



REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: - 9 JUIN 2015
CASTELSARRASIN - 82



CONTRAT DE VILLE 2015-2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE	6
1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES.....	6
2. LA COMMUNE DE MOISSAC.....	9
II. GOUVERNANCE.....	16
1. L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	16
2. LA PARTICIPATION DES HABITANTS	20
III. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE.....	22
1. LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF PAR PILIER	22
1.1 <i>Présentation de la méthode de réalisation du diagnostic partagé par pilier.....</i>	<i>22</i>
1.2 <i>Présentation des éléments ressortis du diagnostic par pilier.....</i>	<i>23</i>
<i>PILIER 1 COHESION SOCIALE.....</i>	<i>23</i>
<i>PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.....</i>	<i>47</i>
<i>PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN.....</i>	<i>59</i>
2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	72
<i>ORIENTATIONS TRANSVERSALES.....</i>	<i>72</i>
<i>PILIER 1 COHESION SOCIALE.....</i>	<i>73</i>
<i>PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.....</i>	<i>75</i>
<i>PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN.....</i>	<i>76</i>
3. DEFINITION DES QUARTIERS VECUS	78
IV. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE.....	80
<i>ORIENTATIONS TRANSVERSALES.....</i>	<i>81</i>
<i>PILIER 1 COHESION SOCIALE.....</i>	<i>86</i>
<i>PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.....</i>	<i>99</i>
<i>PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN.....</i>	<i>105</i>
V. SUIVI ET EVALUATION	110
VI. DISPOSITIONS DE REVISION	111
VII. GLOSSAIRE	113

Introduction

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la Politique de la Ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Les grands axes de cette réforme reposent sur :

- Une contractualisation entre l'État et les collectivités dans le cadre d'un nouveau type de contrat réunissant les orientations en termes urbains et sociaux (contrat unique à l'échelle des intercommunalités), autour d'un partenariat élargi. Ainsi, l'approche doit être globale, croisant dimensions économiques, sociales, urbaines ;
- La refonte et la simplification de la géographie prioritaire (fondée sur un critère unique de niveau de revenu des habitants).
- La combinaison de la mobilisation effective des moyens et politiques de droit commun d'une part, et de crédits spécifiques permettant de soutenir des actions innovantes et de proximité d'autre part. Ceci implique une mobilisation forte du partenariat, aux différentes échelles du territoire (Communauté de Communes, commune, quartiers), autrement dit une véritable territorialisation du projet.
- La co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Inscrite dans la loi, la participation citoyenne est soutenue par une série de mesures concrètes (Représentations au Conseil national des villes, au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, création de conseils citoyens). Avec l'enjeu d'une implication réelle et durable des citoyens dans la conception et le pilotage des projets et d'une reconnaissance de leur expertise d'usage ainsi que de leur pouvoir d'agir.
- Une organisation du contrat de ville autour de 3 piliers.

10 axes de travail

- 1) Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales numériques et territoriales ;
- 2) Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- 3) Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- 4) Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- 5) Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- 6) Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 7) Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 8) Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- 9) Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- 10) Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Les trois piliers rassemblent ces objectifs.

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Développement économique et de l'emploi

Complétés par trois axes transversaux :

- la lutte contre les discriminations ;
- l'égalité femmes/hommes ;
- la jeunesse.

Une nécessaire approche intercommunale des enjeux

La circulaire du 15 octobre 2014 détaille les « principes structurants » de l'élaboration des nouveaux contrats de ville. **Ceux-ci doivent être signés à l'échelle intercommunale** entre l'Etat, le président de l'EPCI et les maires des communes concernées.

➤ Une intercommunalité en pleine restructuration...

Créée par arrêté préfectoral en juin 1999, après l'organisation d'un référendum local, la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac était constituée de deux communes d'égale importance. En octobre 2013, quatre nouvelles communes (Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Boudou et Lizac) ont été intégrées au périmètre de la communauté de communes.

➤ Un changement de gouvernance en avril 2014 qui élargit les compétences de la Communauté de Communes (annexe 1)

Le changement de gouvernance lors des dernières élections locales donne une nouvelle impulsion à la communauté de communes. Par délibération du conseil communautaire du 4 décembre 2014, validée par un arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, la communauté de communes est renommée « **Terres de Confluences** ».

Cette nouvelle dénomination traduit une volonté de lancer une véritable réflexion autour d'un bassin de vie et d'un projet de territoire. L'intercommunalité prend un nouvel essor et élargit ses compétences.

Le conseil communautaire du 9 février 2015, valide la prise de compétence planification. Aussi inscrit-il dans une démarche de projet global et partagé, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui contribuera à mettre en œuvre un socle commun pour un aménagement du territoire intercommunal plus cohérent. La prise de compétence « politique de la ville » a également été validée et concrétisée par l'embauche d'un chef de projet à mi-temps à partir du 1^{er} janvier 2015.

Poursuivre l'action et la mobilisation face aux fragilités sociales et territoriales

Depuis 1995, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont pour obligation de réaliser une Analyse des besoins sociaux (ABS) annuelle. Il s'agit d'observer les besoins de la population pour imaginer les solutions afin d'y répondre.

La ville de Moissac dès 2011, au travers de son CCAS, a décidé d'inscrire la réalisation de son Analyse des besoins sociaux dans une démarche de développement social local. Dans ce cadre, la mise en place d'une action collective auprès des associations du secteur social, en partenariat avec le Dispositif local d'accompagnement de Tarn-et-Garonne, a permis de réaliser un état des lieux des actions menées sur le territoire et de recueillir leur perception des problématiques locales.

En parallèle, un travail partenarial a été réalisé par le CCAS de Moissac et le Dispositif Local d'Accompagnement de Tarn-et-Garonne pour recueillir auprès des partenaires institutionnels (Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Unité territoriale de Tarn-et-Garonne de la DIRECCTE, Délégation territoriale de l'ARS, DDCSPP...) les indicateurs disponibles ainsi que leurs représentations du territoire.

Une réflexion inter partenariale déjà engagée depuis 2011 dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune de Moissac

L'action collective menée de août 2011 à avril 2012 avait pour objectifs de :

- rendre lisible les activités des associations et les problématiques qu'elles rencontrent,
- accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions de la commune de Moissac et de ses partenaires associatifs.

Elle a permis de :

- mobiliser l'ensemble des associations repérées dans une démarche d'état des lieux,
- recenser les actions menées sur le territoire,
- mettre en perspective les problématiques identifiées par les associations avec celles des acteurs institutionnels
- identifier les problématiques du territoire et celles liées aux questions de logement, de santé et d'emploi, formation, insertion.
- identifier et mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels sur la préparation d'un colloque visant à émettre des propositions pour un plan d'action communal opérationnel.

Pour faire aboutir cette démarche, il a été nécessaire :

- d'extraire de l'état des lieux les atouts, faiblesses, opportunités et enjeux, supports à la réflexion collective des acteurs,
- d'impulser une dynamique de co-construction avec les acteurs du territoire,
- d'animer la réflexion sur des propositions d'actions pour le territoire.

Un document de synthèse de l'ensemble des éléments a constitué le support d'un colloque organisé le 20 novembre 2012, intitulé « Contexte social à Moissac : enjeux, atouts, faiblesses ». Ce colloque a réuni près de 150 acteurs institutionnels et opérationnels.

En effet, un diagnostic se devant d'évoluer en permanence, trois thématiques avaient été retenues : « Chômage, emploi, insertion et formation », « Logement » et « Santé et accès aux soins » et ont fait l'objet de travaux en ateliers sur lesquels les différents acteurs se sont inscrits.

Afin d'accompagner cette démarche d'enrichissement du diagnostic, trois grands témoins avaient été invités afin d'apporter leur éclairage en tant qu'experts :

- *Dr Xavier EMMANUELLI, président du haut comité pour le logement des personnes défavorisées, fondateur du SAMU (Service d'aide médicale urgente) social,*
- *Dr Suzanne TARTIERE, directrice du développement médico psycho social du SAMU de Paris, ancienne directrice du SAMU social*
- *Pierre GAUTHIER, président de l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), ancien directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation.*

Après une présentation publique de la synthèse du diagnostic par l'équipe du DLA et la directrice du CCAS, les participants ont été amenés à travailler par groupes thématiques. Un rapporteur de chaque atelier présentait en fin de journée la synthèse des travaux de son groupe ; un échange pu alors s'installer. Les grands témoins assurèrent la conclusion de cette journée.

Enfin, les actes de cette journée ont été rédigés : ces écrits constituent depuis la base de la co construction d'une politique sociale locale (annexe 2).

Un diagnostic à repenser à l'échelle intercommunale

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succéderont, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles de l'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat pilote a l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Enfin, comme le prévoient les textes, le contrat de ville forme un contrat unique, et pleinement intégré au niveau intercommunal, mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune.

Deux quartiers du territoire de Moissac, Communauté de Communes Terres de Confluences nouvellement éligibles au contrat de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu deux quartiers de la ville de Moissac éligibles à la Politique de la Ville.

La nouvelle configuration de la politique de la ville, au travers d'un critère unique du revenu de ses habitants, a détecté que le quartier Centre Ville et le quartier du Sarlac font partie des quartiers les plus pauvres en France. Pour le territoire, cela signifie qu'il y a un risque, pour l'avenir, de décohésion sociale et de déséquilibre territorial.

Après concertation avec les services de l'Etat, les contours des deux quartiers suivants ont été validés en juillet 2014 par M. le Maire de Moissac et M. le Président de la Communauté de Commune :

- Quartier du Sarlac,
- Quartier centre ville.

Par ailleurs, l'arrêté du 15 septembre 2014 a approuvé le règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets

Une nécessité de ré analyser les enjeux du territoire

Etre éligible à la politique de ville permet de ré analyser les enjeux du territoire, et comme le prévoient les textes, avec l'ensemble des partenaires (le Conseil départemental, le conseil régional, les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes HLM, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L.481-1 du code de la construction et de l'habitation, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de transport, etc.

Un projet intégré

Le contrat de ville forme un contrat unique, et pleinement intégré au niveau intercommunal, mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune.

La mobilisation du droit commun devra précéder celle des politiques spécifiques de la politique de la ville. « *Les instruments spécifiques de la politique de la ville, notamment les crédits d'intervention de l'Agence nationale de rénovation urbaine, ne pourront être engagés qu'après mobilisation des moyens et des outils de droit commun* » (circulaire du 15 octobre 2014 sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville).

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. La communauté de communes Terres de Confluences

a. Localisation de la communauté de communes Terres de Confluences

La communauté de communes Terre de Confluences est située en Région Midi Pyrénées, à l'ouest du département de Tarn et Garonne.

Ce territoire se caractérise par un positionnement géographique assez privilégié. Desservi notamment par l'A62, il se situe à 68 kilomètres de la capitale régionale, Toulouse (soit 50mn de trajet), à 22 kilomètres de Montauban (soit 24mn) et 52 kilomètres d'Agen (soit 33mn).



b. Une intercommunalité intégrée dans un SCOT à relancer

Elle s'inscrit également dans un périmètre de SCOT, en cours d'élaboration, qui s'étend sur 26 communes, formant le Syndicat mixte des trois provinces.



Cet outil de planification, supérieur dans la hiérarchie des normes, n'a pu arriver à son terme malgré une prescription lancée en 2005. L'étude d'un plan local d'urbanisme intercommunal peut être l'amorce d'une réflexion plus globale en initiant les élus à une démarche de projet de territoire.

c. Un véritable projet politique

Avec l'entrée des nouvelles communes et suite aux différents changements politiques, un essor communautaire voit le jour. L'EPCI se structure et se construit une véritable identité. La communauté de communes TERRES DE CONFLUENCES a son siège administratif sur la commune de Castelsarrasin. Elle s'organise autour d'un projet de mutualisation des services.

Le service des autorisations du droit des sols est le premier service mutualisé (juin 2015) et sera suivi par la mutualisation des services de voirie lors du transfert de compétence de la voirie d'ici 2017. Le transfert de compétence de la planification permettra d'orchestrer une cohérence sur le territoire et initier une réflexion globale sur l'ensemble du territoire et régir les communes avec les mêmes règles.

d. Un essor démographique soutenu

La communauté de communes compte 28 200 habitants (INSEE 2011). Elle est composée à 51 % de femmes et comporte 11 832 ménages.

La population de la communauté de communes Terres de Confluences ne cesse de croître. **Cependant le taux de progression diffère selon les communes qui la composent : Moissac ne bénéficie pas de cette croissance démographique.**

Population de Terres de Confluences

	Population Insee 2011	Evolution de la population brute		Nombre d'habitants au Km2 2011	Nombre de ménages 2011
		1968/2011	2006/2011		
Castelsarrasin	13 054	+ 15 %	+ 2 %	170	5 388
Moissac	12 365	+ 4 %	0	144	5 331
Boudou	689	+ 34 %	+ 8 %	56	279
Lizac	503	+ 10 %	+ 15 %	53	184
Montesquieu	780	+ 9 %	+ 6 %	27	327
Durfort	809	- 2 %	+ 1.4 %	22	323
Communauté de communes Terres de Confluences	28 200	+ 13 %	+ 10 %	113	11 832
Tarn et Garonne	244 545	+ 33 %	+ 7 %	65.8	103 041

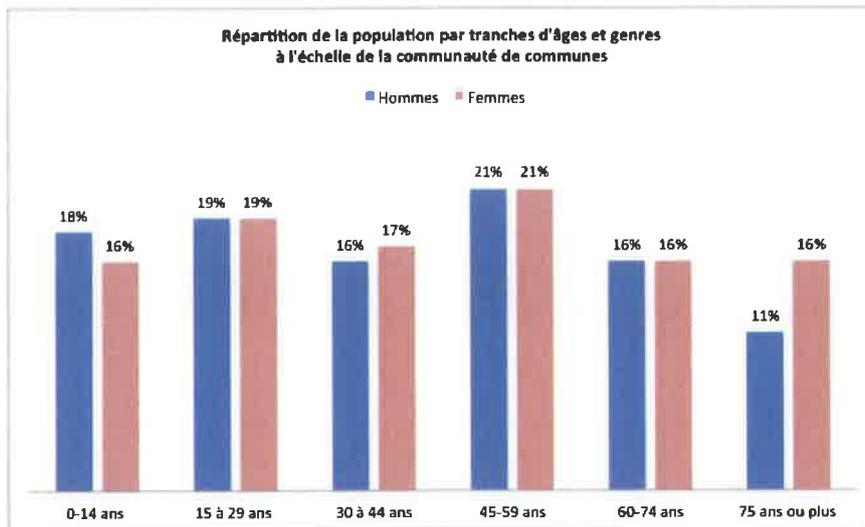
Le périmètre du SCOT des Trois provinces comprenait, quant à lui, 42 300 habitants en 2009, répartis dans 26 communes, soit 18 % de la population totale du département.

Les projections démographiques démontrent qu'en 2040, ce territoire pourrait abriter jusqu'à 55 000 habitants, soit une hausse de 28 % en l'espace de trente ans. Entre 2010 et 2040, sa population augmenterait plus rapidement que la moyenne régionale (+ 24 %).

Selon d'autres scénarios de projection, la population pourrait atteindre 58 000 habitants en 2040 sous des hypothèses plus optimistes (fécondité plus élevée avec une espérance de vie plus favorable), ou seulement 52 000 habitants si les hypothèses étaient plus pessimistes.

Dans tous les cas, les projections indiquent une croissance démographique forte comprise entre + 21 et + 36 %.

Outre cette croissance démographique forte, on assiste également à un **vieillissement de la population**.



En 50 ans, la population a fortement augmenté alors que la taille des ménages a diminué rendant inadaptée l'offre de logements ; la part des logements construits avant 1945 est importante.

LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

- Anticiper la pression foncière
- Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population
- Anticiper le desserrement familial en adaptant la typologie de logements

2. La commune de MOISSAC

Moissac, commune de 12 365 habitants à fort patrimoine historique préservé

En région Midi-Pyrénées, dans le département de Tarn-et-Garonne, Moissac est une commune de l'arrondissement de Castelsarrasin.

La commune est située à la confluence de la Garonne et du Tarn sur le canal latéral à la Garonne et la route nationale 113 entre Castelsarrasin et Valence - d'Agen.

Avec un réseau routier développé, la proximité des grandes villes de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, sa position géographique lui offre une situation centrale.

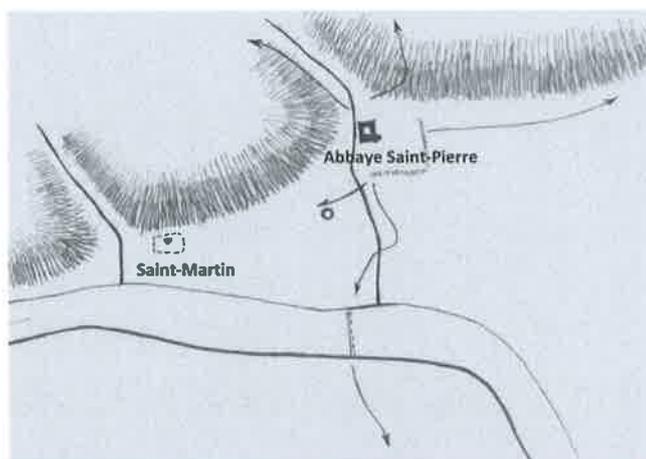
L'investissement de la collectivité et de l'intercommunalité pour la création d'une nouvelle route (la RD 118) reliant la zone du Luc à Moissac jusqu'à l'entrée de l'autoroute à Castelsarrasin à améliorer sa desserte. Un pont baptisé Quercy-Gascogne a été construit pour traverser le Tarn et permettre le désenclavement de la cité qui n'était alors accessible que par le passage sur le pont Napoléon en centre ville.

a. Histoire de l'évolution urbaine de la ville de Moissac

Des premières occupations du territoire...

Grâce aux découvertes archéologiques récentes, Moissac a dévoilé son passé antique. Pas de ville, mais plusieurs *villae*, ces grandes exploitations qui profitent de la plaine fertile du Tarn et des sols argilo-calcaires des coteaux pour exporter vin et autres produits agricoles. Thermes gallo-romains de Saint-Martin, exceptionnellement conservés (au pied de la gare SNCF), exploitation vinicole mise au jour à l'Est de la commune (zone du Luc), vestiges de la *villa* du Barthac (Sud-Est de Moissac) témoignent de cette occupation.

Les premiers documents concernant l'abbaye Saint-Pierre datent du début du IX^e siècle. Haut lieu religieux et politique, le monastère Saint-Pierre devient un foyer intellectuel majeur autour duquel se constitue un bourg.

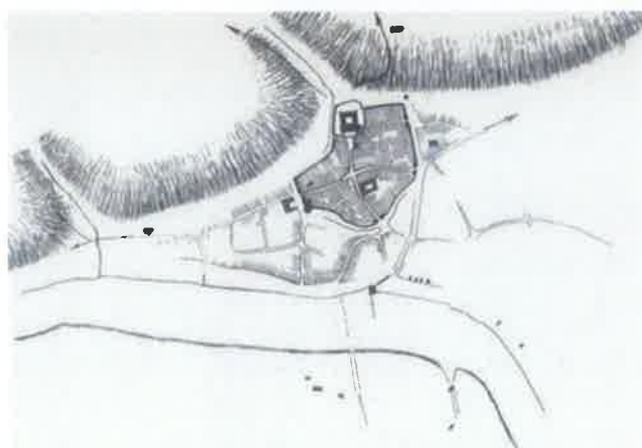


AVAP, étude du cabinet Lavigne

... au bourg monastique

Le bourg monastique s'est constitué autour du centre politique, économique et culturel qu'est l'abbaye. Il est institutionnellement reconnu au XII^e siècle, avec l'octroi d'une charte de coutumes, renforcé par la création d'un consulat en 1221. Dès le Moyen Âge, Moissac est une des villes importantes du Quercy et s'inscrit sur les routes commerciales terrestres et fluviales.

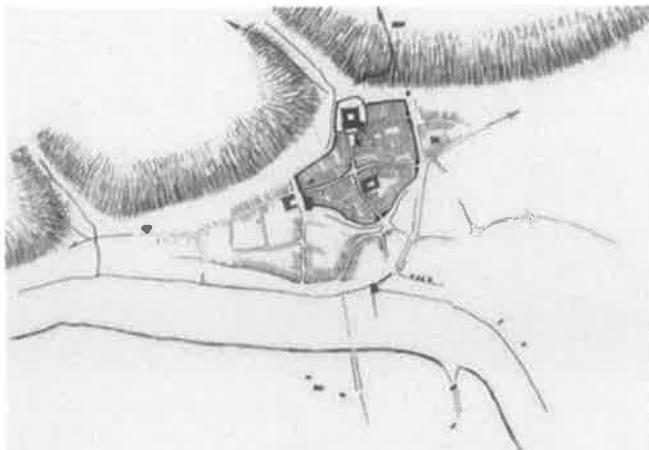
Elle se présente comme une cité enclose dans ses remparts, les actuels boulevards, à l'intérieur desquels l'habitat est dense. Son parcellaire est quasi identique à celui d'aujourd'hui : places Roger Delthil, rues principales et secondaires... L'habitat est dispersé dans les faubourgs, notamment entre la ville et le Tarn.



AVAP, étude du cabinet Lavigne

Quand Moissac était un port

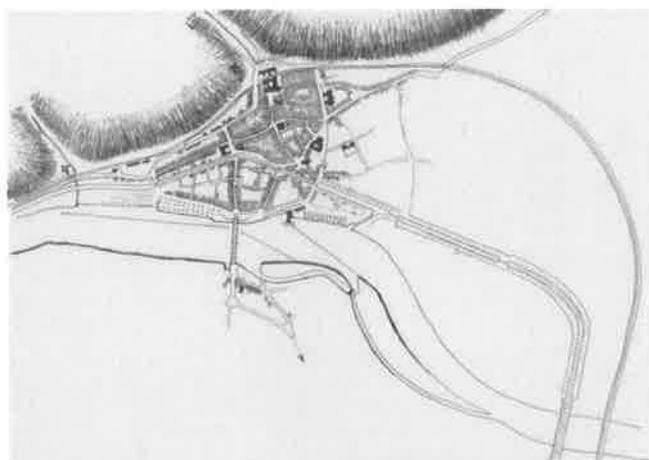
Au XVIIe et XVIIIe siècle, l'activité fluviale connaît son âge d'or. De grandes familles de négociants, les minotiers, font fortune en vendant des farines de qualité à Bordeaux, puis aux Antilles. Les moulins sur le Tarn et de nombreux hôtels particuliers témoignent de cette prospérité. Les faubourgs se développent au Sud de la ville et un front bâti structure les berges. Dans l'ancien quartier du port (quartier de Montebello), se côtoient les élégantes bâtisses des négociants avec, à l'arrière, de vastes cours et entrepôts transformés aujourd'hui en jardin d'agrément, et les maisons modestes des ouvriers et artisans dont les activités dépendent du port.



AVAP, étude du cabinet Lavigne

Les bouleversements du XIXe siècle

De la fin du XVIIIe siècle jusqu'à l'apparition du Chasselas à la fin du XIXe siècle, le négoce moissagais connaît un fort déclin. Néanmoins, et comme toutes les villes de cette époque, Moissac a le souci de s'urbaniser. Destruction des remparts et embellissement des espaces publics, création de la place des Récollets, construction du pont Napoléon, d'un palais de justice, de halles... Bien que l'économie reste largement fondée sur la production agricole, Moissac entre dans l'ère industrielle avec le percement de la voie ferrée et du canal latéral à la Garonne. De nouveaux axes donnant accès à la gare, à l'Ouest de la ville, se densifient.

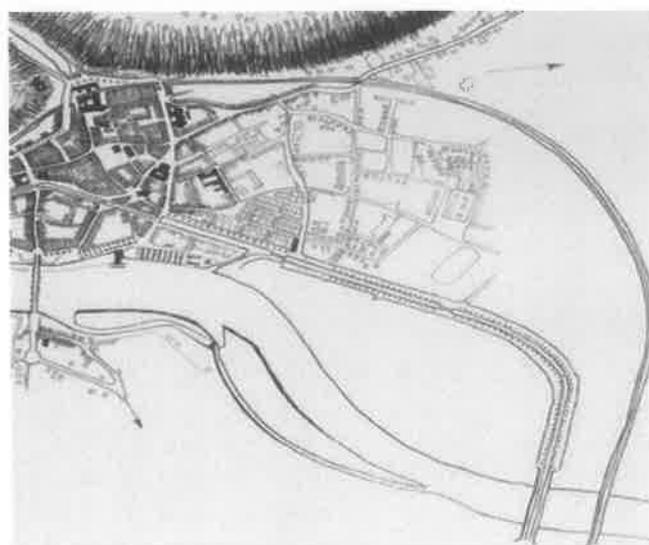


AVAP, étude du cabinet Lavigne

L'étalement de la ville actuelle

La reconstruction des années 1930, suite aux inondations destructrices, crée de nouveaux quartiers à l'Est. Ce sont le faubourg Sainte-Blanche et la Cité du Maroc, véritables quartiers Art Déco. La richesse apportée par le Chasselas incite à regarder de nouveau vers le Tarn, mais comme espace de villégiature. Le Grand Moulin est réhabilité tandis qu'est créé l'Uvarium, petit bijou d'Art Déco.

Dans les années 1960, l'urbanisation se poursuit à l'Est, seuls espaces disponibles. Avec l'essor de la production fruitière, l'installation de l'usine de caoutchouc Targa et pour résoudre la crise du logement, le quartier du Sarlac est créé par l'urbaniste Lagneau. Donner à tous un logement sain et lumineux, favoriser l'accès à la propriété et faire de ce quartier un espace indépendant avec école, commerces, usine et terrains sportifs, tels sont les objectifs poursuivis.



AVAP, étude du cabinet Lavigne

b. Agriculture et tourisme, les deux piliers de l'économie moissagaise

Même si son secteur fruitier reste développé avec notamment la présence de gros négociants, l'économie de la cité uvale est en résistance. Ces anciens fleurons agricoles comme le fameux Chasselas de Moissac, sont devenus marginaux. Ce raisin chasselas doré d'une production annuelle de plus de 18 000 tonnes, demeure néanmoins la plus grosse production française de raisin de table. Ce fruit bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée. La production subit, depuis maintenant près d'une décennie, une baisse importante due tant à des aléas climatiques (grêles et gelées, 2007-2008), qu'à une réduction des parcelles cultivées et, par voie de conséquences, une baisse du tonnage.

Côté industriel, le territoire a été éprouvé depuis septembre 2008 notamment par la crise du secteur automobile.

Le véritable enjeu pour Moissac reste son développement touristique. Passage incontournable du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR 65), des milliers de pèlerins font une halte dans l'ancien cloître bénédictin. Des pèlerins auxquels s'ajoutent de plus en plus de touristes attirés par les joyaux de l'architecture médiévale moissagaise. À ce titre, la commune bénéficie des labels « Grands Sites de Midi-Pyrénées » (seuls 18 sites en bénéficient pour la qualité de leur patrimoine culturel et leur capacité d'accueil touristique) et « Ville d'Art et d'Histoire ». Ces labels ont été décernés respectivement par le Conseil régional et le Ministère de la Culture.

Une ville riche de culture et de patrimoine :

- L'abbatiale Saint-Pierre et son cloître ont été inscrits en 1998 au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO sous le titre des Chemins de Compostelle en France,
- Pont-canal du Cacor, élément du Canal du Midi classé par l'UNESCO,
- Les Halles, place des Récollets,
- Le pont Napoléon,
- Les chemins du Pèlerinage de Compostelle,
- L'Eglise Saint-Martin, IX siècle, plus ancienne église romane d'Europe,
- etc.

c. Les caractéristiques de la population moissagaise aujourd'hui

(Source Insee)

➤ Une population moissagaise en stagnation récente

Moissac compte 12 365 habitants (52 % de femmes) et 5 331 ménages. Moissac représente aujourd'hui :

- 43 % des habitants de la Communauté de Communes
- 45 % des ménages de la Communauté de Communes

Avec un taux de croissance de seulement 0,41% durant la période 1999-2007, la commune de **Moissac accuse une stagnation de sa population entre 2008 et 2011**. Sa croissance a diminué fortement, passant de 7,04% entre 1982 et 1990 à 0,41% entre 1999 et 2007.

Dans une période où le département du Tarn-et-Garonne est en plein développement démographique ainsi que le territoire national, Moissac ne bénéficie pas de cette évolution démographique importante. Ce contraste est saisissant si l'on compare avec la période 1982-1990 où l'évolution démographique de la commune était nettement plus importante que la moyenne départementale et nationale.

➤ Une population vieillissante

Depuis dix ans en France, le nombre de personnes âgées augmente. En 2011, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 21% des français.

La région Midi-Pyrénées n'échappe pas à ce vieillissement progressif de sa population : 5^{ème} région de France où l'on compte le plus fort taux de personnes âgées (24% de personnes ayant plus de 60 ans). Le département de Tarn-et-Garonne a un taux de plus de 60 ans de 26% de la population.

Population totale Moissac

	0/14 ans	15/29 ans	30/44 ans	45/59 ans	60/74 ans	75 ans et +
2011	17 %	14 %	16 %	23 %	17 %	14 %
2008	17%	16%	17%	22%	15%	13%
2006	17 %	18 %	18 %	21 %	14 %	12 %

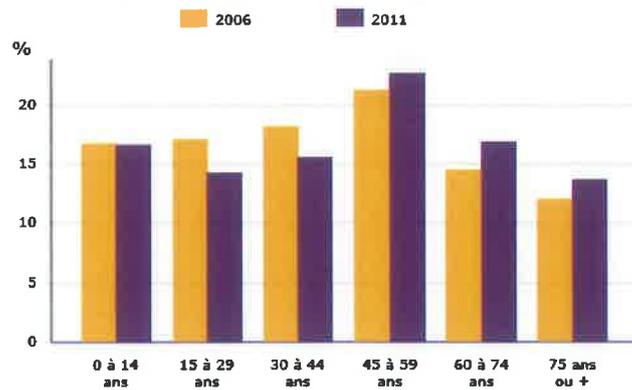
Insee 2011

Moissac comptabilise près de 31 % de personnes de plus de 60 ans. En 2008, la part des plus 60 ans était de 28 %, et 26 % en 2006 (source Insee).

Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 14 % de la population moissagaise. Le vieillissement de la population devrait amener une augmentation des demandes d'accompagnement à domicile dans les prochaines années.

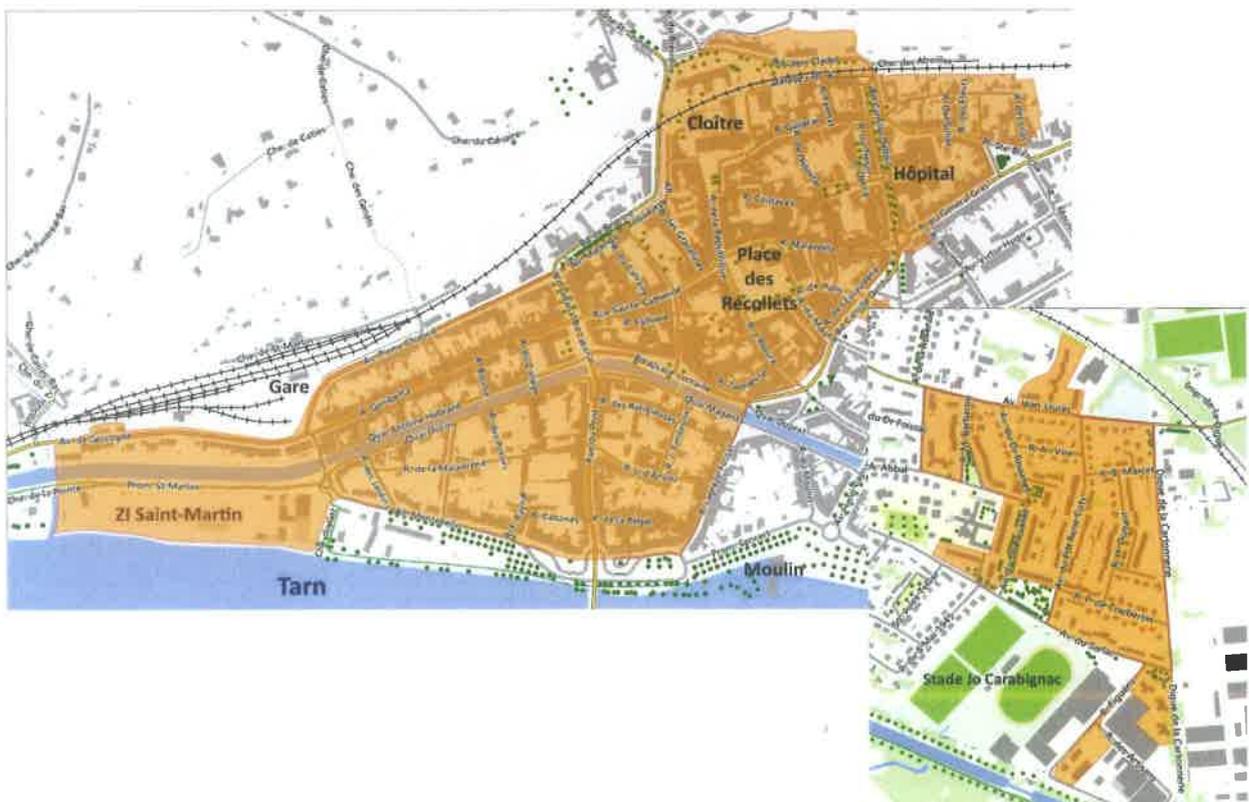
Evolution de la structure par âge de la population moissagaise

PDP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

d. Moissac et les deux quartiers prioritaires



➤ **Les habitants des deux quartiers prioritaires constituent une part importante des habitants du territoire**

A l'échelle de l'intercommunalité, les habitants des deux quartiers prioritaires représentent un peu moins d'un quart des ménages (21%) et 19% de la population totale de la communauté de communes Terres de Confluences.

A l'échelle de la ville, ils constituent un peu moins de la moitié des ménages (48%) et 44% de la population moissagaise.

Population de Moissac par quartiers

Quartiers	Nombre d'habitants par quartier	Répartition en % des habitants par quartier/population totale Moissac	Nombre de ménages	Répartition en % des ménages par quartier/ensemble des ménages de Moissac
Quartier Centre ville	3 323	26 %	1 617	30%
Quartier du Sarlac	2 174	18 %	965	18%
Quartier Est	2 245	18 %	867	16%
Quartier sud-ouest	2 143	17 %	863	16%
Quartiers nord	2 662	21 %	1 078	20%
MOISSAC	12 546	100%	5 390	100%

Le quartier du **Sarlac** voit ainsi une **prédominance des personnes de plus de 60 ans** alors que le « **Centre historique** » accueille des personnes **plus jeunes**, plutôt entre **20 et 39 ans**.

- La population de Moissac est constituée à 31 % de personnes de plus de 60 ans, et 23 % de plus de 65 ans.
Les plus de 65 ans constituent **30 % de la population du quartier du Sarlac** et **20 % de la population de l'hyper centre**. **Presque 15 % des habitants du Sarlac ont plus de 80 ans, quartier particulièrement vieillissant.**
- Les plus jeunes représentant 17 % des habitants du Sarlac et 21 % des habitants du centre ville

Population par tranche d'âge fine en pourcentage

	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
Quartier du Sarlac	3,6 %	3,6 %	4,9 %	9,4 %	5,7 %	12,0 %	17,2 %	13,4 %	15,6 %	14,4 %
Quartier Centre ville	4,1 %	4,2 %	4,4 %	8,1 %	8,9 %	18,5 %	18,8 %	13,0 %	11,4 %	8,5 %
Quartier Est	2,8 %	2,9 %	4,2 %	8,6 %	8,5 %	12,2 %	27,8 %	13,6 %	15,2 %	4,2 %
Quartier Nord	2,8 %	2,8 %	6,0 %	7,4 %	6,8 %	14,5 %	23,1 %	14,2 %	16,1 %	6,3 %
Quartier Sud-Ouest	3,1 %	3,6 %	5,5 %	6,8 %	6,8 %	13,5 %	20,7 %	15,7 %	17,1 %	7,2 %
Moissac	3,4 %	3,5 %	5,0 %	8,1 %	7,5 %	14,5 %	21,3 %	13,9 %	14,8 %	8,2 %
Unité Urbaine Castelsarrasin	3,3 %	3,4 %	5,2 %	8,2 %	8,5 %	15,6 %	19,9 %	13,0 %	14,6 %	8,3 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

Légende

Taux en dessous de la moyenne « Ville de Moissac »

Taux au dessus de la moyenne « Ville de Moissac »

La population du quartier Centre ville est composée de 53% de femmes, celle du Sarlac à 54%.

Les femmes sont sur représentées dans la tranche d'âge des plus de 75 ans.

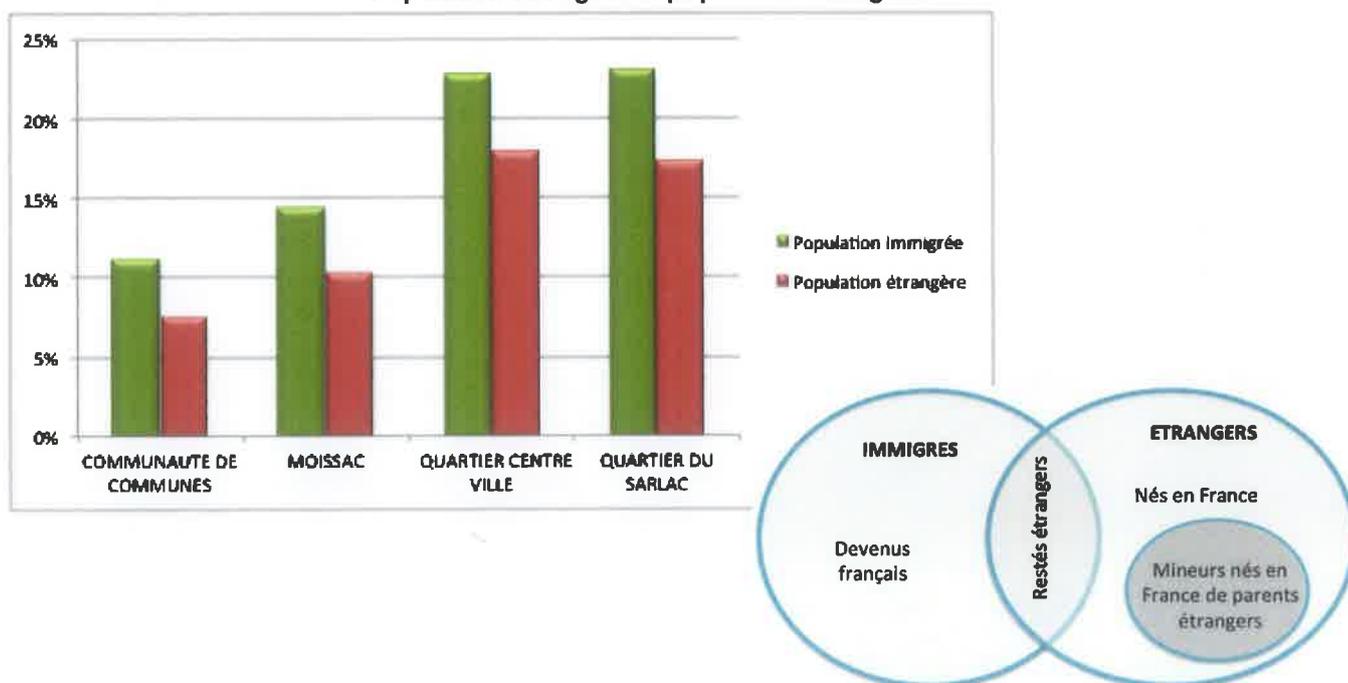
Population par tranche d'âge et sexe

	0-14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans ou plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Quartier du Sarlac	19 %	16 %	14 %	14 %	13 %	14 %	22 %	19 %	16 %	15 %	17 %	25 %
Quartier Centre Ville	20 %	15 %	20 %	20 %	20 %	16 %	19 %	20 %	15 %	13 %	7 %	18 %
Quartier Est	16 %	14 %	16 %	16 %	15 %	17 %	29 %	30 %	15 %	15 %	9 %	10 %
Quartier Nord	17 %	15 %	14 %	14 %	16 %	18 %	24 %	23 %	18 %	17 %	11 %	13 %
Quartier Sud-Ouest	15 %	17 %	15 %	15 %	16 %	15 %	21 %	22 %	23 %	19 %	11 %	13 %
Moissac	18 %	16 %	16 %	16 %	16 %	16 %	23 %	23 %	17 %	16 %	10 %	16 %
Unité Urbaine Castelsarrasin	18 %	16 %	19 %	19 %	16 %	17 %	21 %	21 %	16 %	16 %	11 %	16 %

- Une **population multiculturelle** qui contribue à la **richesse du territoire** mais appelle des actions spécifiques pour l'insertion des populations notamment pour celles arrivées récemment.

Plus de 10 nationalités sont recensées.

Population étrangère et population immigrée¹



(1) Immigrés : nés à l'Étranger de nationalité autre que française à la naissance, vivants en France, même si naturalisés français.

(2) Etrangers : vivants en France, nés en France (cas des mineurs nés de parents étrangers) ou à l'étranger.

(3) Pour les mineurs nés en France de 2 parents étrangers : jusqu'à 13 ans étrangers, de 13 à 17 ans : français par acquisition – à 18 ans : choix de la nationalité. Si choix double nationalité considérés comme français.

Population par tranches d'âges quant à l'immigration

Source RP INSEE 2011

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus	Ensemble
MOISSAC	6 %	12 %	21 %	14 %	15 %
CASTELSARRASIN	1 %	4 %	9 %	11 %	8 %
DEPARTEMENT 82	2 %	6 %	9 %	10 %	8 %

➤ Une population des quartiers prioritaires à faible revenu

Médiane du revenu fiscal mensuel par Unité de Consommation (UC)

	Revenu fiscal médian mensuel par UC
Quartier du Sarlac	1 064
Quartier Centre Ville	909
Quartier Est	1 440
Quartier Nord	1 419
Quartier Sud-Ouest	1 388
Moissac	1 234
Unité Urbaine Castelsarrasin	1 264

Sources : Direction générale des Services Fiscaux - INSEE 2009 – Iris, Direction générale des Services Fiscaux

II. GOUVERNANCE

Pour agir au bénéfice des quartiers, le contrat de ville met en place des instances de pilotage et de conduite opérationnelle. Les schémas ci-dessous donnent un aperçu synthétique des instances qui seront chargées d'assurer le pilotage partenarial du contrat de ville. Ces instances ont été mises en place dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville et vont donc perdurer pendant toute la durée de sa mise œuvre.

1. L'organisation de la gouvernance

Comité de pilotage stratégique

co-présidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, le président de la communauté de communes de Terres de Confluences et le maire de Moissac

Rôle

Le comité de pilotage décide des grandes orientations du contrat de ville, suit sa mise en œuvre et son évaluation.

Son secrétariat est assuré par l'équipe projet.

Composition

- La Préfecture de Tarn-et-Garonne
- La Ville de Moissac
- La communauté de communes Terres de Confluences
- Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Le procureur de la république.
- La direction départementale de cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).
- La direction départementale des territoires (DDT).
- L'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE).
- La direction académique des services de l'Education Nationale (DASEN).
- L'Agence régionale de santé (ARS).
- La Caisse des dépôts.
- La direction départementale des services de police (DDSP).
- La gendarmerie.
- La direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ).
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).
- L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- La direction régionale des affaires culturelles. Pôle emploi.
- La Mission locale de Tarn-et-Garonne
- La caisse des allocations familiales (CAF)
- La mutualité sociale Agricole (MSA).
- La CPAM.
- La chambre de commerce et d'industrie de Tarn-et-Garonne.
- La chambre d'agriculture de Tarn et Garonne.
- La chambre des métiers et de l'artisanat de Tarn-et-Garonne.
- Tarn-et-Garonne Habitat, la SA PROMOLOGIS
- Deux représentants des collectifs citoyens puis des conseils citoyens à leur création

Comité technique

co-animé par l'Etat, l'intercommunalité et la commune

Composition

Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage stratégique

Rôle

Le comité technique prépare les décisions du comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci : définition des orientations et priorisation des actions, suivi du contrat de ville et évaluation et la traduction du droit commun sur les priorités.
Il organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville
Son secrétariat est assuré par l'équipe projet.

L'équipe projet

co-animée par l'Etat, l'intercommunalité et la commune

Composition

L'équipe projet est constituée des « tasks force » de l'Etat et des collectivités pour la politique de la ville :

- DDCSPP : (service politique de la ville, délégué du préfet dans les quartiers), DDT et UT DIRECCTE;
- Chef de projet Politique de la ville, DGS de la Ville et de la communauté de communes, responsable du pôle social du CCAS de Moissac.

Rôle

- Coordination de la politique de la ville, préparation des travaux du comité de pilotage, du comité technique et des comités thématiques, synthèse des travaux de ces différentes instances et secrétariat.
- Suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville.
- Animation des conseils citoyens en amont de leur constitution et de leur fonctionnement autonome. L'équipe projet assure, par ailleurs, le relais entre les conseils citoyens dans l'information de ses membres et la remontée des propositions qui en émanent.

Groupes de travail thématiques

co-animés par l'Etat, l'intercommunalité et la commune

Composition

Les groupes de travail thématiques sont composés du réseau technique des membres du comité de pilotage selon leurs compétences et des représentants des citoyens.

Rôle

Organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville, les groupes de travail thématiques intègrent les trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations.
Ils assurent un appui auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat. Ils participent à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat.
Leur secrétariat est assuré par l'équipe projet.

Pilier

Cohésion sociale

Action sociale et Solidarité
Education - Culture
Parentalité

Santé - Prévention

Pilier

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Pilier

Cadre de vie et rénovation urbaine

Dans un souci de souplesse et de simplification des instances, certains volets du contrat de ville ont vocation à être portés par des organisations spécifiques :

- La thématique santé sera régie dans le cadre du contrat local de santé porté au niveau du territoire intercommunal.
- La prévention (tranquillité, sécurité et prévention de la délinquance) dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Une réflexion sera menée pour le portage du volet éducation, culture et parentalité dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de réussite éducative (PRE) ou plus largement dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT).

L'équipe interministérielle autour du préfet

En Tarn-et-Garonne, l'implication de l'administration territoriale de l'État dans la nouvelle géographie prioritaire est effective depuis le 15 mai 2014, avec autour du préfet la création d'une équipe interministérielle.

Présidée par le Préfet, elle comprend l'ensemble des services de l'Etat dans le département et les établissements publics chargés de la mise en œuvre, ou partenaires, des politiques de l'Etat. Son secrétariat est assuré par la DDCSPP.

Composition :

- Les deux sous préfets d'arrondissement.
- Le directeur de cabinet.
- Le procureur de la république.
- Les deux directeurs de préfecture (DLPCL, DISERME).
- La direction départementale de cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).
- La direction départementale des territoires (DDT).
- L'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE).
- La direction académique des services de l'Education nationale (DASEN).
- L'Agence régionale de santé (ARS).
- La direction départementale des services de police (DDSP).
- La gendarmerie.
- La direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ).
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).
- L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC).
- Pôle emploi.
- La caisse des allocations familiales (CAF).

Son rôle : Assurer le suivi et l'évaluation des politiques de l'Etat dans leur mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment dans la définition des priorités, l'orientation et la mobilisation des ressources de droit commun.

L'équipe interministérielle s'assure que **les conventions interministérielles s'appliquent sur le territoire.**

Dans la perspective d'une meilleure synergie pour les quartiers, douze conventions triennales ont été passées entre le ministère en charge de la politique de la ville et les autres départements ministériels. Elles identifient sur les différents champs d'action de l'Etat, les stratégies mises en place et les engagements sectoriels au profit des quartiers. C'est ce qui est communément appelé aujourd'hui : la mobilisation du « droit commun » de l'Etat.

Pour mémoire :

Convention triennale d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Convention triennale d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère des Droits des Femmes
Convention triennale d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
Convention triennale d'objectifs entre le ministère de la Ville, le ministère de la Défense et le ministère des Anciens Combattants
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère de l'Intérieur
Convention triennale d'objectifs entre le ministère de la Ville, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Réussite éducative
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme
Convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication

L'équipe interministérielle se réunit au moins une fois par an.

Par ailleurs, un suivi régulier des contrats de ville est assuré dans le cadre du collège des chefs de service de l'Etat qui se réunit une fois par mois : c'est dans ce cadre que sont portés à la connaissance de l'ensemble des services les points d'étape sur les contrats de ville et informations sur l'évolution des politiques publiques sur le droit commun etc.

Enfin, au sein de l'équipe interministérielle, trois groupes de travail ont été constitués autour des trois piliers « cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que le développement économique et l'emploi ». Ils réunissent au niveau technique les différentes directions pour des sessions de travail thématiques.

La task-force

La constitution d'une équipe resserrée autour du préfet : elle est composée des sous préfets, d'un représentant de la préfecture, de la direction départementale des territoires, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (en charge de la coordination de la politique de la ville) et du délégué du préfet dans les quartiers prioritaires.

Les directions départementales sont chefs de file, pour l'Etat, sur les différents piliers :

- « cadre de vie et renouvellement urbain » : la direction départementale des territoires (DDT),
- « développement économique et emploi » : l'unité territoriale du Tarn-et-Garonne pour la DIRECCTE Midi-Pyrénées (UT DIRECCTE).
- « Cohésion sociale » : la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

• EQUIPE INTERNE AUX COLLECTIVITES

L'équipe interne aux collectivités est composée

- du président de la communauté de communes
- des élus délégués à la politique de la ville : vice –président de la communauté de communes délégué à la politique de la ville et adjointe au maire déléguée à l'action sociale et la participation citoyenne
- le chef de projet politique de la ville
- les DGS de la Ville et de la communauté de communes

La task-force

La constitution d'une équipe resserrée autour des élus délégués à la politique de la ville : elle est composée du chef de projet Politique de la ville, des DGS de la Ville et de la communauté de communes, la responsable du pôle social du CCAS de Moissac.

Les DGS de chaque collectivité assure le lien avec les services des collectivités. Une organisation se met en place au sein des collectivités pour assurer une transversalité.

2. La participation des habitants

« La participation des habitants n'est ni un axe, ni un volet ou un objectif imposé de la politique de la ville. Ce serait la sous-estimer. Elle est bien une méthode de construction inhérente de cette politique. L'ensemble des sites doit donc réinterroger ses propres pratiques, son fonctionnement et son organisation pour intégrer pleinement cette dimension de la gouvernance et du pilotage de la politique de la ville avec les habitants. »
François Lamy, lors du discours d'ouverture du comité d'animation des sites préfigureurs

« Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. »
Cadre de référence des conseils citoyens – Document du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Une volonté forte des élus de la ville de Moissac de susciter l'engagement des citoyens dans l'élaboration du contrat de ville

Un appel à volontariat ...

La municipalité a choisi de lancer un appel à candidature aux moissagais des deux quartiers prioritaires à travers une communication dans le magazine d'information de la ville « MoissacMAG – N°25 – Janvier 2015 » et sur le site internet de la ville www.moissac.fr. Egalement, un courrier d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres situées dans les quartiers prioritaires.

Fin janvier 2015, ce sont près de 50 personnes et acteurs locaux qui ont fait acte de candidature aux conseils citoyens et exprimé leurs motivations soit par écrit (mail ou courrier) soit en se manifestant auprès de l'accueil du service politique de la ville.

Les élus ont choisi d'associer les habitants à l'élaboration du contrat de ville dès la phase de diagnostic sans attendre la constitution des conseils citoyens. Aussi, l'ensemble des volontaires a été invité aux groupes de travail thématiques du 5 février 2015. Une quinzaine d'entre eux ont pu participer aux travaux de diagnostic partagé au même titre que les acteurs institutionnels et associatifs.

... qui sera enrichi par un tirage au sort

Conformément aux textes réglementaires, cet appel à candidature sera complété par un tirage au sort sur les listes de l'unique fournisseur d'eau du territoire.

Un accompagnement à l'émergence des conseils citoyens par la municipalité et l'Etat

Animées par le chef de projet Politique de la Ville et le délégué du Préfet, deux réunions des candidats aux conseils citoyens, les 26 février et 12 mars 2015, ont permis :

- de les informer : présentation du dispositif Contrat de ville, des objectifs des conseils citoyens,
- à chacun de se présenter et d'exprimer sa volonté de participer aux conseils citoyens.
- de préfigurer les collèges « habitants » et « acteurs locaux et associations »,
- de définir une stratégie de mobilisation des habitants du Sarlac, peu représentés à la première réunion.

La présence de l'adjointe au Maire en charge de l'action sociale et la démocratie participative, à la première réunion, réaffirmait l'attente de la collectivité d'une contribution des citoyens à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Les citoyens ont pu exprimer leur souhait d'un accompagnement à l'émergence des conseils citoyens par la municipalité et l'Etat : organisation et animation des réunions jusqu'à ce que les citoyens se connaissent mieux et soient en capacité de s'organiser de manière autonome, rédaction des comptes rendus et diffusion des informations.

C'est donc un collectif de citoyens candidats aux futurs conseils citoyens des deux quartiers prioritaires qui a été associé à l'élaboration du contrat de ville.

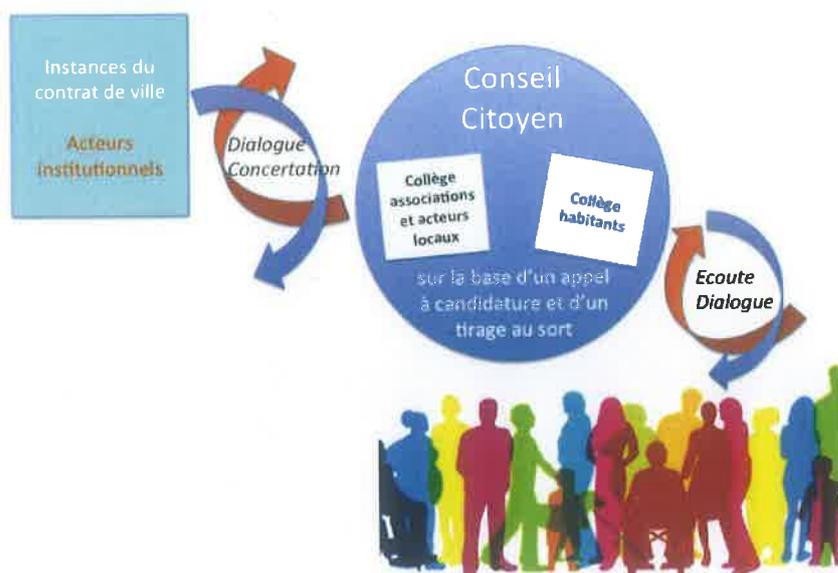
Ce collectif ouvert à toutes personnes et acteurs locaux souhaitant participer à la démarche s'est élargi au fur et à mesure des réunions :

- 1^{er} et 2 avril : restitution des travaux des groupes de travail thématiques du 5 février, échanges et définition des orientations prioritaires pour les habitants, désignation des représentants des candidats aux conseils citoyens au comité de pilotage du 9 avril.
- 9 avril : participation de 6 membres du collectif au comité de pilotage stratégique.
- 16 avril : retours sur le comité de pilotage stratégique du contrat de ville, échanges sur la notion de territoire vécu par les habitants des quartiers prioritaires en vue de la rédaction d'une partie sur le sujet dans le contrat de ville.
- 28 avril et 5 mai : réunion d'informations des habitants et acteurs du Sarlac, travail de définition de pistes d'actions pour le quartier, échanges sur le territoire vécu par les habitants.
- 28 mai : restitution des décisions du comité de pilotage du 19 mai et concertation sur la constitution des conseils citoyens.

Le renforcement de la participation citoyenne, une orientation stratégique du pilier cohésion sociale

L'une des premières actions sera donc de favoriser la constitution des conseils citoyens et leur donner les moyens de fonctionner. Au-delà du respect d'une obligation légale, la volonté des citoyens est d'être entendus et de participer à la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes pour la réduction des écarts et leur « remise à niveau » par rapport au reste du territoire.

Le rôle des citoyens dans l'élaboration et le suivi du contrat de ville



Rappel des objectifs d'un conseil citoyen

- Faire émerger et valoriser une expression libre des habitants des quartiers :
 - être attentif à ce que tous les points de vue s'expriment,
 - chercher à entendre ceux qui s'expriment le moins,
 - se mettre d'accord sur les messages à porter aux institutionnels.
- Faire naître des propositions, des initiatives citoyennes et des actions pertinentes à partir des besoins identifiés dans le quartier.
- Prendre part à la co-construction, au suivi et l'évaluation du contrat de ville
 - Définir avec les instances de pilotage la place qu'occuperont les habitants,
 - Organiser la représentation du conseil citoyen dans les différentes instances du contrat de ville.

III. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

1. Le diagnostic participatif par pilier

1.1 Présentation de la méthode de réalisation du diagnostic partagé par pilier

Depuis 2011, la Ville de Moissac a décidé d'inscrire la réalisation, par le CCAS, de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) dans une démarche de développement social local. En effet, dans l'objectif d'observer les besoins de la population pour imaginer les solutions pour y répondre, il a été initié un travail partenarial pour :

- recueillir les indicateurs disponibles auprès des partenaires institutionnels ainsi que leurs représentations du territoire,
- réaliser un état des lieux auprès des associations du secteur social des actions menées sur le territoire et de recueillir leur perception des problématiques locales.

L'ensemble des éléments ainsi recueillis a constitué le corpus de données support à la formalisation d'un document « Analyse des besoins sociaux ». Cette démarche a permis, outre la réalisation d'un diagnostic, l'identification et la mobilisation, dans le temps, des acteurs associatifs et institutionnels.

De ce diagnostic partagé, ont été extraits les atouts, faiblesses, opportunités et enjeux. Ils ont permis aux acteurs de faire des propositions d'actions pour le territoire lors du colloque, le 20 novembre 2012 « le contexte social à Moissac : enjeux, atouts, faiblesses ».

De cette démarche, le CCAS a construit un tableau de bord de suivi des indicateurs pour l'actualisation de son ABS.

Avec l'entrée de la collectivité dans le dispositif « Politique de la ville », la nouvelle équipe municipale a choisi de confier l'élaboration du contrat de ville au CCAS pour sa fonction d'observation sociale du territoire.

A travers l'analyse des besoins sociaux, le partage des problématiques des habitants entre les différents services de la ville et ses partenaires a fait émerger 5 thématiques pour le contrat de ville :

- Action sociale et Solidarité,
- Education – Culture – Parentalité,
- Santé – Prévention,
- Développement économique et Emploi,
- Habitat – Cadre de vie.

L'équipe projet a formalisé un pré-diagnostic pour soutenir les travaux du comité technique et des groupes de travail thématiques en vue de la réalisation du diagnostic partagé par pilier.

- Les membres du comité technique ont validé les premiers indicateurs fournis et identifié les données manquantes, charge à chaque membre du comité technique de les compléter dans son domaine d'intervention.
- Le comité technique a pris la décision d'utiliser ces supports complétés en groupes de travail thématiques.
- La collecte des données a permis l'approfondissement du pré-diagnostic et la constitution d'un dossier lisible et compréhensible pour l'ensemble des participants aux groupes de travail thématiques.
- Les groupes de travail thématiques ont eu lieu la journée du 5 février 2015. Ils ont permis de partager les éléments de diagnostic, d'identifier les ressources et handicaps des quartiers prioritaires et de commencer à déterminer les enjeux de chaque thématique. Une synthèse des travaux de chaque groupe a été présentée en plénière pour permettre un même niveau d'information et un enrichissement par tous.

Les rapporteurs de chaque groupe ont remis leur synthèse à l'équipe projet.

Suite à ces débats, les enjeux ont été redéfinis et traduits en orientations stratégiques soumises à la validation du comité de pilotage stratégique du 9 avril 2015.

1.2 Présentation des éléments ressortis du diagnostic par pilier

PILIER 1 COHESION SOCIALE

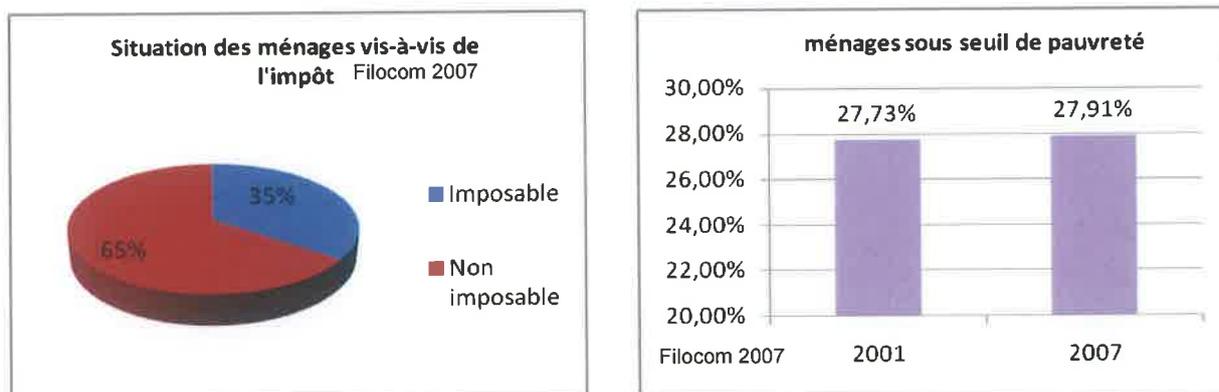
Action sociale et solidarité

A. Indicateurs collectés et éléments de diagnostic

➤ Des ménages aux revenus modestes

Moissac compte aujourd'hui une part importante de la population à faibles ressources. Cette situation résulte essentiellement de l'évolution économique de la commune. De plus, selon les données statistiques récentes, les nouveaux arrivants ont des ressources inférieures aux moissagais en place, ce qui contribue à l'appauvrissement de la population.

Une majorité de ménages non imposables



En 2011, seulement 43 % des ménages moissagais sont imposables (statistiques revenus imposables INSEE). De plus, on compte pratiquement 30% de ménages vivant sous le seuil de pauvreté². Et ce taux est en légère augmentation. Ces taux sont révélateurs de la précarité économique de la population moissagaise, surtout en comparaison avec les indicateurs départementaux et nationaux.

Pourcentage de ménages non imposables par quartiers

Quartiers	%
Centre Ville quartier prioritaire	66%
Le Sarlac quartier prioritaire	66%
Quartier Est	50%
Quartier sud-ouest	50%
Quartier nord	50%
Ville de MOISSAC	57%
Communauté de communes	57 %
Département 82	52 %
Midi-Pyrénées	45.8 %

² Insee

Le revenu annuel médian³ des ménages moissagais (15 361€), est inférieur de 11 % à celui du département (17 172 €).

Les deux IRIS « Centre Historique » et « Centre Est » concentrent à eux seuls près de 55% des demandeurs d'emploi, et 66% des ménages non imposables. Ils regroupent également près des 2/3 des ménages percevant des revenus de transfert, avec une plus forte proportion dans le secteur « centre historique ».

L'ensemble des indicateurs décrit la précarité financière d'un nombre important de ménages du Tarn et Garonne. La situation n'est pas exclusive à la commune de Moissac.

Nombre d'allocataires CAF à bas revenus⁴ par territoire de 2006 à 2010

Territoires	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution	
						2006/2010	annuelle moyenne 2006/2010
Castelsarrasin	626	822	840	905	891	42.3 %	9.2 %
Moissac	693	790	786	830	841	21.4 %	5.0 %
Total territoire ⁵	1 319	1 612	1 626	1 735	1 732	31.3 %	7.0 %
Total Département	10 850	13 058	13 016	14 198	14 439	33.1 %	7.4 %

Avec une augmentation des allocataires à bas revenus de 5% en moyenne annuelle sur la période 2006-2010, le territoire de Moissac a un taux d'évolution inférieur à celui du département.

Données CAF – Année de référence 2013

Territoire	Nb allocataires				
	Total	Bénéficiaires du RSA socle	Bénéficiaires de l'AAH	Bénéficiaires du FSL	dépendant à 100% des prestations sociales
Zonage IRIS					
- Centre Historique	776	NS	NS		NS
- Centre Est	381	NS	NS		NS
- Quartier Est	295	NS	NS		NS
- Quartier Sud-Ouest	307	NS	NS		NS
- Quartier Nord	348	NS	NS		NS
Moissac	2 111	354	269	189	404
Communauté de communes Terres de Confluences	4 864	700	616	371	814
Tarn-et-Garonne	42 441	5 404	5 088	2 493	6 695

Nombre de prêts ménagers et mobiliers CAF

Territoire	2009	2010	Evolution 2009/2010
Castelsarrasin	36	51	+ 41.7 %
Moissac	45	43	- 4.4 %
Total territoire 3	81	94	+ 16.0 %
Total département	639	682	+ 6.7 %

Nombre de secours et prêts CAF

Territoire	2009	2010	Evolution 2009/2010
Castelsarrasin	33	35	+ 6.1%
Moissac	18	32	+ 77.8 %
Total territoire 3	51	67	31.4 %
Total département	6 816	7 258	+ 6.5 %

³ Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu supérieur au revenu médian, l'autre moitié un revenu moins élevé.

⁴ Ce seuil est établi nationalement chaque année en euros par mois et par unité de consommation.

⁵ Le territoire 3 correspond aux territoires de Castelsarrasin et Moissac.

En 2009 en Midi-Pyrénées, 382 000 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus. Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 942 euros par mois et par unité de consommation. Cette population en situation de précarité financière augmente de 6 % dans la région par rapport à 2008 : elle représente 16,4 % des moins de 65 ans contre 15,7 % en 2008.

En 2009, la population en situation de précarité est en hausse dans tous les départements de la région. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne affichent des taux de précarité financière nettement supérieurs à la moyenne régionale : parmi les moins de 65 ans, plus d'une personne sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Evolution du nombre de ménages allocataires bénéficiaires du RSA

Territoire	2009	2010	2011	2012	Evolution	
					2009/2012	2011/2012
Castelsarrasin	451	436	498	515	+ 14 %	3 %
Moissac	425	461	460	462	+ 8 %	0.004%
Total territoire	876	897	958	977	+ 11 %	1 %
Total Département	6 816	7 258	7 507	7 999	+ 17 %	6 %

Le CCAS a la compétence RSA pour les personnes seules, sans enfants. L'assistante sociale du service a traité 246 dossiers RSA en 2014. Au 31 décembre de cette même année, il y avait 206 personnes suivies par le CCAS.

➤ Une part des familles monoparentales supérieure dans les quartiers prioritaires

Quartiers	%
Ville de MOISSAC	14,4%
Communauté de commune	14%
Département 82	12,9%
Centre Ville quartier prioritaire	27%
Le Sarlac quartier prioritaire	16%

➤ L'évolution des demandes de secours

Les demandes de secours formulées au CCAS

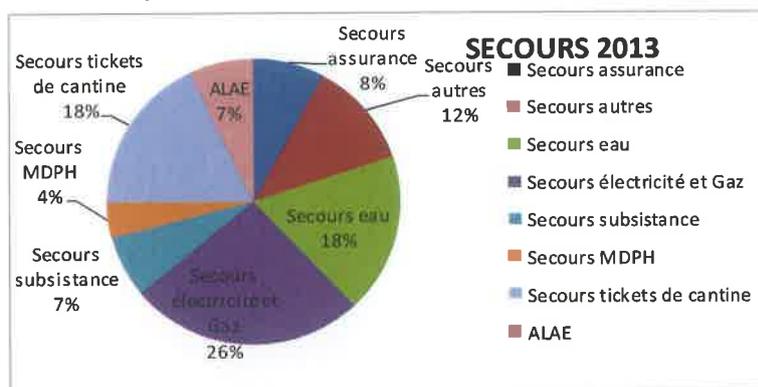
%	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secours assurance	9	13	17	12	11	9	8
Secours autres	10	12	6	13	15	12	12
Secours eau	26	19	18	19	15	15	18
Secours électricité et Gaz	27	16	21	28	25	27	26
Secours subsistance	8	13	11	2	8	7	7
Secours MDPH							4
Secours tickets de cantine	20	27	27	26	26	28	18
ALAE							7
TOTAUX	100						

L'évolution du type de demandes

2008	2013
1 - Secours tickets de cantine (27 %)	1 - Secours électricité et Gaz (26 %)
2 - Secours eau (19 %)	2 - Secours tickets de cantine (18 %)
3 - Secours électricité et Gaz (16 %)	3 - Secours eau (18 %)
4 - Secours assurance (13 %)	4 - Secours autres (12%)
5 - Secours subsistance (13 %)	5 - Secours assurance (8 %)
6 - Secours autres (12 %)	6-- Secours subsistance (7 %)
	Secours tickets ALAE (7 %)
	7 - Secours MDPH (4 %)

Croissance des phénomènes de précarité énergétique clairement ressentie par le CCAS de Moissac à travers le prisme des demandes d'aides financières qui lui sont adressées.

Le profil des demandeurs de secours financiers



Les retraités bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Personnes Agées (ex minimum vieillesse) constituent une part importante des demandes de secours. La faiblesse du revenu conjuguée à l'inadaptation du logement (trop grand, mal isolé, ...) explique l'importance des demandes pour la tranche d'âge « 50 ans et plus ».

La part de la tranche d'âge des 25/50 ans est prédominante en 2013 (43 %). Le taux de chômage (17 % de la population active au 31/12/13) a un fort impact sur la précarité des ménages en recherche d'activité professionnelle.

Tranche d'âge des demandeurs comparée 2008/2013

	2008	2013
20 à 25 ans	5%	0 %
25 à 30 ans	12%	11 %
30 à 40 ans	23%	27 %
40 à 50 ans	24%	25 %
50 et +	36%	37 %
Total	100%	100%

La précarité associée à l'augmentation du coût de la vie génère des demandes d'un public qui évolue : les « travailleurs pauvres » et les personnes âgées retraitées (20 % des demandeurs).

- Augmentation de l'âge moyen de la population concernée : 37% des personnes aidées ont plus de 50 ans en 2013, et 20% sont à la retraite
- Une majorité de demandes émanent de personnes seules avec ou sans enfants : 75% des demandes en 2008 et 62% des demandes en 2013

Une augmentation de la part des dossiers de personnes salariées (16% en 2008 contre 17% en 2013).

➤ **Une surreprésentation des bénéficiaires des aides aux soins médicaux**
Données CPAM de Tarn-et-Garonne

	QUARTIERS CONTRAT VILLE MOISSAC			
	Centre ville		Sarlac	
	%	Nbre bénéficiaires*	%	Nbre bénéficiaires
% assurés CMUC	18,89%	413	22,38%	113
% assurés ACS	5,63%	123	9,11%	46
% assurés en AME	4,25%	93	1,58%	8

	MOISSAC		EPCI		TARN-ET-GARONNE	
	%	Nbre bénéficiaires	%	Nbre bénéficiaires	%	Nbre bénéficiaires
% assurés CMUC	13,91%	1 237	13,07%	2 428	10,11%	18 651
% assurés ACS	2,89%	257	3,00%	557	2,80%	5 169
% assurés en AME	-	-	-	-	0,34%	6,39

➤ **L'aide à l'autonomie**

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) selon les GIR (Groupes iso-ressources) Droits ouverts au 31/12/2014
(données Conseil départemental de Tarn-et-Garonne)

Canton de Moissac	DOMICILE				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Moissac	7	46	38	156	247
Lizac		3	1	5	9
Monstequieu		3	5	13	21
Total canton	7	52	44	174	277

Canton de Moissac	ETABLISSEMENT *				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Moissac	30	53	37	36	156
Lizac		1			1
Montesquieu	1	1	1	1	4
Total canton	31	55	38	37	161

L'activité du service d'aide à domicile du CCAS

99 577 heures ont été réalisées en 2013.

L'activité du service prestataire connaît une augmentation de 3.32 % (ce qui représente 2 175.25 heures) par rapport à 2012.

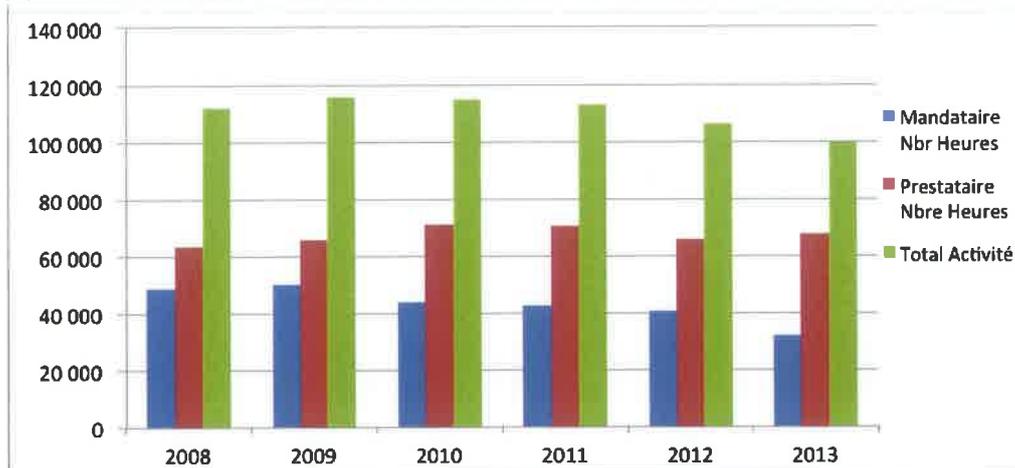
Le nombre d'heures mensuelles s'élève en moyenne à 5 649 heures.

En revanche, l'activité du service mandataire connaît une baisse de - 21.85 % (ce qui représentent 8 885 heures). Le nombre d'heures mensuelles s'élève en moyenne à 2 649 heures.

Les heures se répartissent autour de 352 bénéficiaires en moyenne pour le service prestataire et 113 pour le service mandataire.

Année	Mandataire Nbre Heures	Evolution en % par an	Prestataire Nbre Heures	Evolution en % par an	Total Activité	Evolution en % par an
2008	48 684,25	-8,48	63 145,00	6,05	111 829,25	-0,81
2009	49 919,50	2,54	65 944,00	4,43	115 863,50	3,61
2010	44 018,50	-11,82	70 855,00	7,45	114 873,50	-0,85
2011	42 573,50	-3,28	70 262,00	-0,84	112 835,50	-1,77
2012	40 670,75	-4,47	65 616,75	-6,61	106 287,50	-5,80
2013	31 785,75	-21,85	67 792,00	3,32	99 577,75	-6,31

Evolution des services Prestataire et Mandataire de Maintien à domicile entre 2008 et 2013

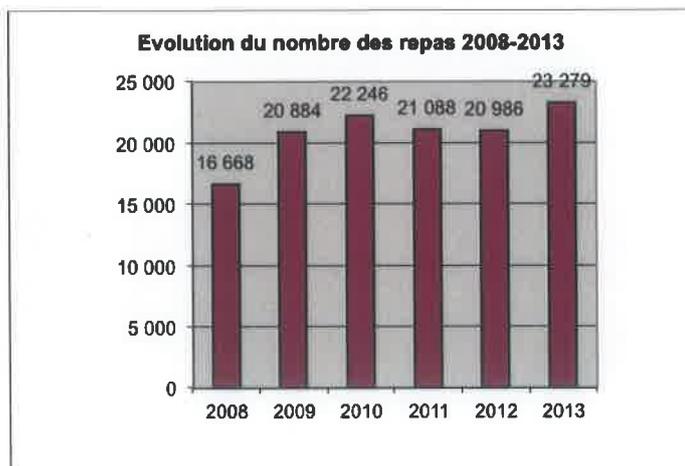


L'APA représente **59.87 %** de l'activité en service prestataire et **59.85 %** de l'activité en service mandataire.

	Nombre d'heures APA Service Prestataire	Nombre d'heures APA Service Mandataire
2008	39 059	33 458,5
2009	42 095	33 701,5
2010	45 984,5	22 220,5
2011	45 570,25	23 639,5
2012	40 596	22 254
2013	40 591,5	19 026

En 2013, 23 279 repas ont été livrés, ce qui représente une augmentation de 10,92% par rapport à 2012 (soit 2 293 repas).

Année	Nombre de Repas
2008	16 668
2009	20 884
2010	22 246
2011	21 088
2012	20 986
2013	23 279



Fonds d'Aide aux Jeunes : canton de Moissac 2013 – 2014 données Conseil Départemental

	MOISSAC 1	MOISSAC 2	TOTAL
2013	40	1	41
2014	44	0	44

Statistiques de surendettement : canton de Moissac 2013 – 2014 données Conseil Départemental

	MOISSAC 1	MOISSAC 2	TOTAL
2013	56	54	110
2014	31	29	60

B. Synthèse du diagnostic « Action sociale et solidarité »

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<p>Un partenariat actif sur le territoire basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- une connaissance réciproque,- un travail important avec les prescripteurs, notamment les assistantes sociales de secteur,- une orientation ou réorientation des publics vers les partenaires compétents. <p>Un comité de pilotage « dossiers secours » animé par le CCAS.</p> <p>Des coordinations qui se réunissent régulièrement autour :</p> <ul style="list-style-type: none">- coordination des aides : partenaires de l'action sociale,- coordination PA/PH (Personnes âgées/Personnes Handicapées),- coordination Petite enfance,- coordination gérontologie. <p>Des bénévoles impliqués : Croix Rouge, Secours populaire, Secours Populaire, Sol'epis...</p> <p>Des permanences travail social de la CAF et Prestations au centre social du Sarlac.</p> <p>Rôle important de la Police Municipale (ilotage, médiations).</p> <p>Il existe un conciliateur de justice sur le département du Tarn et Garonne : acteur bénévole de la justice dont son rôle est de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils existants entre personnes physiques ou morales.</p> <p>Des atouts de la coordination du CLSPD sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide des victimes, en s'appuyant sur l'Observatoire des violences intra familiales.- Améliorer la tranquillité publique.- Lutter contre les délinquances aggravées par l'alcool. Ce dernier axe étant affiché en transversalité.- L'égalité fille/garçons. <p>Dans le quartier du Sarlac, le centre social CAF concourt au développement d'actions en matière de soutien à la parentalité, et d'animation de la vie sociale (liens intergénérationnels, participation des habitants, lutte contre l'isolement).</p> <p>Une maison de l'emploi et de la solidarité accueillant un Point Information Jeunesse, une cyberbase et des permanences (mission locale, ...).</p>	<p>mais à développer sur certaines actions.</p> <p>Un territoire qui souffre de représentations négatives : territoire défavorisé, pauvreté, tissu économique faible, communautarisme, ...</p> <p>Des situations financières difficiles : Travailleurs et retraités pauvres en augmentation, bénéficiaires du RSA, ... La précarité et bien sûr avec tout ce que cela implique ; mais aussi l'isolement par le renfermement de chacun, soit sur ses propres problèmes, soit sur le groupe.</p> <p>Une paupérisation de la population qui se conjugue avec des faits de délinquance, accentués par la crise économique.</p> <p>Une augmentation de la précarité qui induit un isolement « administratif ».</p> <p>Une Maison de l'Emploi et de la solidarité dont les fonctions doivent être définies.</p> <p>Habitants exclus des débats.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Faits de délinquance, notamment de jeunes mineurs : Augmentation des faits de délinquance de 27%. notamment de voie publique surtout en centre-ville (place des Récollets, rue commerçantes, périmètre historique, cinéma).▪ Comportements provocateurs de jeunes adultes : Des jeunes adultes (souvent connus des services) au « comportement » provocateur, entraînant avec eux les plus jeunes dans des agissements tels que des marques d'incivilités.▪ Comportement d'impunité chez les jeunes de 6-12 ans : certains enfants de 6-12 ans, ont un « comportement » particulier avec un sentiment d'impunité. Effet de la « non occupation » des jeunes : regroupements dans l'espace public.▪ Des replis communautaires observés (rue Sainte Catherine, Gambetta...).▪ Fort sentiment d'insécurité dans la ville, accentué par le vieillissement de la population (31 % de plus de 60 ans) : difficulté dans le « vivre ensemble ». Quartiers Sarlac et Figueris : sentiment d'abandon la nuit et le weekend, multiplication des conflits de voisinage, insuffisance d'éclairage public, absence de dialogue. L'insécurité est un sentiment plus fort chez les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées, et dans certains lieux comme les rues étroites et les jardins publics. Problème de regroupements de population dans certains lieux de la ville, vécu comme un comportement incivil et à l'origine du sentiment d'insécurité.▪ Manque de mixité sociale.

Opportunités

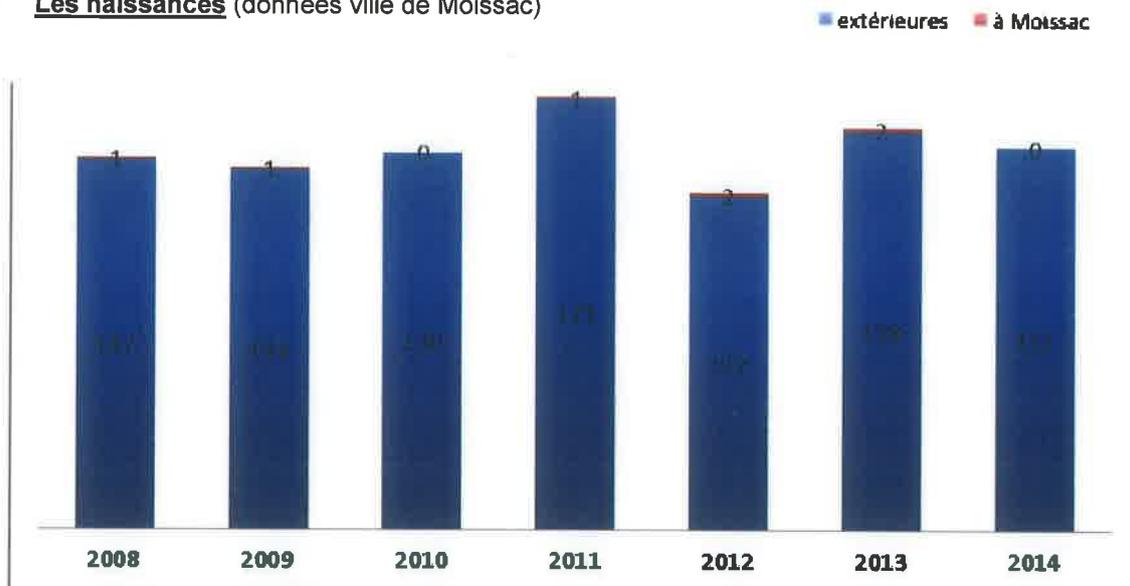
- Une volonté forte de la municipalité d'entrer dans une logique de gestion urbaine de proximité, intégrant la médiation sociale et la participation citoyenne des habitants.
- Les professionnels ne rapportent pas une situation dramatique en matière d'incivilités sur le territoire de Moissac et parlent davantage de **détresse individuelle**. Ce point important qui permet d'envisager deux sortes de réponses : une **réponse individuelle** et une **réponse collective**.

Education – Culture – Parentalité

A. Indicateurs collectés et éléments de diagnostic

1. Les données de la petite enfance

- **Les naissances** (données ville de Moissac)



NB : Les naissances extérieures sont les naissances d'enfants dont les parents habitent MOISSAC, mais qui sont nés dans une autre Commune.

- **L'accueil Petite enfance**

Le **multi-accueil Les Grappillous** accueille les enfants de 80 familles.

En 2015, 52% des familles sont sous les plafonds de revenus CAF, leur participation financière horaire est de moins d'un euro. Cela a un impact sur le budget du CCAS.

Le CCAS repère que ces familles ont de vraies difficultés financières.

Le Lieu d'accueil enfants parents Mômérie (LAEP)

Données de fréquentation 2013

31 séances de soutien à la parentalité organisées en 2013 :

- Nombre d'enfants inscrits venus sur l'année : 420 soit environ 14 enfants par séance,
- Nombre de parents inscrits venus sur l'année : 469 soit environ 15 parents par séance.

Le projet 2015 prévoit une augmentation des séances de soutien à la parentalité.

Présence d'une halte-garderie développée au sein du centre social du Sarlac.

2. La scolarité

- **Taux de scolarisation, par tranches d'âges**

	MOISSAC 2006	MOISSAC 2011
2 à 5 ans	80.5	76.9
6 à 10 ans	96.8	99.0
11 à 14 ans	100.0	100.0
15 à 17 ans	96.8	95.5
18 à 24 ans	41.0	30.6
25 à 29 ans	5.6	2.1
30 ans ou plus	0.5	0.4

Le taux de scolarisation est globalement en baisse sur l'ensemble des tranches d'âge entre 2006 et 2011 sauf sur les tranches 6-10 ans et 11-14 ans.

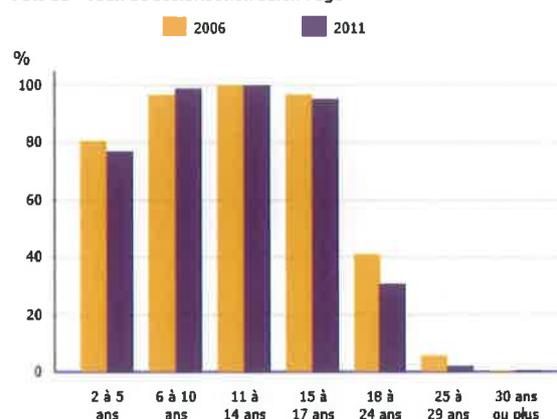
En 2010, sur Moissac, 3,9 % des 15/17 ans ne sont pas scolarisés contre près de 15% au centre ville.

Part des 15-17 ans non scolarisés en pourcentage

Sarlac	0,0 %
Centre Ville	14,7 %
Quartier Est	0,0 %
Quartier Nord	0,0 %
Quartier Sud-Ouest	0,0 %
Moissac	3,9 %
Unité Urbaine	6,5 %
Castelsarrasin	6,5 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

• **Les établissements scolaires du territoire**

1 250 enfants sont scolarisés sur l'ensemble de la Ville de Moissac. 65 % des enfants scolarisés le sont sur les quartiers prioritaires.

- 819 enfants scolarisés en primaire dont 72 % issus des quartiers prioritaires

Ecoles primaires du périmètre (année scolaire 2013-2014)

	Nombre total d'enfants	Dont nombre d'enfants du périmètre politique de la ville	% d'enfants du périmètre scolarisés dans le périmètre
Ecole maternelle Delthil	135	99	73 %
Ecole élémentaire Chabrié	216	143	66 %
Ecole maternelle du Sarlac	122	90	73 %
Ecole élémentaire du Sarlac	175	133	76 %
Ecole maternelle Montebello	79	64	81 %
Ecole élémentaire de Montebello	92	61	66 %
Total	819	590	72 %

○ **La scolarisation des enfants en petite section de maternelle**

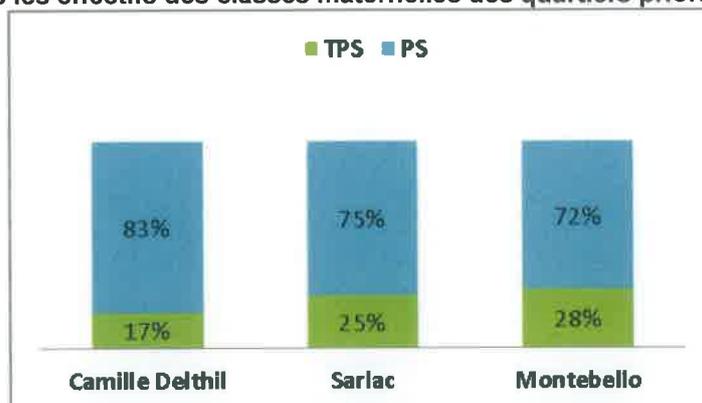
Sur les 154 enfants scolarisés en Petite Section à la rentrée de septembre 2014, 35 d'entre eux sont entrés dans une école en dehors de leur périmètre par dérogation, soit un peu moins d'un quart.

La répartition de ces demandes de dérogations confrontée à l'analyse des acteurs fait ressortir une absence de stratégie d'évitement de l'école fréquentée par les résidents des quartiers prioritaires.

**Demandes de dérogations et écoles d'accueil des enfants de 3 ans
Année scolaire 2014-2015**

Ecole	Camille Delthil	La Mégère Primaire	Louis Gardes Maternelle	Mathaly Primaire	Montebello Maternelle	Sarlac Maternelle	Dérogations	
							en nombre	en %
Périmètre								
CAMILLE DELTHIL		1	4	2	2	1	10	29%
La Mégère Maternelle					1		1	3%
Louis Gardes Maternelle				2	1		3	9%
Mathaly Maternelle						1	1	3%
Montebello Maternelle	2		2	1	2		7	20%
Sarlac Maternelle	5	1	2				8	23%
Autres communes	1	1	1			2	5	14%
Inscription par dérogation								
en nombre	8	3	9	5	8	2	35	
en %	23%	9%	26%	14%	23%	6%		
Part des dérogations dans l'effectif des petites sections	20%	20%	47%	25%	35%	6%		

Répartition des enfants de moins de 3 ans (TPS : très petite section) et des enfants de 3 ans dans les effectifs des classes maternelles des quartiers prioritaires

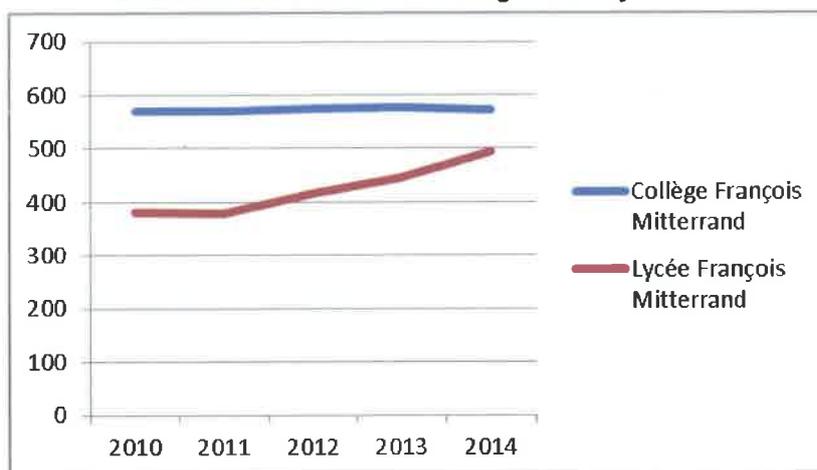


Taux d'élèves de CP n'ayant pas fréquenté l'école maternelle.

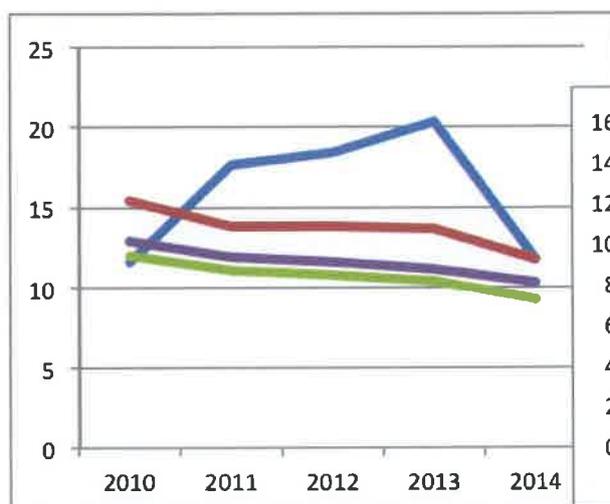
E.E.PU PIERRE CHABRIE (0820178Y)	12.7 %
E.E.PU SARLAC (0820763J)	2.9 %
E.E.PU MONTEBELLO (0820778A)	4.8 %

- **L'institution Jeanne d'Arc** accueille 329 enfants dont 105 (60 garçons et 45 filles) issus des quartiers prioritaires, soit 32% de ses effectifs totaux. Soit dans les mêmes proportions que le poids de la population des quartiers dans la population totale. Autrement dit, il n'y a pas sous ou sur représentation des enfants du quartier dans les effectifs de l'institution Jeanne d'Arc.
- 624 collégiens scolarisés au collège François Mitterrand dont 198 habitant l'un des deux quartiers prioritaires, soit 30 % des effectifs totaux du collège. 51 % des collégiens habitant l'un des deux quartiers prioritaires sont des filles, 49 % des garçons.

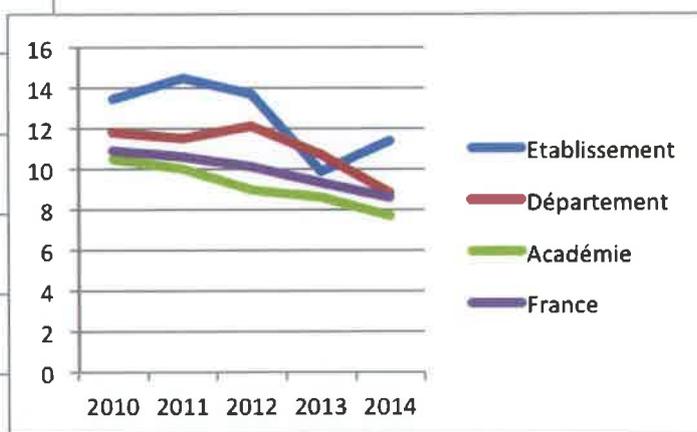
Evolution des effectifs du collège et du Lycée



Evolution du taux de retard d'un an à l'entrée au collège



au lycée



Collège François Mitterrand

Taux d'accès de la 6ème vers la 3ème et valeurs ajoutées

	2010	2011	2012	2013
Taux d'accès brut	81	73	80	78
Valeur ajoutée / Académie	+15	+5	+10	+6
Valeur ajoutée / France	+9	-1	+4	+1

Taux de réussite au DNB et valeurs ajoutées

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de réussite brut	85	85	71	85	82
Valeur ajoutée / Académie	+2	+2	-14	0	
Valeur ajoutée / France	+3	+4	-13	+2	

Taux de redoublement global en classe de 6ème

	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	7,5	2,3	3,1	7,1	3,7
pour le département	5,2	2,8	2,3	1,7	1,1
pour l'académie	3,9	3,0	2,6	1,9	1,7
pour la France	3,8	3,2	2,9	2,2	2,1

Lycée François Mitterrand

Taux d'accès de la 2nde au bac GT et valeurs ajoutées

	2010	2011	2012	2013
Taux d'accès brut	56	65	72	64
Valeur ajoutée / Académie	-17	-6	+3	-5
Valeur ajoutée / France	-10	+2	-2	-10

Taux de réussite au bac général et valeurs ajoutées

	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite GENE	86	93	90	88
VA / Académie GENE	-1	+3	-1	-5
VA / France GENE	0	+3	-2	-5

Taux de redoublement global en classe de 2nde

	2010	2011	2012	2013
pour l'établissement	20,1	8,3	5,8	8,1
pour le département	11,4	7,3	5,1	5,1
pour l'académie	8,5	6,5	6,4	5,5
pour la France	10,6	9,2	8,7	7,8

Taux de passage de 3ème en 2nde GT

	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	60,3	57,1	65,1	73,4	66,7
pour le département	57,8	57,4	57,6	61	63,6
pour l'académie	60,8	61,4	62,1	63,8	64,9
pour la France	58,4	59,4	60,3	62,2	63

Les dispositifs de prise en charge des enfants en situation particulière

2 classes UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) ont été créées récemment traduisant un besoin supplémentaire et une tendance à la hausse en matière d'accueil de publics étrangers.

Moissac dispose donc de 2 classes UPE2A : 1 au Sarlac et 1 à Chabrié. Les enfants bénéficient d'une année solaire en classe UPE2A puis sont réorientés vers l'école de leur quartier.

Toutefois, on constate :

- qu'ils ne sont pas forcément francophones à l'issue de cette année en classe UPE2A,
- des refus de certains parents à la scolarisation de leur enfant dans ces classes.

1 ULIS au collège.

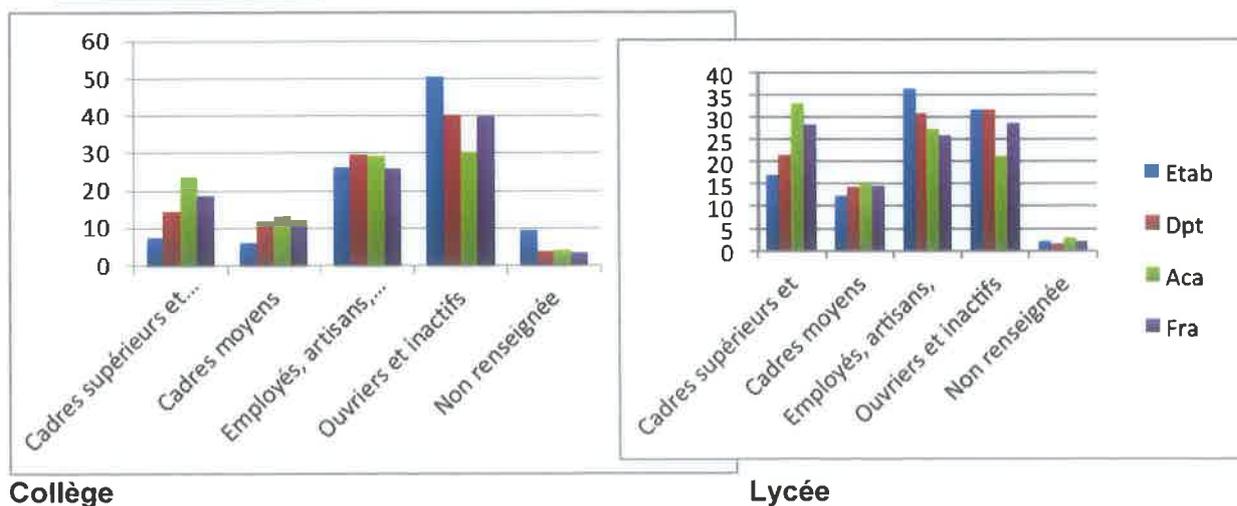
54,5% **des élèves sont pris en charge par le RASED** (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sur les quartiers prioritaires de Moissac contre 20% hors quartiers prioritaires.

Taux d'élèves disposant d'un programme personnalisé de réussite éducative

MOISSAC	% élèves PPRE
E.M.PU CAMILLE DELTHIL (0820180A)	2.4%
E.E.PU PIERRE CHABRIE (0820178Y)	14.7%
E.M.PU SARLAC (0820185F)	44.3%
E.E.PU SARLAC (0820763J)	14.3%
E.E.PU MONTEBELLO (0820778A)	6%

1 accompagnement éducatif est mis en œuvre sur l'école P. CHABRIE. Il a bénéficié à 125 enfants dont un peu plus du tiers étaient en CM2 et près du tiers en CE2.

• Professions et catégories socio-professionnelles des parents des élèves du collège et du Lycée



3. Niveau de diplômes de la population

Titulaire...	Moissac		Castelsarrasin	
	En % 2006	En % 2011	En % 2006	En % 2011
d'aucun diplôme	27 %	23 %	27 %	27 %
du certificat d'études primaires	14 %	14 %	14 %	13 %
du BEPC. brevet des collèges	7 %	8 %	7 %	8 %
d'un CAP ou d'un BEP	22 %	24 %	27 %	25 %
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16 %	15 %	13 %	15 %
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8 %	10 %	8 %	9 %
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	7 %	7 %	5 %	5 %

RP 2006-2011 INSEE

En 2011, plus des 2/3 des moissagais (1/4 des Castelsarrasinois) ont un diplôme inférieur ou égal au niveau V (CAP, BEP ou infra) contre 17 % de diplôme d'études supérieures (post bac).

A Moissac, 37 % de la population ne possède aucun diplôme, 40% à Castelsarrasin.

4. Formation linguistique d'alphabétisation ou de Français langue d'intégration

Données AFORMAC

74 personnes ont bénéficié d'un parcours de formation entre le 2 janvier 2014 et le 31 janvier 2015 dont 46 habitants les quartiers prioritaires.

Le stage réalisé en janvier 2015 comprenait 33 inscrits dont 26 en Français langue étrangère et 7 en alphabétisation.

Lieu d'habitation	Moissac			Castel-Sarrasin	St Nicolas	Valence d'Agen	Dunes	Montaigu de Quercy	Beaumont de Lomagne	Saint Porquier	Trejols	Cazes Mondenard	Lamagis-tère
	Centre-ville	Sarzac	Autre										
Nombre de parcours de formation	36	10	5	8	2	6	1	1	1	1	1	1	1

Les actions d'accompagnement à l'acquisition de la langue française semblent insuffisantes.

5. Le périscolaire – Données ALAE de Moissac

REPARTITION PAR SEXE SUR L'ALAE

		Midi - déc	TOTAL DECEMBRE	Soir (sept à dec) 16h00 – 18h15	TOTAL
CHABRIE	Filles	53	240	62	Filles : 274
	garçons	54		88	
L.GARDES	Filles	38		37	
	garçons	28		35	
LA MEGERE	Filles	38		37	
	garçons	38		38	
MATHALY	Filles	37	Garçons :	39	Garçons : 339
	garçons	59	278	55	
MONTEBELLO	Filles	25		36	
	garçons	28		40	
SARLAC	Filles	49		63	
	garçons	71		83	

REGLES DE VIE : De septembre 2014 à décembre 2014 :

	PASSEPORT	AVERTISSEMENT	EXCLUSION TEMPORAIRE	EXCLUSION DEFINITIVE
CHABRIE	5	7	0	0
L.GARDES	4	2	0	0
LA MEGERE	1	1	1	0
MATHALY	8	0	0	0
MONTEBELLO	4	0	0	0
SARLAC	24	7	4	1

Sur l'ALAE du Sarlac : un noyau d'enfants de CM2 nuit au bon fonctionnement de l'ALAE (oppositions, conflits d'ordre verbal ou / et physique, refus de certains d'appliquer certaines règles de vie). D'autre part les enfants en UPE2A sont difficiles à intégrer du fait de la barrière de la langue. Les enfants en CLIS ont parfois du mal à intégrer les consignes données et à réagir à propos.

De ce fait, il serait bon d'envisager de renforcer l'équipe afin de mieux faire face à ces problématiques.

Sur l'ALAE de Chabrié : Les garçons de CLIS ont du mal à s'intégrer aux autres enfants et ont tendance à rester entre eux. Les UPE2A sont souvent ensemble du fait de la barrière de la langue. Quelques cas ont du mal à intégrer les règles de vie et à respecter les adultes. Le nombre d'enfants important sur l'ALAE nécessite la présence de nombreux adultes (minimum 7) pour gérer le bon fonctionnement de l'ALAE et prévenir les conflits.

Sur les autres écoles : on ne relève pas de problèmes particuliers sinon des cas isolés d'enfants présentant des pathologies identifiés et faisant l'objet d'un suivi particulier.

ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

Depuis le 5 janvier, sur le temps périscolaire

- Nombre de P.A.I (projet d'accueil individualisé) : 26
 - Maternelle : Camille Delthil : 9 / L. Gardes : 1 / Montebello : 1 / Mathaly : 1
 - Primaire : Chabrié : 2 / L.Gardes : 2 / Mathaly : 4 / Montebello : 3 / Sarlac : 3
- Nombre de P.I.L.I (projet d'intégration aux loisirs individualisé) : 3
 - Primaire : La Mégère : 1 / Sarlac : 1 / Montebello : 1

6. L'aide sociale à l'enfance

Données Conseil départemental 82 à l'échelle du territoire du Pôle de développement social de Moissac qui comprend les communes suivantes : Boudou, L'Honors de Cos, Labarthe, Lafrançaise, Lizac, Moissac, Montesquieu, Montastruc, Piquecos, Puycornet, Vazerac

CDPE*	2013	2014
Informations Préoccupantes	43	45
Signalements	19	19

*Cellule départementale de la protection de l'enfance

Placement	2013	2014
1ere admission	22	19
Suivi	61	64
File active	47	44

	2013	2014
Aides éducatives à domicile (AED)	24	25
Contrats Jeunes Majeurs	6	6

INFORMATION PREOCCUPANTE

L'information préoccupante est une information transmise à la Cellule départementale pour alerter le Président du Conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité, ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

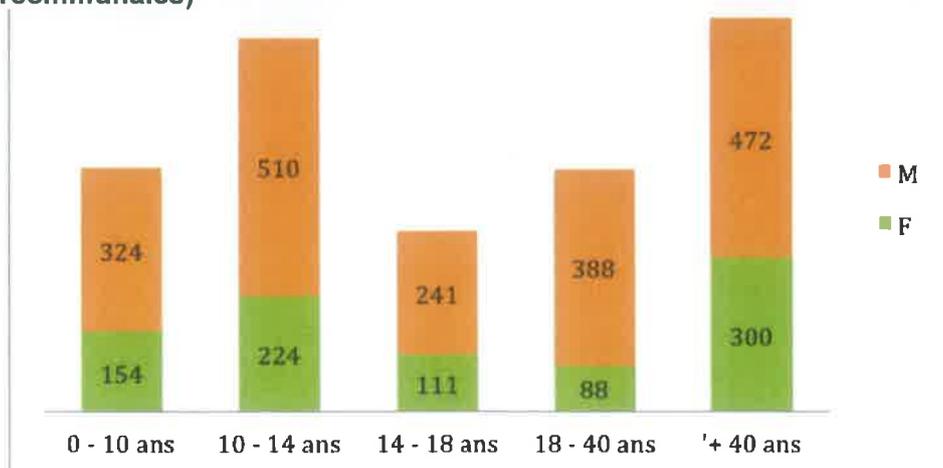
Le terme de **signalement** est réservé, avec la loi du 5 mars 2007, à la saisine du Procureur de la République.

Le signalement est un acte professionnel écrit présentant la situation d'un enfant en danger dont l'évaluation fait apparaître la nécessité d'une protection judiciaire.

7. La pratique sportive

Données saison 2013-2014 service des sports Moissac Mairie

- **Une politique sportive de la ville de Moissac axée sur la dimension éducative et sociale du sport** qui s'appuie sur :
 - 32 associations sportives dont 7 intercommunales et 3 scolaires proposent 36 activités sportives,
 - 13 écoles pour 1 162 licenciés de moins de 18 ans.
 - Des activités de loisirs (randonnée pédestre, natation, vélo, entretien physique, jeu de ballon, etc.) qui se pratiquent hors système associatif, de manière libre et autonome, dans des espaces aménagés ou pas, mais en accès libre,
 - Des moyens mis à disposition pour la prise en compte des pratiques de sports loisirs, sport santé et le développement de celles à la mode chez les jeunes : prêt des installations sportives, la mise à disposition de personnel municipal diplômé pour l'aide à l'animation sportive auprès des associations et l'aide à l'organisation de manifestations de masse
- **La mixité dans les associations sportives du territoire (Moissagaises et intercommunales)**



Il est à noter que la danse est considérée comme une activité culturelle et non pas comme une activité sportive.

8. La culture

- Un objectif de promotion de la culture et d'accessibilité au plus grand nombre a été assigné au service Moissac-Culture :
 - Des tarifs attractifs et compétitifs adaptés à chaque public (Jeunes, personnes à mobilité réduite, sans emploi, étudiants, ...),
 - Des spectacles gratuits ouverts à tous,
 - Une programmation « jeune public » pour les scolaires,
 - Un spectacle organisé à la maison de retraite dans le cadre du festival de la Voix.
- Des partenariats actifs entre le service de la ville et les associations culturelles, une convention avec Culture du Cœur.

L'école de musique mène depuis 3 ans le projet d'orchestre à l'école. Egalement, elle a instauré une politique tarifaire. Toutefois, l'orchestre à l'école n'entraîne pas d'inscription à l'école de musique. Le coût de l'activité reste trop important pour les publics précarisés. Les ménages des deux quartiers prioritaires y sont peu représentés (*entretien directrice Ecole de Musique*).

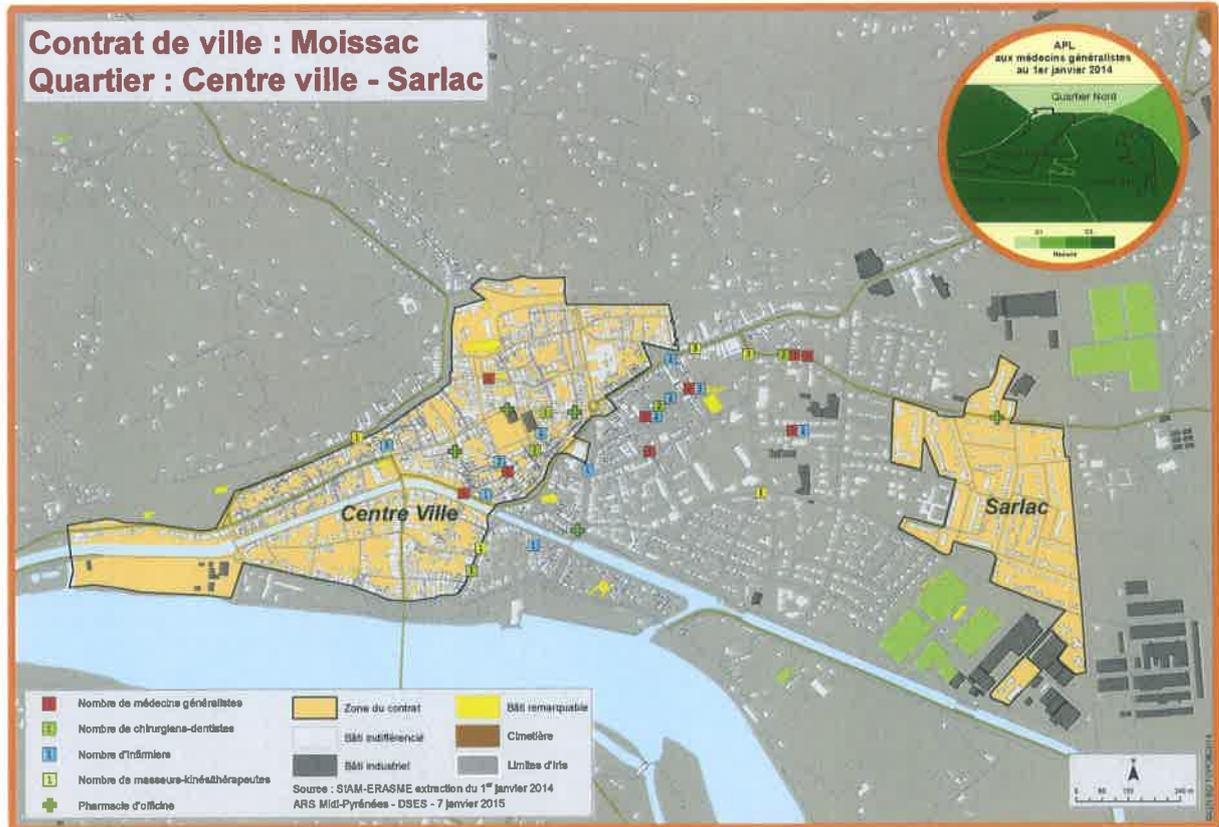
B. Synthèse du diagnostic « Education – Culture - Parentalité »

<p><u>Atouts</u></p> <p>Des classes allophones (UPE2A) sur Moissac qui traduit une tendance à la hausse en matière d'accueil de publics étrangers.</p> <p>Rentrée 2014/2015 : Dispositif « ouvrir l'école aux parents » financé par le Ministère de l'intérieur destiné aux parents non francophones.</p> <p>L'ensemble des écoles du territoire a un volet culture dans le projet d'école, L'école de Montebello dispose d'un orchestre. Toutes les écoles disposent d'un ALAE. La cité scolaire est ouverte aux associations.</p> <p>Associations et municipalité présentes sur les problématiques de réussite éducative. Des dispositifs d'éducation portés par la cité scolaire. Près de 90% des enseignants formés à la différenciation pédagogique. Des pratiques ancrées chez les enseignants du Sarlac de formalisation de projet personnalisé de réussite éducative.</p> <p>Des actions Clas et Reaap menées sur le territoire.</p> <p>Un service porté par le CCAS développant des actions parentalité (Lieu d'Accueil Parents Enfants ...) qui pourrait développer ses interventions. Des actions parentalité menées par le centre social Caf du Sarlac Service Enfance Jeunesse de la ville : médiation familiale/règles du vivre ensemble.</p> <p>Des actions éducatives menées par l'association Moissac Animation Jeunes.</p> <p>Une politique sportive de la ville mettant en avant la dimension éducative et sociale du sport. Un appui au développement des écoles de sport associatives par la commune.</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <p>Absence de projet éducatif de territoire.</p> <p>Une scolarisation tardive des enfants arrivant d'Europe de l'Est (12% ne le sont pas avant le CP à Chabrié).</p> <p>Absence de mixité scolaire / une majorité de familles de CSP défavorisées ou très défavorisées sur les 4 écoles des quartiers prioritaires.</p> <p>Des jeunes adolescents sans activité et en difficulté économique : risque de désinsertion sociale. 15% des 15-17 ans non scolarisés sur le centre ville.</p> <p>37 % de la population ne possède aucun diplôme.</p> <p>Les enfants de familles issues de l'immigration représentent 6 % de la tranche d'âge des moins de 15 ans et 12 % de la tranche d'âge 15/24 ans.</p> <p>La question est posée de la certification des formations Français Langue Etrangère et de la professionnalisation de certaines associations.</p> <p>Insécurité aux abords des établissements scolaires (de l'agressivité verbale, manque d'implication des parents, déscolarisation de certains jeunes, difficultés d'insertion liées à des différences d'origines culturelles).</p> <p>Des nouvelles pratiques sportives nécessitant des équipements spécifiques qu'il n'est pas toujours possible de réaliser. La plupart des équipements sportifs ne peuvent être laissés en accès libre. Des pratiques sportives inégalitaires notamment pour les jeunes filles à la préadolescence.</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un poste d'agent de prévention et de sécurité à la cité scolaire depuis 2 ans.- Mise en place de mesures de responsabilisation avec de nombreux partenaires de la ville (éviter l'exclusion du collège).- Renforcement des actions liées à la parentalité et à l'éducation/société.	

Santé - Prévention

A. Indicateurs collectés et éléments de diagnostic

1. L'offre de santé libérale



- Les professionnels libéraux du territoire
 - 12 médecins généralistes dont 2 ont plus de 65 ans
 - 5 pharmacies
 - 11 dentistes
 - 20 infirmier-e-s diplômé-e-s d'Etat
 - 16 kinésithérapeutes
 - 1 laboratoire d'analyses biomédicales
- Le recensement des spécialistes est cours de réalisation par l'ORMSIP.
- La consommation d'actes de soins : 9 801 consommateurs, 43 080 consultations et visites (Données 2012 – source : carto santé)
- L'offre sur les quartiers

Sarlac :

pas de médecin généraliste
1 pharmacie

Centre Ville :

4 médecins généralistes
3 pharmacies
8 Infirmiers-ères diplômé-es d'Etat
3 chirurgiens dentistes
2 kinésithérapeutes

2. L'offre hospitalière

CHIC : service d'urgence, une PASS.
CMP secteur 3 Moissac
Hôpital de jour psy adulte Moissac
CMP pédo psy Castelsarrasin
CMP CATTP secteur 3 Castelsarrasin

Soins palliatifs : CHIC + réseau soin
« palliadol »

3. L'offre médico-sociale

L'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) « les grains dorés » dispose de 175 places (135 + 40) et de 5 places d'hébergement temporaire

L'accueil de jour Alzheimer a 10 places installées pour 12 autorisées

La MAS (maison d'accueil spécialisée) : 55 places

Le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) : 20 places

Le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) : 49 places pour les personnes âgées, 5 places pour les personnes handicapées, 5 places dédiées à l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) (gestion santé-vie MTG Mutualité Tarn et Garonne)

2 entreprises assurent les transports sanitaires : les « ambulances des 2 rives » disposent de 4 véhicules sanitaires légers (VSL), 2 ambulances de service sanitaire (ASSU), 3 ambulances et les « ambulances 2000 » disposent de 4 ambulances et 2 véhicules sanitaires légers (VSL).

Le CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) porté par l'association EPICE 82 assure des permanences à Moissac L'ANPAA, qui gère un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), dispose d'une antenne en centre ville de Moissac.

Le CSAPA du centre hospitalier de Montauban dispose également d'une antenne à Moissac. La MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) intervient sur le territoire.

Opérateurs œuvrant dans le domaine de la prévention

EPICE

CAARUD

ANPAA

MOISSAC solidarité

MSA

CIDFF

PLANNING FAMILIAL

MISSION LOCALE (NUTRITION)

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

GEM (Groupe d'entraide mutuelle)

4. L'état de santé

- **Le profil de santé de la commune de Moissac (extrait ORSMIP « Profil santé Quartiers prioritaires de la politique de la ville Moissac Quartiers Sarlac et Centre Ville » Dossier Janvier 2015)**

Au regard de l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants et de la moyenne régionale, le profil de santé de la commune se caractérise par une situation sanitaire relativement contrastée.

Parmi les points positifs, on notera les relativement faibles niveaux de mortalité par maladies cardiovasculaires et pour des pathologies liées à la consommation de tabac alors que tous les autres indicateurs, à structure d'âge comparable, reflètent l'importance des besoins de soins mais aussi de prévention. On retiendra notamment l'importance de la part des malades diabétiques et la surmortalité par cancer. Mais c'est aussi une commune qui fait partie des communes ayant les taux de mortalité prématurée avant 65 ans et une mortalité par suicide ou traumatisme élevés, traduisant des besoins de prévention.

Le taux de dépistage du cancer du sein est parmi les plus élevés alors que le dépistage du cancer du col de l'utérus est relativement faible.

L'importance relative du nombre de bénéficiaires de la CMUC et du nombre de personnes de 15 ans et plus sans diplôme caractérisent aussi la commune et influent sur les problèmes de santé et l'accès à la santé.

Moissac – Quartiers Sarlac et Centre-ville

● Profil Santé de la commune

MOISSAC	Taux de la commune	Position de la commune ¹	Communes de Midi-Pyrénées ²		Valeur Région	Valeur France
			Valeur mini	Valeur maxl		
Déterminants sociaux de santé (%)						
1- 15 ans ou plus hors système scolaire sans diplôme	22,8	●	7	32	15	18
2- Bénéficiaires de la CMUC	14,1	●	2	22	8	-
3- Famille monoparentale	26,2	●	11	42	25	24
4- Personnes âgées de 80 ans ou plus vivant seules	41,2	●	27	60	38	43
Déterminants environnementaux de santé (%)						
5- Logements potentiellement indignes	4,5	●	0,3	14,1	6,5	-
Indicateurs de santé : mortalité (TCM pour 100 000 hab.)						
6- Mortalité générale	753,2	●	507	983	749	799
7- Mortalité prématurée	192,8	●	99	324	175	200
8- Mortalité par cancers	240,7	●	139	299	217	241
9- Mortalité par maladies cardiovasculaires	186,8	●	130	307	215	217
10- Mortalité liée à l'alcool	26,1	●	0	39	19	30
11- Mortalité liée au tabac	102,1	●	63	147	105	112
12- Mortalité par suicide ou accident de la circulation ou autres traumatismes	83,3	●	13	90	57	57
Indicateurs de santé : morbidité (%)						
13- Ensemble des affections de longue durée (ALD)	21,5	●	15	27	19	21
14- Personnes diabétiques (ALD)	3,9	●	2,2	5,0	3,1	3,6
Recours aux soins et à la prévention (%)						
15- Recours aux médecins généralistes	3,7	+	3,5	6,7	3,8	-
16- Recours aux dentistes	1,1	+++	0,6	1,7	0,9	-
17- Dépistage organisé du cancer du sein	64,1	++++	29,7	65,4	47	-
18- Dépistage individuel du cancer du sein	3,6	+	3,6	22,4	16	-
19- Dépistage du cancer du col de l'utérus	27,3	+	21,4	39,4	31	-

1. Positionnement des indicateurs

de 1 à 14 : ● Très favorable (parmi le quart des territoires ayant les valeurs les plus favorables : 1^{er} quartile)

● Favorable (2^e quartile)

● Peu favorable (3^e quartile)

● Très peu favorable (4^e quartile)

de 15 à 19 : Du taux le plus élevé (++++) au taux le plus faible (+)

2 Communes de plus de 5 000 habitants

Indicateurs

-1. % de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées, sans diplôme parmi les 15 ans ou plus non scolarisées (Insee RP2010) -2. Nombre et % de personnes ayant la CMUC parmi la population de moins de 65 ans en 2013 (CNAMTS, MSA, RSI) -3. % de familles monoparentales avec enfant sur les familles avec enfant (Insee RP2010) -4. % de PA âgées de 80 ans ou plus vivant seules à domicile sur les 80 ans ou plus vivant à domicile (Insee RP2010) -5. % de logements privés potentiellement indignes en 2011 (Filocom-DREAL) -6 à 12. Taux comparatif de mortalité, pour 100 000 habitants sur la période 2006-2010 pour différentes causes de décès (Inserm CépiDC) -13. Prévalence standardisée de l'ensemble des ALD 2012 (%) (CNAMTS, MSA, RSI) -14. Prévalence standardisée des personnes diabétiques en ALD 2012 -15. Nombre moyen de C+V par habitant standardisé sur l'âge (SNIR-AM) 2013 -16. Nombre moyen de soins conservateurs et prothèses par habitant standardisé sur l'âge (SNIR-AM) 2013 -17. Taux pour 100 femmes âgées de 50-74 ans de participation au dépistage organisé du cancer du sein (structures départementales de dépistage) 2012-2013 -18. Taux pour 100 femmes bénéficiaires des 3 régimes d'assurance maladie hors SLM de dépistage individuel du cancer du sein en 2013 (CNAMTS, MSA, RSI) -19. Taux pour 100 femmes bénéficiaires des 3 régimes d'assurance maladie hors SLM de dépistage du col de l'utérus 2013 (CNAMTS, MSA, RSI).

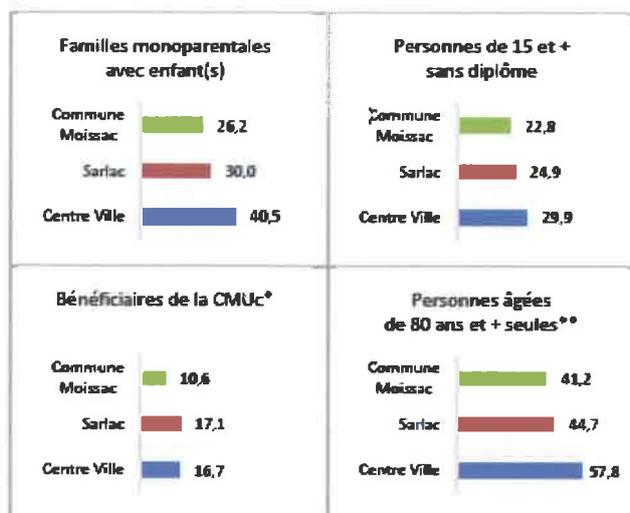
- Déterminants sociaux de santé dans les quartiers (extrait ORSMIP « Profil santé Quartiers prioritaires de la politique de la ville Moissac Quartiers Sarlac et Centre Ville » Dossier Janvier 2015)

Les limites de l'approche quantitative et statistique à un niveau infra communal pour apprécier l'état de santé

La disponibilité et la pertinence des données quantitatives sur les problèmes de santé sont limitées pour des raisons de faibles effectifs et de secret statistique. Mais les indicateurs sur les caractéristiques socio-économiques et les conditions de vie marquent les besoins de santé dans les quartiers car ils impactent sur le style de vie, les comportements à risques et le recours aux soins et aux services. Quatre déterminants sociaux de santé sont mesurés sur le nouveau quartier de la politique de la ville.

Dans le quartier du Centre-Ville et de Sarlac, les situations de précarité et de fragilité sont sur-représentées à tous les âges de la vie. On notera l'importance relative des familles monoparentales avec enfants et celle des personnes âgées de 80 ans et plus qui vivent seules dans le Centre-Ville. Plus de 69 % des bénéficiaires de la CMUC de la commune résident dans les quartiers du Centre-Ville et de Sarlac.

■ Déterminants sociaux de santé (%)



* % sur les bénéficiaires CNAAMTS de la CMUC sur la population couverte

** parmi les personnes âgées de 80 ans et plus

Source : Insee RP 2011, CNAAMTS 2010

5. La précarité

▪ CMU – CMUC et AME

Le nombre de bénéficiaires de la CMU en Tarn et Garonne fin 2010 est supérieur de 1.6 % de celui de Midi-Pyrénées.

1 338 personnes (ayant droits compris) sont bénéficiaires de la CMU-C à Moissac au 31/12/2011, dont :

- 331 ressortissants MSA
- 1 207 ressortissants CPAM

La CPAM de Tarn-et-Garonne constate une augmentation de la demande de CMU-C depuis deux ans.

L'accès à la CMU et à la CMU-C est facilité par le travail de réseau pour les bénéficiaires du RSA. Par contre, elle observe que certains publics n'y ont pas recours alors qu'ils pourraient y avoir droit, notamment les personnes seules avec ou sans enfants, personnes âgées ...

En 2011, 131 personnes bénéficient de l'Aide Médicale d'Etat sur Moissac.

5. La dépendance

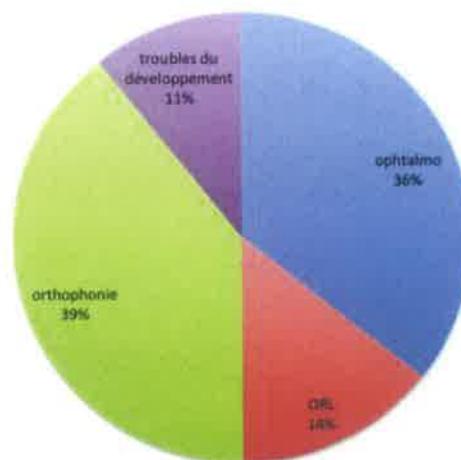
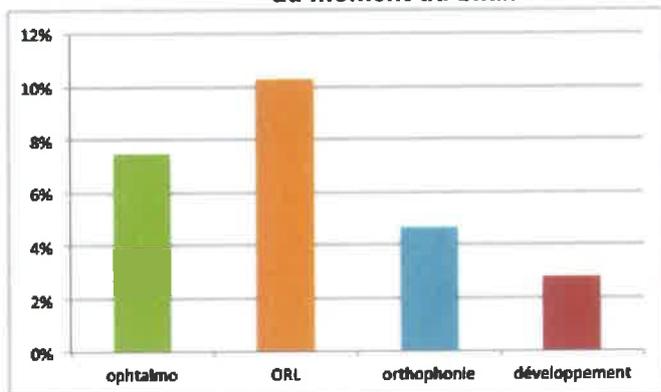
Canton de Moissac	DOMICILE					ETABLISSEMENT *					Total Global
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total	
Moissac	7	46	38	156	247	30	53	37	36	156	403
Lizac		3	1	5	9		1			1	10
Monstequieu		3	5	13	21	1	1	1	1	4	25
TOTAL CANTON	7	52	44	174	277	31	55	38	37	161	438

* => le lieu pris en compte est la commune de résidence de l'usager avant d'intégrer l'établissement.

6. Bilans en écoles maternelles quartiers du centre-ville et du Sarlac année scolaire 2013/2014 - Données PMI – Conseil départemental 82

La PMI a réalisé 107 bilans dans les écoles maternelles des quartiers prioritaires. ;
21% des élèves concernés par le bilan ne sont pas venus.
Suite à ces bilans, **28 orientations** ont été faites.

Part des enfants ayant une prise en charge médicale au moment du bilan



18 enfants, près de 17%, seront revus pour une éventuelle orientation :

- 3 pour un dépistage ophtalmo,
- 5 pour un dépistage auditif,
- 7 pour un bilan langage,
- 3 pour un bilan développement.

En ce qui concerne la vaccination, sur 105 carnets de santé vus :

- 63 enfants n'ont pas le BCG (qui n'est plus obligatoire).
- 17 enfants devraient recevoir la deuxième dose de ROR.
- 8 enfants n'ont pas été vaccinés pour le ROR (non obligatoire mais fortement conseillé).
- 32 enfants n'ont pas reçu la vaccination de l'hépatite B.
- 8 enfants ne sont pas vaccinés par le DTCP HIB.

Violences intrafamiliales : 59 situations en 2013 (23 situations sur le premier semestre 2014).

Un phénomène de consommation de cannabis autour du City Stade et de Moissac Plage.

B. Synthèse du diagnostic « Santé - Prévention »

Atouts

Offre de santé diversifiée : nombre de professionnels de santé par profession, présence de l'hôpital, service d'urgence, Hospitalisation à domicile (HAD), PASS (permanence d'accès aux soins de santé), UPD (unité de prévention et de dépistage), CMP (adulte secteur 3 / CMPP castel), EMPP (équipe mobile psychiatrie-précarité).

Offre médicosociale riche et adaptée en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de populations à difficultés spécifiques : EPHAD, SSIAD, CSAPA, CJC (consultations jeunes consommateurs) CAARUD, antenne ANPAA.

Pôle Médico-social du Conseil départemental : Services de prévention de la grossesse, 3ème âge (PMI, prévention spécialisée, adultes en situation de précarité, personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Offre de services à domicile (aide à domicile, portage de repas...

Présence forte du tissu associatif en relais des messages de prévention.

Acteurs de prévention santé : GEM (groupe d'entraide mutuelle), EPICE 82, ANPAA, CIDFF, MFPF...

MAIA sur le bassin de santé de Moissac : mission d'intégration des outils des acteurs et gestion de cas complexes.

Instances de coordination mobilisatrices de ressources locales sur les personnes âgées, la petite enfance ou la délinquance :

- réunions de coordination gérontologique de part son rôle de prévention et de prospective CCAS.
- coordination petite enfance.
- CLSPD coordination sur 3 axes : prévention jeunesse, violences intra familiales, incivilités/ tranquillité publique.

Implantation de partenaires au cœur de la ville, et dans la Maison de l'Emploi et de la Solidarité.

Existant actions

Actions de prévention inscrites dans le temps (par voie conventionnelle ou contractuelle) auprès de public scolaire ou personnes vulnérables :

- ✓ Prévention des addictions.
- ✓ Santé bucco dentaire en établissements scolaires (CPAM « M T dents »).
- ✓ Prévention de la violence groupe de parole/psychologue/Assistante sociale.
- ✓ Prévention violence sexiste et sexuelle auprès des jeunes.
- ✓ Prévention vie affective et sexuelle dans les établissements scolaires et permanence du planning familial 1 fois par mois au CHIC.

Actions d'accès aux droits sociaux et de santé déployées par l'Assurance Maladie pour favoriser l'information et l'accès aux droits, développement du PLANIR par la CPAM (plan local d'accompagnement du non recours, des incompréhensions et des ruptures).

Cellule de prévention du suicide de la MSA (repérage des personnes en détresse et accompagnement à la prise en charge).

Opportunités (dynamique en cours)

- CHIC Moissac qui est l'un des plus gros employeurs du territoire a un rôle primordial dans l'articulation des soins
- Action CPAM sur l'information et l'accès aux droits en cours (convention CCAS).
- Ouverture de l'antenne ANPAA en centre ville (proche mairie et CCAS).
- Implantation récente de nouvelles structures et dispositifs (antenne CSAPA Montauban, j'M82).
- Nouveaux dispositifs ou projets en cours sur Moissac ou bassin de santé (autres GEM, Maison des adolescents, MAIA 82, ...).
- Coordination des acteurs inscrite dans les pratiques mais surtout autour de situations.

Faiblesses

Indicateurs de précarité plus élevés que sur l'ensemble du département.

Indice de vieillissement plus élevé que sur l'ensemble du département.

Démographie médicale qui vieillit sur un bassin de vie important avec une forte population de personnes âgées.

Délais de rendez-vous et de prise en charge par les professionnels de santé : difficile accessibilité aux consultations et répercussion sur les autres acteurs de santé.

Non recours à la CMU-C par certains publics notamment les personnes seules avec ou sans enfant(s).

Recours à la Permanence d'Accès aux Soins de santé lorsque la situation (médicale et sociale) est très dégradée, notamment les « travailleurs pauvres », saisonniers agricoles, étrangers, SDF : pour recouvrir des droits mais aussi pour accéder plus rapidement aux soins de base, parfois par défaut de recours à la médecine de ville.

PASS : difficile retour vers le droit commun pour les patients ayant bénéficié d'une prise en charge au sein de la PASS.

Les demandes d'intervention récurrentes en milieu scolaire par les équipes portent sur les thématiques addictions, mal être, vie affective et sexuelle...

Absence de transports en commun et problème de mobilité qui peuvent freiner l'accès aux soins, se pose aussi la question de la résistance aux soins quand la santé n'est pas ou plus l'objectif prioritaire des personnes.

Barrière de la langue et barrière culturelle pour l'accès aux soins.

Le centre de planification qui était animée par une professionnelle à plein temps (consultations et interventions dans les établissements) ne fonctionne plus qu'une demi-journée par mois (soit 6 jours par an) et les actions en établissements ne sont plus assurées.

PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

A. Indicateurs collectés et éléments de diagnostic

1. Indicateurs d'activité économique de la Communauté de communes

- **Une forte représentation des retraités dans la répartition de la population des 15 ans et plus par catégories socioprofessionnelles.**

Presque 35% de retraités à Moissac, soit 5 points de plus qu'au niveau régional.

	% Moissac	% Tarn et Garonne	% Midi Pyrénées
Ensemble	100,0	100	100,0
Agriculteurs exploitants	1,8	2.2	1.7
Artisans, commerçants, chefs entreprise	3,8	4.2	3.9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,8	5.1	8.7
Professions intermédiaires	8,4	12.1	14
Employés	14,4	16.7	15.5
Ouvriers	16,8	14.2	11.4
Retraités	34,6	31.2	29.1
Autres personnes sans activité professionnelle	16,4	14.2	15.3

INSEE 2011

- **Entreprises et emplois du territoire**

Source Insee 2011

8% des établissements du département sont situés sur la communauté de communes et 13% des emplois.

Commune	Nombre d'emplois (salariés et non salariés)	Nombre d'établissements
Castelsarrasin	5 697	1 176
Moissac	5 232	1 392
Boudou	79	69
Lizac	119	70
Montesquieu	182	130
Durfort	208	155
Communauté de communes	11 517	2 292
Tarn et Garonne	85 245	26 647
Midi-Pyrénées	1 190 303	319 267

Répartition par types d'activités

Établissements <i>Source Insee 2013</i>	Communauté de Communes	Département	Région Midi-Pyrénées
Agriculture	32 %	24 %	18 %
Industrie	5 %	5 %	6 %
Construction	8 %	10 %	10 %
Commerce, transports et services divers	60 %	50 %	53 %
dont commerce et réparation automobile	15 %	15.5 %	13 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	10 %	11 %	13 %

Nombre d'entreprises et d'emplois par types d'activités sur la communauté de communes

Source : Chambre des métiers Montauban, 2015

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises entre 2012 et 2013	Nombre de salariés	Evolution du nombre de salariés entre 2012 et 2013
Agriculture	401	- 6.5 %	3 767	+ 21.6 %
Bâtiment	235	0	513	+ 1.4 %
Fabrication	98	- 1 %	98	- 1 %
Alimentaire	122	- 9 %	122	- 9 %
Commerces	391	- 6.9 %	2 028	-1.6 %
Services	386	+ 2.7 %	1 492	- 0.7 %
Total	1 633	- 3.5 %	8 745	+ 7.8 %

Nombre d'entreprises et d'emplois

Echelon territorial	Nombre d'entreprises artisanales	Evolution créations d'entreprises à + 1 an	Nombre d'habitants pour 1 entreprise	Nombre d'actifs
Département Tarn et Garonne	5 895	+ 2.4 %	43	14 632
Communauté de communes	671	+ 0.30 %	44	2 098
Commune de Castelsarrasin	271	0	50	859
Commune de Moissac	344	0	37	1 118
<i>Dont QPV</i>				
<i>Centre ville</i>	<i>111</i>	<i>2.78 %</i>	<i>101</i>	<i>278</i>
<i>Sarlac</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>724</i>	<i>23</i>

Actifs : Salariés + conjoints de collaborateurs + chefs d'entreprises

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité en pourcentage

Echelon territorial	Alimentation	Bâtiment	Fabrication	Services
Département	11 %	45 %	13 %	29 %
Communauté de communes	12 %	39 %	16 %	31 %
Commune de Castelsarrasin	12 %	36 %	18 %	34 %
Commune de Moissac	13 %	39 %	15 %	31 %
<i>QPV Centre Ville</i>	<i>29 %</i>	<i>14 %</i>	<i>17 %</i>	<i>38 %</i>
<i>Sarlac</i>	<i>30 %</i>	<i>40 %</i>	<i>10 %</i>	<i>20 %</i>

Alimentation : Bouchers, boulangers, poissonniers, restauration rapide

Bâtiment : carreleurs, charpentiers couvreurs, électriciens, maçons, menuisiers, peintres, plaquistes, plombiers, terrassiers

Fabrication : bijoutier/horlogers, céramistes, créateurs textile, ébénistes, imprimeurs, mécanique agricole, mécanique industrielle, opticien, prothésistes, tailleurs de pierres

Services : Ambulanciers, carrossiers, coiffeurs à domicile, coiffeurs en salon, contrôle technique, cordonnier, esthéticiens, fleuristes, garagistes, nettoyage de bâtiment, photographie, pressing, réparateurs informatique, taxis

Chefs d'entreprises dans les deux quartiers prioritaires

- Centre ville, 34 % des chefs d'entreprises
- Sarlac, 0 %

Statut : entreprises individuelles, sociétés, auto entrepreneurs

Echelon territorial	Entreprises individuelles	Auto entrepreneurs	Sociétés
Département	35 %	20 %	45 %
Communauté de communes	33 %	17 %	49 %
Commune de Castelsarrasin	31 %	21 %	47 %
Commune de Moissac	33 %	13 %	53 %
<i>Dont QPV Centre ville Sarlac</i>	<i>39 % 20 %</i>	<i>9 % 20 %</i>	<i>50 % 60 %</i>

Moissac : 45 auto-entrepreneurs (11 au centre ville et 2 au Sarlac).

Un taux de pérennité des entreprises artisanales à plus de 5 ans satisfaisant dans les deux quartiers (sauf les services)

	Castelsarrasin	Moissac	Les 2 quartiers prioritaires
Alimentation	37 %	66 %	67 %
Bâtiment	48 %	59 %	56 %
Fabrication	57 %	57 %	90 %
Services	64 %	55 %	46 %

Une part des chefs d'entreprises artisanales de plus de 55 ans plus importantes dans les quartiers prioritaires

	Castelsarrasin	Moissac	Les 2 quartiers prioritaires
Alimentation	23 %	29 %	31 %
Bâtiment	15 %	22 %	48 %
Fabrication	14 %	36 %	36 %
Services	28 %	13 %	35 %

➤ Une activité touristique qui serait à développer

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT) et la DGCIS

Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2014

	Hôtels	Chambres
Castelsarrasin	5	72
Moissac	6	115
Ensemble	11	187

Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2014

	Terrains	Emplacements
Castelsarrasin	1	30
Moissac	1	142
Ensemble	2	172

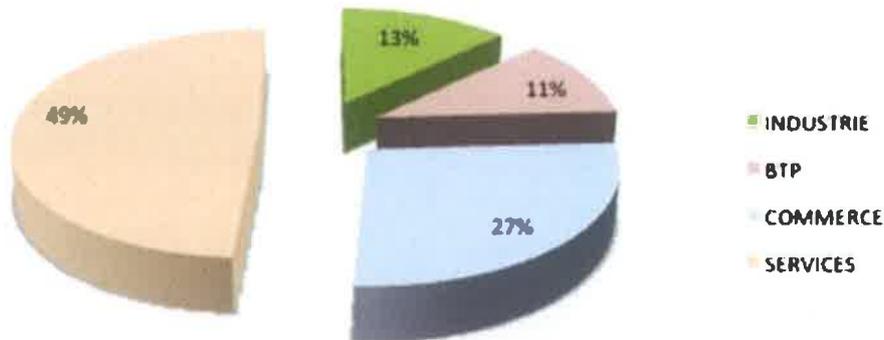
32 gîtes sont situés à Moissac.

Les données chiffrées dont on dispose ne nous permettent pas de qualifier l'offre. Les éléments qualitatifs recueillis tendent à faire ressortir un potentiel de développement de l'attractivité touristique de la ville de Moissac.

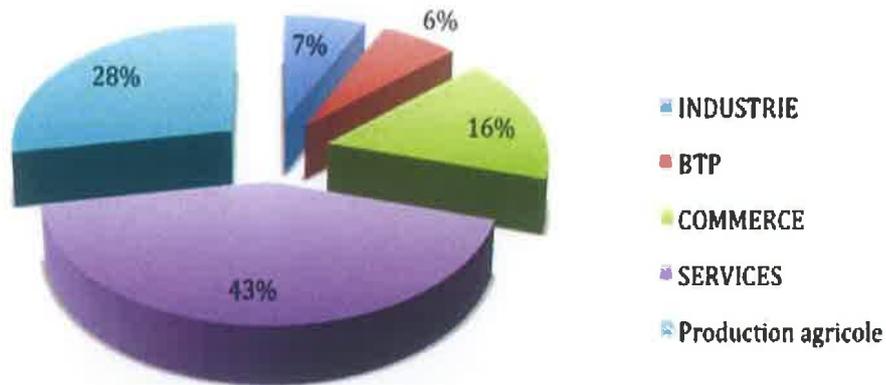
2. Indicateurs d'activité économique et l'emploi à Moissac

5 481 emplois salariés ou non salariés en 2011 dont 858 travailleurs occasionnels agricoles – *Données DIRECCTE 2012*

Répartition du nombre d'entreprises par secteurs d'activité hors production agricole -
DIRECCTE 82, 2012



Répartition du nombre d'emplois par secteurs d'activité Moissac



L'activité des services (services publics, restauration, tourisme...) représente près de **49%** des entreprises moissagaises.

Le commerce représente 27 %.

La production agricole : 28 %.

Le bâtiment compte pour 11 % et l'industrie ne représente que 13 % des entreprises pour 9% des emplois.

➤ Zoom sur l'activité agricole

1 523 emplois dont 858 travailleurs occasionnels (statistiques 2011 - MSA 82)

Forte prédominance de la production fruitière. Il en découle d'importants besoins en main d'œuvre saisonnière : **56 % des emplois agricoles**

Chiffres clés de l'activité agricole du territoire :

- 171 chefs d'exploitation
- 196 salariés en Contrat à Durée Indéterminée
- 298 salariés en Contrat à Durée Déterminée
- 858 travailleurs occasionnels ayant travaillé en moyenne 412 h

La production agricole ne représente que 27 % des emplois sur le territoire...

...Mais 56 % des emplois agricoles sont des emplois occasionnels (saisonniers).

La durée moyenne des contrats de travail saisonniers représente 2,5 mois.

La production nécessite en effet beaucoup de main d'œuvre sur une courte période.

L'observation de la durée moyenne interroge sur les ressources des ces populations qui auraient pour seuls revenus cette activité

L'ACTIVITÉ ARTISANALE AU CENTRE VILLE

- **Un tissu économique artisanal dense qui offre un service de proximité aux habitants vecteur de lien social** (111 entreprises/280 actifs : 39% services, 30 % alimentation, 17% fabrication et 14% bâtiment) : **1 entreprise pour 30 habitants**.
- **Une proportion de femmes dirigeantes d'entreprise artisanale plus importante** qu'au plan départemental avec 32 % (+12 points par rapport au T&G et +11 points par rapport à Moissac).
- **Un fort enjeu transmission/reprise :**
 - 25 % de dirigeants d'entreprise artisanale (soit 28 entreprises employant 89 salariés) ont plus de 55 ans
 - Répartition par secteur des + de 55 ans :
 - 37,5% bâtiment,
 - 26% fabrication,
 - 24,2% alimentaire,
 - 21% services
- **Un enjeu du franchissement du cap du 1^{er} emploi** pour l'entreprise artisanale : 65 % d'entreprise sans salarié
- **Une fluctuation de l'évolution des apprentis** ces dernières années en raison du contexte économique (aides, évolution législatives, augmentation des contentieux apprentis/chef d'entreprise, réglementation excessive). A noter le rôle **majeur de l'apprentissage** dans la transmission des savoir-faire, le maintien des jeunes sur un territoire tout comme la pérennité des activités économiques locales,...
- **Des spécificités métiers :**
 - **Des métiers fragiles** avec un faible taux de pérennité dans le secteur de la restauration rapide (18% qui ont plus de 5 ans d'existence), de l'esthétique (17%) ou encore de la réparation informatique (33%).
 - Une **concurrence accrue des salons de coiffure** concentrée en centre-ville.
 - **Des points de vigilances sur certains métiers** plus touchés par la question de la transmission : imprimeur, boulanger, pressing, photographe, boucher.

L'ACTIVITÉ ARTISANALE AU SARLAC

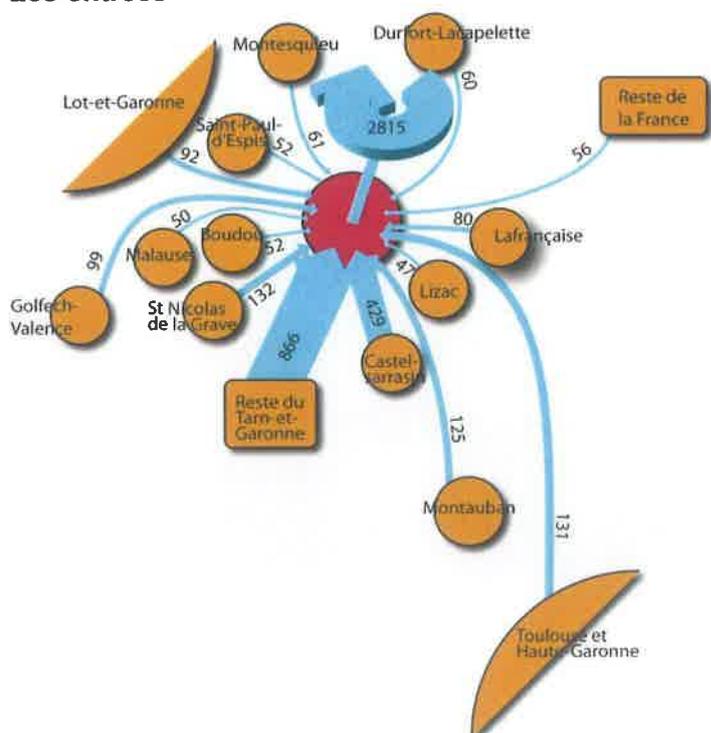
- **Une faible densité artisanale** (10 entreprises pour 2 174 habitants / 23 actifs)
- 40 % sont des entreprises dans le secteur du bâtiment qui ont une zone de chalandise extra communale voire départementale.
- 30% des entreprises sont dans l'alimentaire sur une zone de chalandise communale.
- Aucune femme dirigeante d'entreprise artisanale

➤ Les déplacements domicile – travail : Les principales migrations alternantes domicile-travail des habitants de Moissac

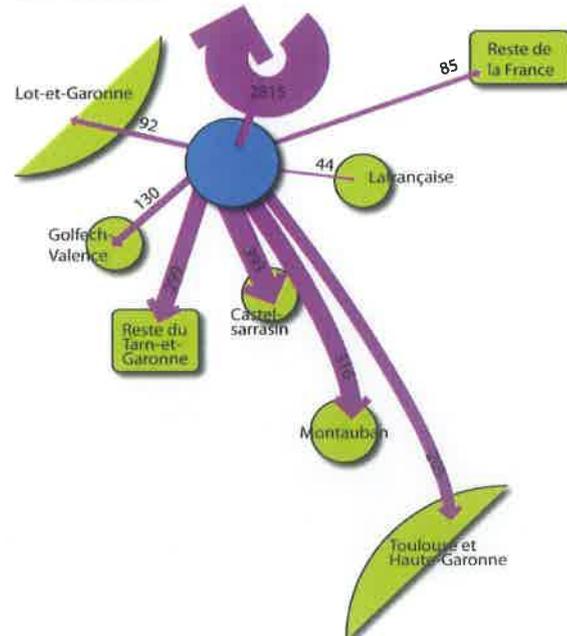
Source : Etude EREA, Etude de création d'un réseau de transports collectifs sur le territoire de la commune de Moissac – diagnostic – février 2013

- Une majorité de moissagais vit et travaille sur la commune (64% des actifs)
- 27% travaillent dans une autre commune du département.

Les entrées



Les sorties



3 - Chômage

- Le taux d'actifs à Moissac est inférieur de presque 5 % par rapport à la Communauté de communes - Insee 2011

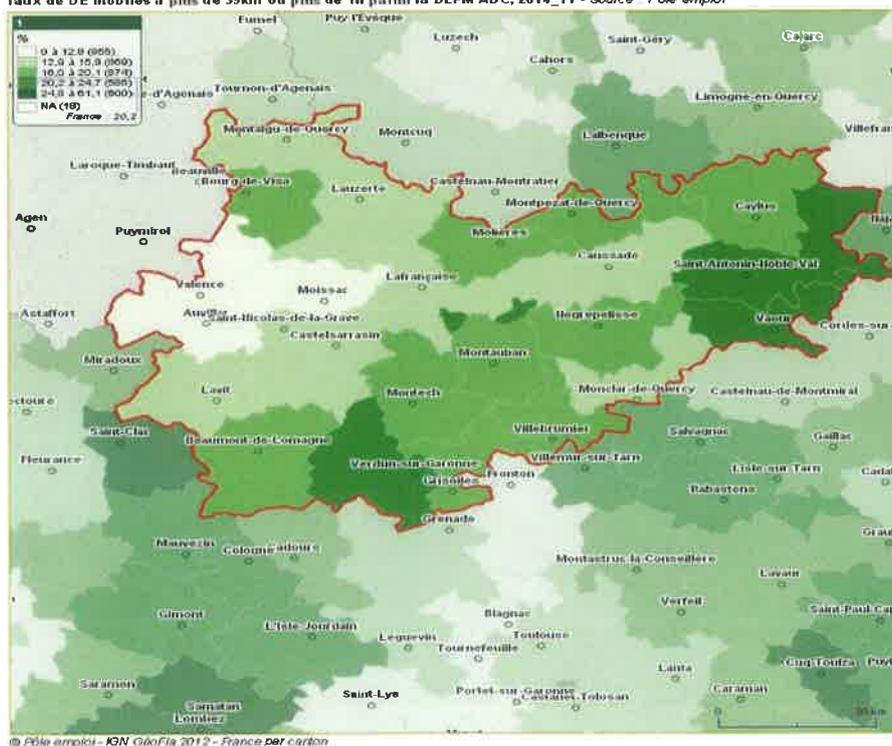
Taux de chômage et taux d'activité
à l'échelle de la Communauté de Communes

Communes	Taux de chômage total	Taux d'activité des 16/64 ans
Castelsarrasin	15.5 %	71 %
Moissac	17.2 %	68.8 %
Boudou	18.7 %	71.7 %
Lizac	7.5 %	74.3 %
Montesquieu	13.3 %	79.4 %
Durfort	7.6 %	75.90 %
Communauté de communes	13.3 %	73.51 %
Tarn et Garonne	11.7 %	72.4 %
Midi-Pyrénées	11.7 %	72.7 %

➤ Une faible mobilité des demandeurs d'emploi

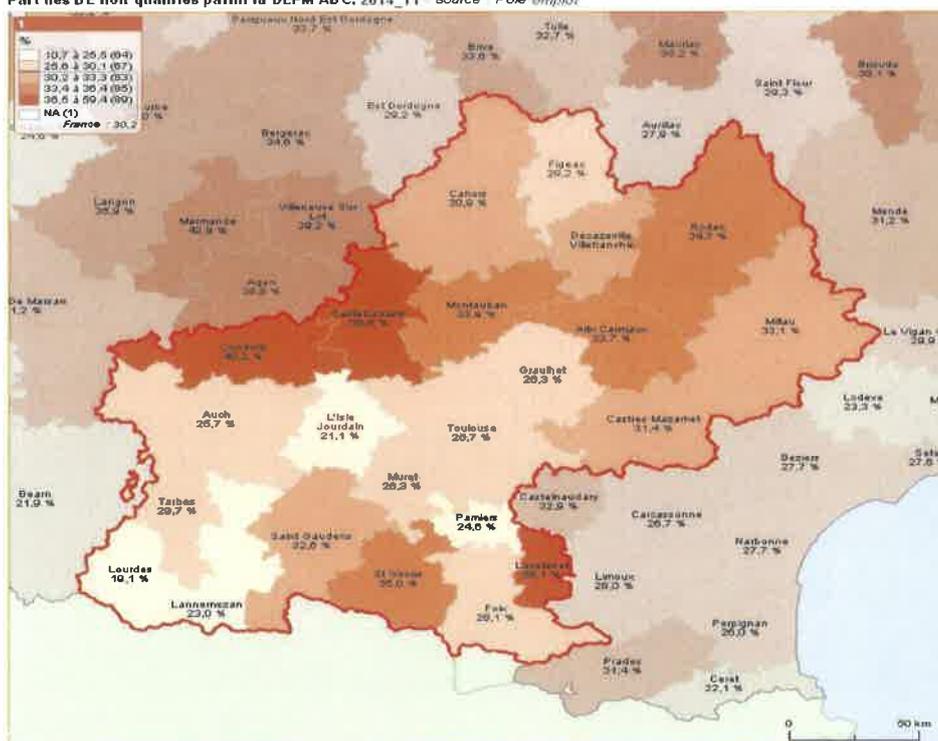
13 % des demandeurs du bassin d'emploi sont mobiles à plus de 39 kms ou plus d'une heure parmi les demandeurs d'emploi *source Pôle Emploi Castelsarrasin*

Taux de DE mobiles à plus de 39km ou plus de 1h parmi la DEFM ABC, 2014_T1 - source Pôle emploi



- Un faible niveau de diplôme des demandeurs d'emploi à l'échelle du bassin d'emploi car plus de 40 % des demandeurs d'emploi sont sans diplôme (source Pôle Emploi).

Part des DE non qualifiés parmi la DEFM ABC, 2014_T1 - source Pôle emploi



© Pôle emploi - IGN GéoFlis 2012 - France par bassin d'emploi

Comme précisé dans les éléments supports au diagnostic « Education – Culture – Parentalité », 69 % des moissagais ont un diplôme inférieur ou égal au niveau V (CAP, BEP ou infra) contre 17 % de diplôme d'études supérieures (post bac). 37 % de la population ne possède aucun diplôme. RP 2011 INSEE.

Population du bassin d'emploi : âge des demandeurs

Près du 1/4 de la demande d'emploi en fin de mois sur le bassin d'emploi de Castelsarrasin est constitué de personnes âgées de 50 ans et plus (24 % contre 21 % pour le bassin de Montauban et 22 % en région).

Cette catégorie étant particulièrement vulnérable par rapport au risque de chômage de longue durée. En effet 63 % des demandeurs d'emploi seniors inscrits à Castelsarrasin le sont depuis plus d'un an (contre 59 % à Montauban et 60 % en région).

4 – Situation des quartiers politique de la Ville

- Un faible taux d'activité des femmes et des hommes sur les deux quartiers prioritaires

Taux d'activité des 15/64 ans par sexe

	<i>Taux d'activité 15-64 ans</i>		
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Total</i>
Quartier du Sarlac	69,7 %	54,1 %	61,6 %
Quartier Centre ville	71,0 %	62,3 %	66,5 %
Quartier Est	79,1 %	64,6 %	71,8 %
Quartier Nord	78,5 %	67,9 %	73,2 %
Quartier Sud-Ouest	77,9 %	64,9 %	71,4 %
Moissac	75,1 %	62,9 %	68,9 %
Unité Urbaine Castelsarrasin	75,2 %	64,1 %	69,6 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE UU 2010 – Unités urbaines L'activité se définit comme regroupant les personnes actuellement en emploi et celles se déclarant au chômage. Les personnes dites inactives sont composées notamment des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, des retraités ou préretraités des femmes ou hommes au foyer. Le taux d'activité par sexe rapporte la population féminine active et masculine active de 15-64 ans (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population féminine ou masculine de 15-64 ans. Nombre de femmes (ou d'hommes) de 15 à 64 ans en emploi ou au chômage / Ensemble de la population de femmes (ou d'hommes) de 15 à 64 ans (ou x) 100.*

Lecture: En 2010, 75,1 % des hommes de la commune, âgés de 15 à 64 ans étaient actifs, c'est-à-dire occupaient un emploi ou étaient au chômage. Chez les femmes ce taux atteignait 62,9 %

- Un important taux de chômage dans les quartiers politique de la ville, notamment chez les hommes

<i>Taux de chômage par catégorie d'inscription au Pôle Emploi</i>	<i>A, B, C - Homme</i>	<i>A, B, C - Femme</i>	<i>A, B, C - Total</i>
	Quartier du Sarlac	26,8 %	30,1 %
Quartier Centre Ville	38,1 %	26,6 %	32,6 %
Quartier Est	15,0 %	20,5 %	17,5 %
Quartier Nord	15,4 %	24,5 %	19,7 %
Quartier Sud-Ouest	18,8 %	23,6 %	21,0 %
Moissac	23,5 %	24,9 %	24,2 %
Unité Urbaine Castelsarrasin	20,8 %	26,1 %	23,2 %

Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans

	Taux d'activité 15-24 ans		
	Homme	Femme	Total
Sarlac	42,8 %	18,9 %	31,7 %
Centre Historique	57,3 %	51,4 %	54,3 %
Quartier Est	59,0 %	41,1 %	50,3 %
Quartier Nord	60,2 %	52,4 %	56,7 %
Quartier Sud-Ouest	61,6 %	31,0 %	46,0 %
Moissac	56,2 %	40,8 %	48,7 %
Unité Urbaine Castelsarrasin	60,1 %	43,2 %	52,4 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

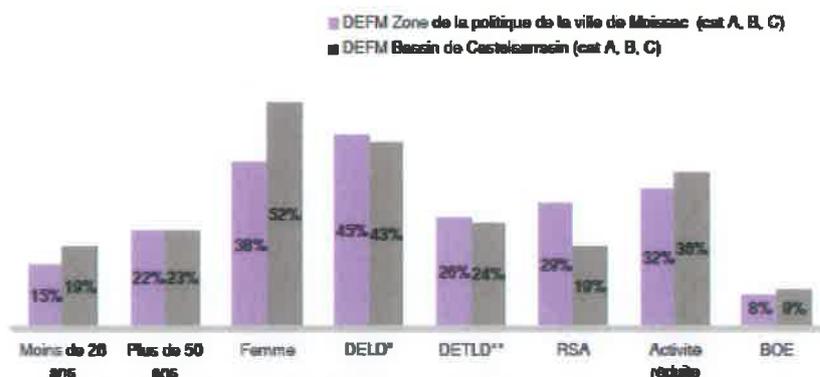
Qui sont les demandeurs d'emploi dans les quartiers ?

Légende : En gris : bassin d'emploi

En rose : quartier prioritaire

Centre ville

Typologie de la D.E.F.M (catégories A, B, C)

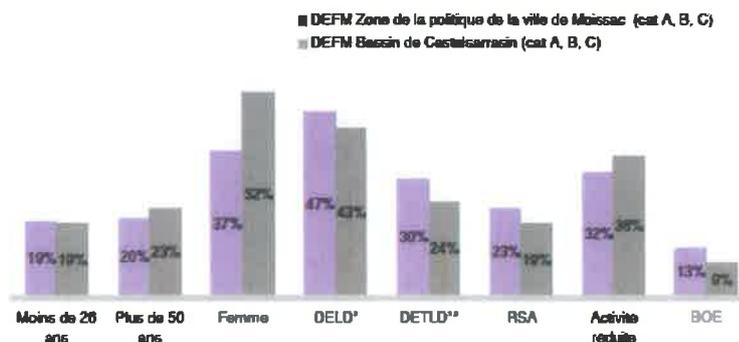


* DELD : demandeurs d'emploi de plus d'un an

**DELTD : demandeurs d'emploi de plus de deux ans

Sarlac

Typologie de la D.E.F.M (catégories A, B, C)

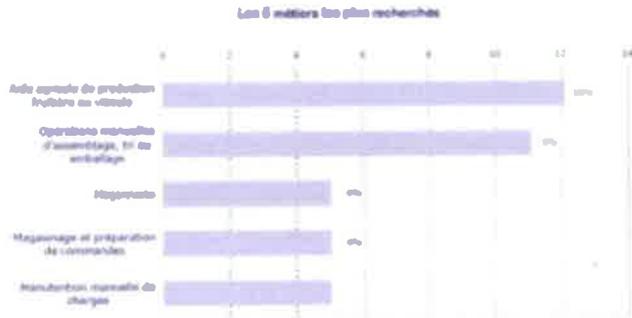


* DELD : demandeurs d'emploi de plus d'un an

**DELTD : demandeurs d'emploi de plus de deux ans

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi des deux quartiers politique de la ville (ordre décroissant) – Source Pôle Emploi

Les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi (en catégorie A, B, C)
à Roubaix en 2014



B. Synthèse du diagnostic « Développement de l'activité économique et de l'emploi »

<p>Atouts</p> <p>Un tissu d'acteurs associatifs et institutionnels présents facilite l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des actions adaptées pour favoriser le retour à l'emploi : INSTEP, GRETA... ○ Formations « Savoirs de Base », ○ MAJ. <p>Une offre de formation déployée sur le territoire complétée par celle de Castelsarrasin.</p> <p>Deux entreprises de Travail Temporaire d'Insertion qui interviennent sur le territoire : LASER 82 (domaine agricole), Oxygène 82 (tout type d'activités).</p> <p>Deux chantiers d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au fil de soie : repassage et petits travaux de couture, ● Moissac Solidarité : Production maraîchère, nettoyage, entretien et petits travaux du bâtiment. <p>Des activités agricoles offrant des emplois saisonniers ...</p> <p>Nombre d'entreprises artisanales et taux de pérennité satisfaisant.</p> <p>Une réelle opportunité de l'activité touristique.</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Fort taux de chômage (17 % commune, 13.2 % Tarn et Garonne, 11 % Midi-Pyrénées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 36 % des jeunes 16/25 ans au chômage au centre ville et 28% au Sarlac (29.9 % au niveau du département) ; ● Très faible taux d'activité des femmes des quartiers de la politique de la ville, plus particulièrement au Sarlac (15 points d'écart entre les femmes et les hommes), corrélé par un taux de chômage plus fort que celui des hommes ; ● Le centre ville affiche le même déséquilibre mais dans une moindre mesure (8 points d'écart). Situation plus accentuée encore pour les jeunes femmes (15-24 ans) avec un taux d'emploi de 18% contre 42% pour les jeunes hommes. <p>Invisibilité d'une partie des publics jeunes et femmes.</p> <p>Des freins à l'emploi divers qui peuvent se cumuler : mobilité spatiale conjuguée à une « absence » de mobilité professionnelle, illettrisme ou non maîtrise des savoirs de base, fracture numérique, problème de mode de garde d'enfants, rapport au travail, santé, logement, ...</p> <p>20 % des ménages n'ont aucun moyen de locomotion.</p> <p>Absence de transports en commun.</p> <p>37% de la population n'a aucun diplôme sur la commune.</p> <p>Des demandes d'emploi non corrélées à l'offre (niveau de qualification, poste, niveau de l'offre)</p> <p>Une installation de nouveaux habitants demandeurs d'emploi (opportunité de logements aux loyers moins élevés, attractivité de l'activité agricole).</p> <p>Proportionner l'offre d'insertion par l'activité économique aux caractéristiques des populations.</p> <p>Un projet de chantier d'insertion qui n'a pas pu aboutir (absence de local adapté, PPRI, économie du projet fragile).</p> <p>Une difficulté à repérer ou à « faire venir » les publics à accompagner (actions PTI, formations,...).</p> <p>... mais sur une période courte (en moyenne 2,5 mois) et une forte concurrence entre candidats.</p> <p>Un faible taux de pérennité des entreprises récentes (restauration rapide, coiffure, ...).</p> <p>Une problématique de reprise d'entreprises liée à l'âge des chefs d'entreprises et la prédominance des micro-entreprises sans salarié.</p> <p>Une attractivité économique du territoire insuffisante.</p> <p>Un manque d'accompagnement des entreprises en amont de l'installation.</p>
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des nouvelles équipes municipales : un projet de territoire intercommunal en construction, ○ Contrat de ville, ○ Existence d'un groupement d'employeurs agricole, ○ Un projet de pépinière d'entreprises. 	

PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

A. Indicateurs collectés et éléments de diagnostic

➤ Caractéristique de l'offre de logements

On dénombre **6 234 logements à Moissac en 2011** (Source : Observatoire Logement CCAS Moissac) dont :

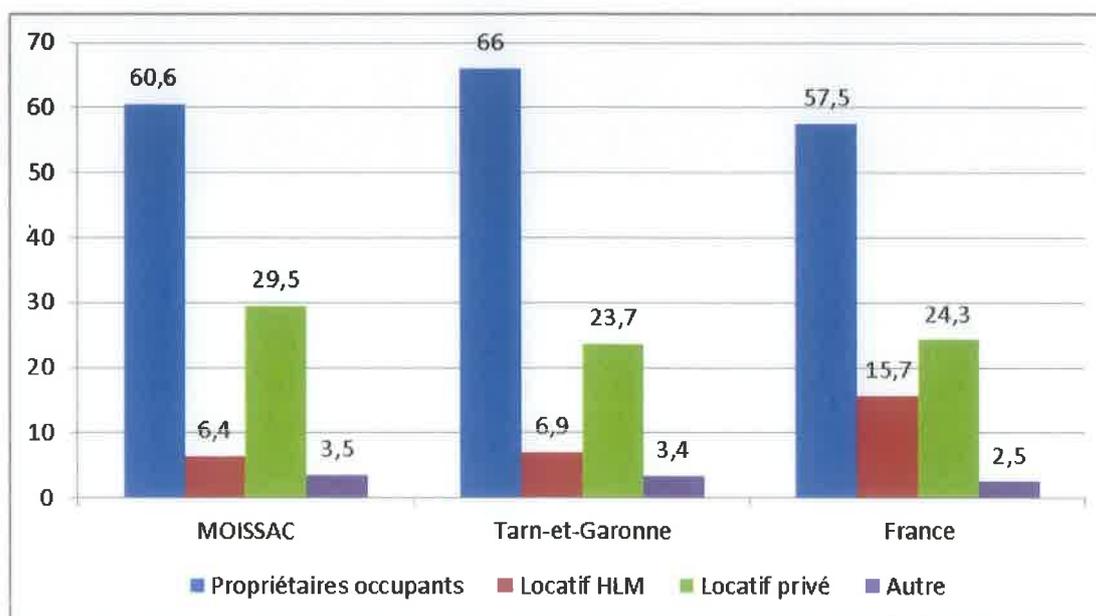
- 85% de résidences principales,
- 60% de propriétaires occupants,
- 74% de maisons et 26 % d'appartements,
- 13 % de logements vacants pour 9,3% sur la communauté de communes.

Nombre de logements sur la Communauté de communes

Commune	Nombre de logements	Taux de logements vacants
Castelsarrasin	5 960	7,70 %
Moissac	6 234	13,00 %
Boudou	311	4,90 %
Lizac	219	10,00 %
Montesquieu	369	4,50 %
Durfort	402	8,80 %
Communauté de communes	13 495	8,15 %
Tarn et Garonne	121 749	9,30 %
Midi-Pyrénées	1 605 962	8,40 %

29.5 % du logement est sur le parc locatif privé. C'est une spécificité moissagaise par rapport à l'ensemble du Tarn-et-Garonne. La principale explication tient au faible taux de logement locatif public sur la commune. Ce déficit entraîne une orientation des ménages modestes par défaut vers le parc privé (risque de saturation de la demande, baisse de la qualité de l'offre proposée).

Logements par typologie d'occupants



Indicateurs constructions neuves

		pression FONCIERE / constructions neuves						
		Indice de construction (= nombre de logements construit pour 1000 habitants) Source = SITADEL			Nombre de logements construits / an			
Code géographique	Libellé géographique	indice de la construction entre 1999 et 2005 source	indice de la construction entre 2006 et 2012 source	Indice moyen de la construction / an entre 1999 et 2012	Nombres de logements produits / an entre 1999 et 2005	Nombres de logements produits / an entre 2006 et 2012	Nombre de logements construits / an entre 1999 et 2012	répartition des logements construits entre 1999 et 2012 sur la CC
82019	Boudou	39,9	72,3	9,4	4	8	6,0	3,68%
82033	Castelsarrasin	66,8	30,5	8,1	126	65	95,5	58,59%
82051	Dufort Lacapelette	58,9	52,6	9,3	7	7	7,0	4,29%
82099	Lizac	14,5	70,5	7,1	1	6	3,5	2,15%
82112	Moissac	25,2	19,8	3,8	52	40	46,0	28,22%
82127	Montesquieu	49,1	38,2	7,3	5	5	5,0	3,07%
82194	CC Terres de Confluences	45	28,4	6,1	195	131	163,0	
	Tarn et Garonne	70,3	42,1	8,4	2415	1697	2056,0	

il est intéressant de comparer les communes entre elles par : l'indice de construction/ an montre la pression foncière
 indice de construction faible sur Moissac / aux autres communes de la CC ...
 Indice de construction « moyen » à « moyen + » sur les autres communes de la CC

Taux de logements sociaux

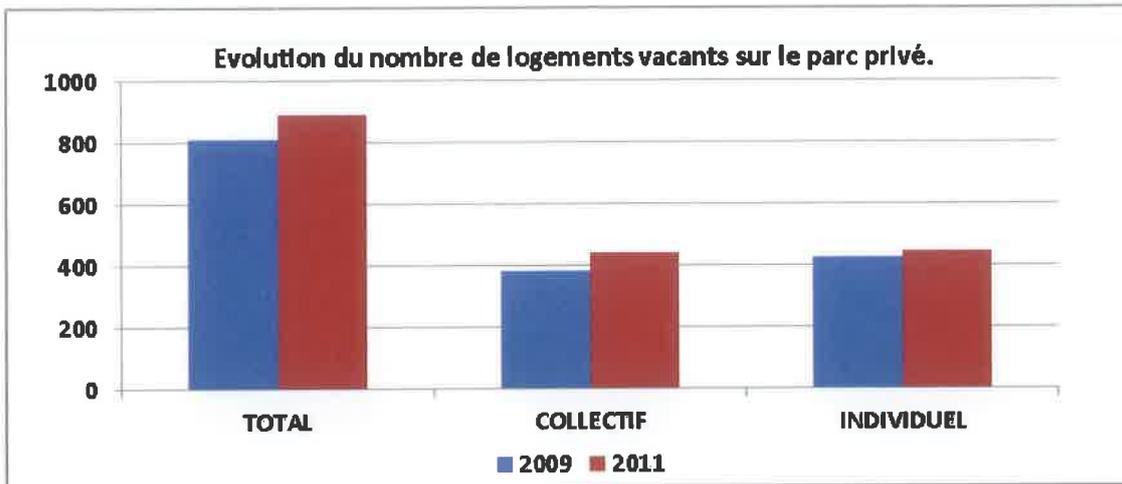
Commune	Nbre de LS (« bible ») = HLM + conv ANAH + logt commune (au 31/12/2013)	Estimation du taux de logements sociaux (HLM + conv ANAH + logement commune (données 2013))	Taux de logement sociaux HLM (filocom 2011)	Taux de logement sociaux HLM (Insee 2010)
Boudou	3	1,03 %	« secret »	0,72%
Castelsarrasin	813	14,15 %	9,02%	8,49%
Dufort-Lacapelette	1	0,28 %	0,00%	0,00%
Lizac	2	1,05 %	« secret »	0,00%
Moissac	488	8,51 %	6,78%	6,53%
Montesquieu	1	0,29 %	0,00%	0,00%
CC Castel-Moissac	1308	10,32 %	7,21%	6,81%
Tarn et Garonne	9512	9,10 %	6,07%	6,00%

424 logements sociaux sur le secteur public (représentant moins de 7% du parc total de logements sur la commune).

Un taux de vacance plus important encore sur le parc privé ...

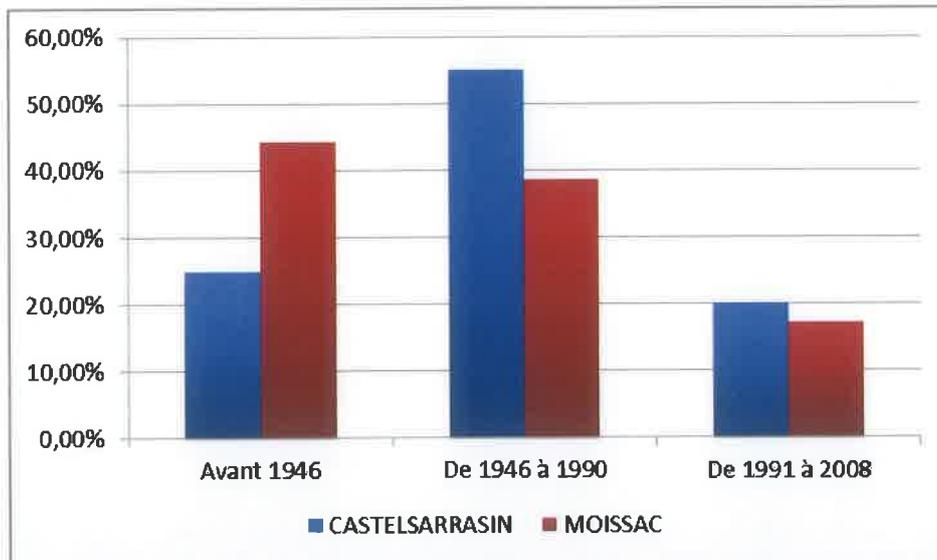
Les logements collectifs (immeubles) représentent, en 2011, 32.8% des logements moissagais. Parmi les **logements collectifs privés**, le **taux de vacance de 20.2% en 2011**, taux à mettre en lien avec le problème d'indécence de certains logements.

Les logements individuels (maisons) représentent 67.2% en 2011 ; taux en augmentation par rapport à 2009. **Le taux de vacance dans les logements individuels est de 9.9% en 2011.**

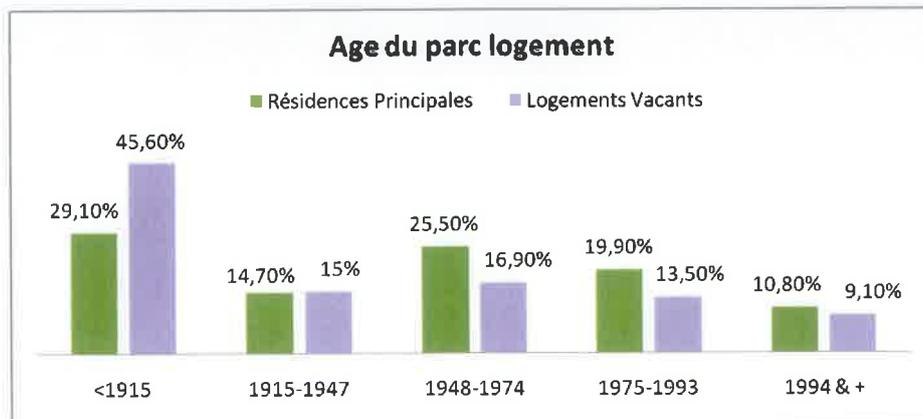


Un parc logement très ancien ...

Nombre de logements par date de construction (données 2011)



Le nombre total de logements sur Moissac est de 6 662 et 5 320 pour Castelsarrasin.

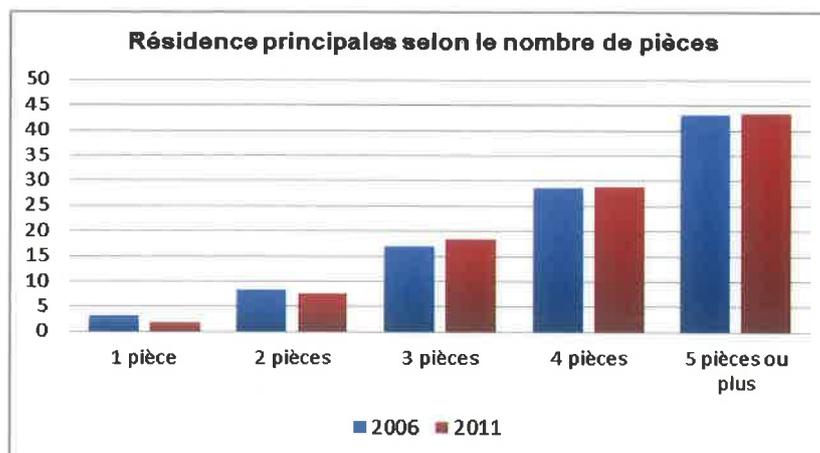


Les logements moissagais, en particulier ceux du centre ville (« centre Historique » et « centre Est »), sont pour la majorité anciens et se dégradent (avec des propriétaires qui n'ont souvent pas les moyens de les entretenir).

On constate en effet qu'une grande part des logements (30%) datent d'avant 1915 – 43% datent d'avant 1946. Cette situation s'amplifie lorsqu'il s'agit des logements vacants.

En comparaison, sur la Communauté de communes : 25 % des logements datent d'avant 1946.

Taille des logements : une majorité de grands logements...



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

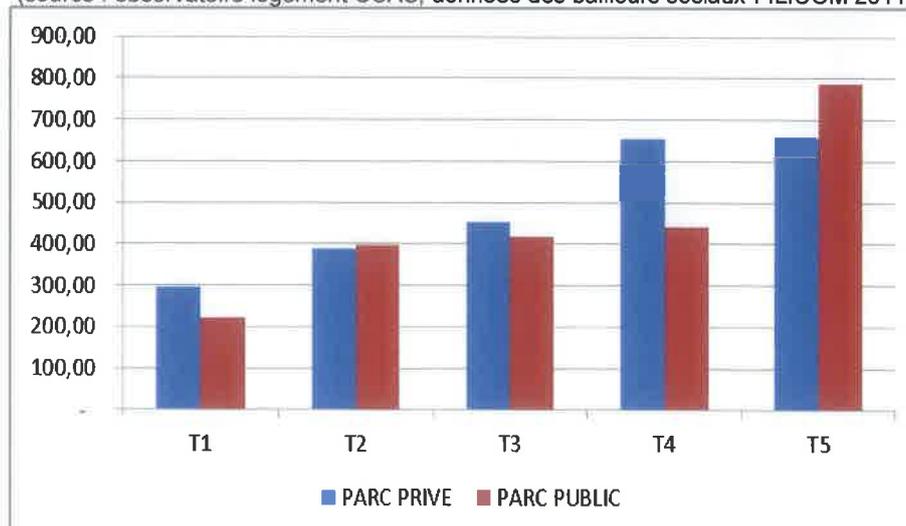
La surface habitable moyenne en 2011 est de 90.17m². La surface habitable médiane habitable est de 85m² (NB : la médiane partage la série en deux parties égales, 50% des valeurs sont inférieures à la médiane et 50% y sont supérieures).

Les logements de surface supérieure à 95m² sont les plus représentés avec un taux de 39.7% des logements moissagais.

Les logements ayant une surface comprise entre 75 et 95 m² représentent 22% et ceux ayant une surface comprise entre 55 et 75m² constituent 19.6% des logements sur la commune. En effet nous avons pu constater que les logements individuels (maisons) et les logements de plus de 3 pièces sont les plus représentés sur Moissac.

Comparatif des Loyers pratiqués - Parc public/Parc privé :

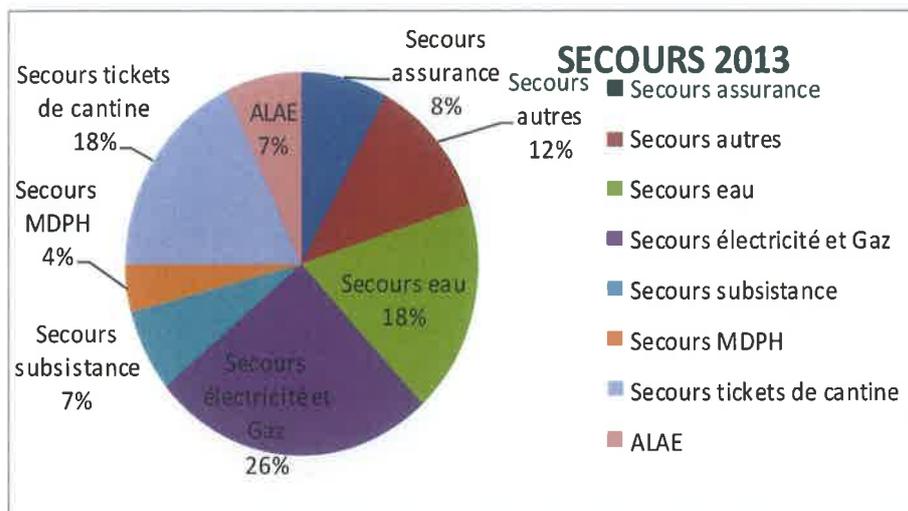
(source : observatoire logement CCAS, données des bailleurs sociaux-FILICOM 2011)



Des logements grands et anciens qui ont un impact sur les budgets des ménages...

Le CCAS de Moissac observe un impact de la mauvaise qualité des logements sur les demandes d'aides facultatives : 200 dossiers en 2013 (idem en 2014).

La part des secours électricité et gaz est majoritaire en 2013, traduisant une précarité énergétique des logements des demandeurs.



Une croissance des phénomènes de précarité énergétique est clairement ressentie par le CCAS de Moissac à travers le prisme des demandes d'aides financières qui lui sont adressées.

Les secours électricité et gaz représentent 26 % des aides en 2013 (contre 16 % en 2008), **indicateur de situations de précarité énergétique liées notamment à la vétusté de l'habitation occupée.**

La demande d'aide à l'énergie la plus fréquemment adressée au CCAS concerne la prise en charge d'un impayé de facture. **Dans 90 % des situations, le FSL est sollicité en parallèle à la demande.**

Situation des demandeurs d'aide à l'énergie par rapport au logement en 2013 :

Situation par rapport au logement	Pourcentage
Locataires dans le parc public (HLM)	22 %
Locataires dans le parc privé	62 %
Propriétaires	12 %
Hébergés	4 %

Les locataires sont surreprésentés (84 %) parmi les publics de demandeurs d'aide à l'énergie (locataires du parc public et privé).

Le taux de **locataires dans le parc privé est prédominant**. La situation de précarité renvoie à la faiblesse de la qualité de certains logements locatifs privés : logements mal isolés, renvoyant à la précarité énergétique. Ce constat explique que le taux de secours liés à des impayés électricité ou gaz soit de 26 % par rapport à l'ensemble des aides en 2013.

➤ La demande de logement social

Typologie des ménages pouvant prétendre à du logement social/très social

sources : Filocom – DGFiP – MEDDTL (2011)

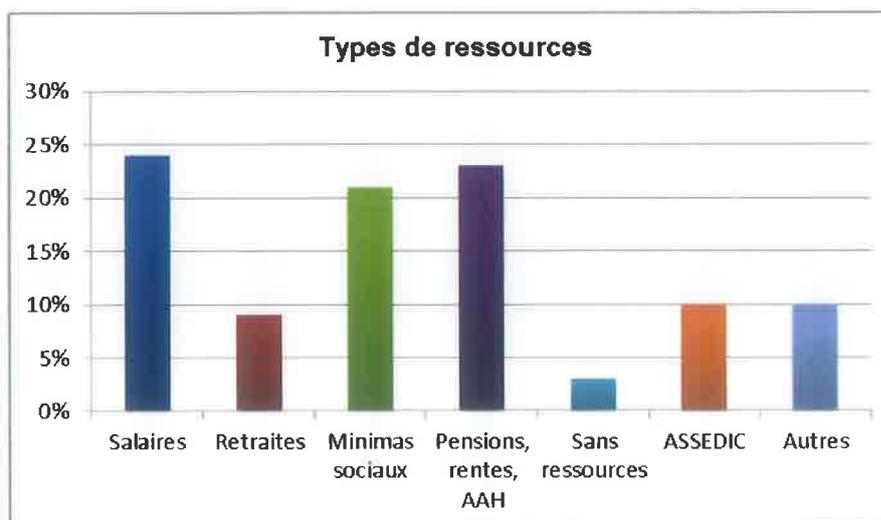
Code géographique	Libellé géographique	Part des ménages pouvant prétendre à du logt social (%)	Part des ménages pouvant prétendre à du logt très social (%) = revenus < à 60 % des plafonds HLM	part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (%)
82019	Boudou	62,3%	33,6%	21,9%
82033	Castelsarrasin	70,4%	38,7%	25,2%
82051	Dufort-Lacapelette	71,4%	42,3%	29,5%
82099	Lizac	69,0%	41,4%	26,4%
82112	Moissac	69,7%	40,8%	27,4%
82137	Montesquieu	70,7%	36,9%	20,5%
248200164	CC Terres de confluence	69,9%	39,7%	26,1%
	Tarn et Garonne	66,0%	35,6%	22,6%

données FILOCOM 2011, transmises par la DDT 82

70% des ménages Moissagais peuvent prétendre, sur la base de leurs revenus, à un logement social et 41% à un logement « très social ». En comparaison, les taux respectifs sont :

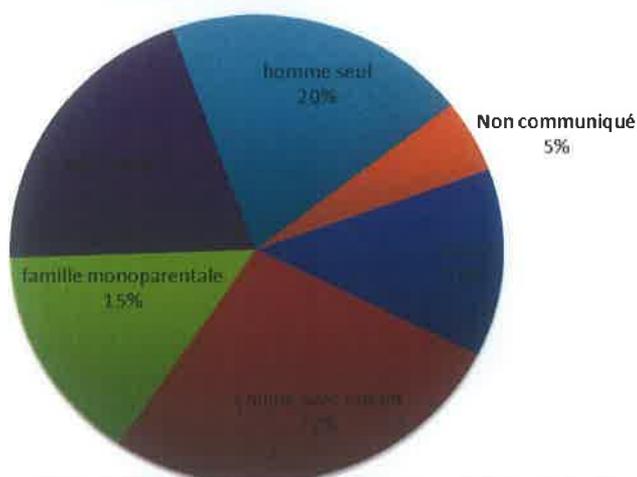
- au niveau du département : 66% et 36%,
- au niveau de la région : 60% et 31%.

Typologie des demandeurs de logement sociaux en 2013



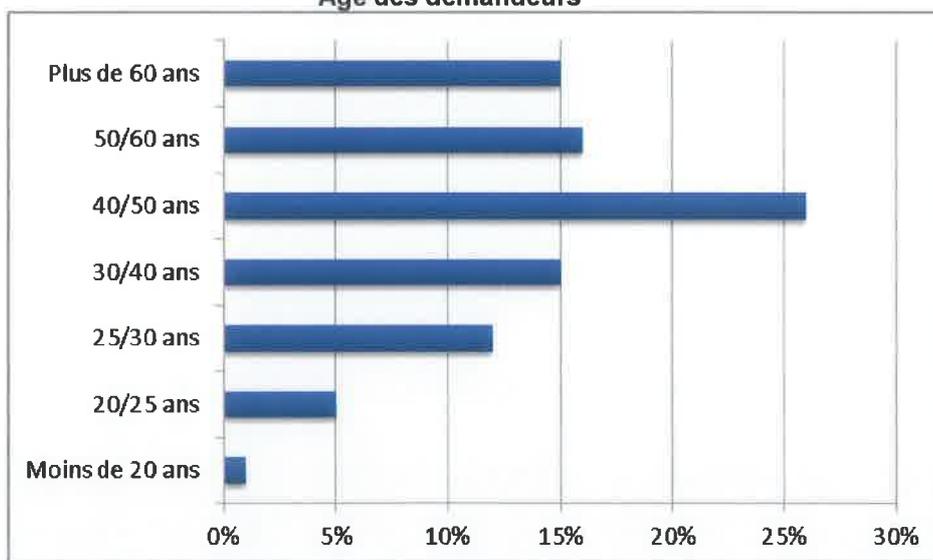
Un quart des demandeurs sont salariés (24%). La part des demandeurs bénéficiaires de rentes/ pensions est également importante (23%). Les demandeurs bénéficiant de revenus de substitution représentent 31% des demandeurs (Assedic, RSA).

Situation familiale



55 % des demandeurs vivent seuls (avec ou sans enfant). La part des demandeurs « familles monoparentales » reçue (14 %) est représentative de la population moissagaise (15 % sur l'ensemble de la population, source Insee 2011).

Age des demandeurs



72 % des prises de contacts avec le service logement du CCAS sont purement relatives à une recherche de logement.

Motifs de la demande à la première prise de contact avec le CCAS

Motifs de la demande	Pourcentage
Demande de logement	72 %
Visite à domicile indécence	2 %
Expulsion	10 %
Information logement	7 %
Dossier FSL	10 %
TOTAL	100 %

Les principales raisons de l'appel au service logement du CCAS sont :

- Pour 1/3 à la recherche d'un premier logement : **personnes « hébergées provisoirement »** (travailleurs saisonniers) ou qui vivent dans leur famille et cherchent à s'installer dans leur propre logement.
- La part des demandes de relogement en raison de l'inadaptation de la taille du logement actuel (1/3) **est représentée par des familles qui s'agrandissent, et aussi des personnes âgées** qui recherchent un logement plus petit (1/3) : réduction des charges d'entretien du logement.

Parmi les demandeurs, 4 % ont refusé 3 fois des propositions de logement : exigences inadaptées à l'offre. Lors de la démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée par le CCAS, les bailleurs sociaux avaient mis en exergue cette problématique « d'idéalisation » du logement social, amenant au refus de plusieurs propositions.

17 % des prises de contact sont liées à d'autres problématiques : Information sur les droits au logement, aux aides CAF, relations propriétaires/locataires.

A noter que 2 % des premières prises de contact sont liées à des problématiques d'indécence du logement (locataires). Mais lors du suivi du demandeur, le travailleur social peut découvrir des situations d'indécence ou d'insalubrité. Dans ce cas, une visite du logement est réalisée.

Des difficultés d'accès au logement social des bailleurs sociaux publics en cas d'absence de ressource

En 2013, le service logement a réalisé 140 demandes de logement social à Tarn-et-Garonne Habitat, Promologis et la SFHE.

Le règlement intérieur des Commissions d'Attributions de Logement (CAL) intègre les **conditions de ressources des demandeurs. Ils ne louent pas de logement à des personnes sans ressource.**

Il en est de même pour la commission logement CILS de la Direction Départementale des territoires.

Mais après un accès au logement social public, Il arrive parfois que certains locataires se retrouvent momentanément sans ressource, suite aux aléas de la vie. C'est dans ces conditions qu'ils sont amenés à rencontrer un travailleur social pour obtenir une aide financière.

➤ Le Parc privé potentiellement indigne (PPI)

La méthode de repérage du « PPPI » est avant tout un instrument de cadrage statistique, de repérage et d'approche des problématiques du parc privé de mauvaise qualité mais il permet d'évaluer la dimension du parc de logements dans lequel la probabilité de trouver des logements indignes est forte. La méthode s'appuie sur une exploitation de certaines données de la base FILOCOM.

Les logements classés de 1 à 5 (du plus luxueux au logement standard) sont en principe sans problème technique majeur. Ce sont dans les 3 catégories les plus hautes (6,7 et 8) que se localisent les logements médiocres voire très dégradés. Un logement a d'autant plus de chance de ne pas avoir été profondément amélioré, et d'avoir un classement cadastral initial toujours valable, s'il est occupé par un ménage à revenu modeste. Sont donc considérés comme « potentiellement indignes » les logements des catégories 6,7 et 8, dont on sait qu'initialement ils étaient de qualité très vétuste à médiocre et qui, étaient occupés par des ménages à bas revenus. Le PPPI observé est composé des ménages du parc privé (propriétaires occupants et locataires de résidences principales) habitant.

	Moissac	Castelsarrasin	Tarn et Garonne
Nombre de logements PPPI	272	165	6322
% dans l'ensemble des résidences principales privées (RPP)	5,4%	3,5%	7%
Population dans le PPPI	706	391	13516
% dans l'ensemble de la population	5,5%	3,2%	5,9%

Filocom 2007

Le nombre de logements potentiellement indignes reste stable depuis 2003 (- 1,1%), 5,4 % du parc de résidences principales privées restaient potentiellement indigne en 2007, soit 272 logements.

Le parc privé potentiellement indigne est occupé à 58% par des propriétaires occupants et 36% par des locataires. Seulement 6% des logements sont inoccupés. La quasi-totalité de ce parc (89%) concerne des logements anciens, construits avant 1949.

50% des ménages occupant ces logements ont plus de 60 ans. Il semble donc y avoir une accumulation de facteurs favorisant la dégradation du parc occupé : population âgée, faiblesse des ressources, ancienneté du parc de logements.

➤ **Insalubrité / indécence de 2009 à 2014 : plus de 300 logements ont été visités sur la commune de 2009 à fin 2013.**

Une centaine de logements a été rénovée. Au-delà de l'amélioration du parc locatif de la ville, l'action « décence » menée en partenariat avec les acteurs concernés (Ville, CAF, ARS, ...) a permis à des locataires de retrouver un logement décent. Il s'agit bien souvent de personnes fragilisées car elles ont, à un moment donné, cumulé un ensemble de difficultés (faibles ressources, recherche d'emploi, problèmes de santé, précarité, etc.) : la situation de mal logement n'a fait qu'amplifier leurs difficultés.

Depuis 2009, 93 logements ont été repérés comme présentant des infractions au Règlement sanitaire départemental (RSD) : ils ont été rénovés après l'intervention du service logement du CCAS.

L'action en cours de repérage et/ou de rénovation concerne 45 logements.

Logements déclarés indécents sur la période 2009 à fin 2013 à Moissac		
93 logements rénovés	45 logements en cours de rénovation	plus de 90 logements visités et déclarés « conformes » sans infraction au RSD

Déclaration de logements insalubres à Moissac	
de 2000 à 2009	depuis 2009
8 logements sur plainte des locataires	après démarchage et repérage des situations : 25 logements

Des cas de périls ou d'immeubles menaçant de ruine sont signalés par le service Logement du CCAS. 5 logements sont concernés.

Cadre de vie - Spécificités des quartiers politique de la ville

Centre ville

Le centre-ville de Moissac est un centre historique. Le patrimoine classé au titre des monuments historiques y est très important. Cet atout peut et est souvent vécu comme une contrainte. En plus de cet élément d'ordre patrimonial, une contrainte urbanistique s'ajoute, celle du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Une partie du centre-ville est classée en zone bleue ou en zone rouge R1 au PPRI. La zone bleue permet, sous certaines conditions, la construction et la réhabilitation. La zone rouge R1 (en jaune sur le plan ci-dessous) est, elle, beaucoup plus contraignante puisqu'aucun nouveau logement ne peut y être réalisé (nouvelle construction et réhabilitation).

Très peu d'investisseurs viennent sur le centre-ville de Moissac. La plupart du temps, les projets n'aboutissent pas.

Les coûts de construction sont plus élevés (recherches archéologiques, matériaux traditionnels,...) et ne peuvent pas être compensés par une densification des îlots puisque, d'une part, cela est en contradiction avec le tissu urbain (gabarit, hauteur,...) et, d'autre part, le PPRI n'autorise pas la création de nouveaux logements qui viendraient augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens.

Certains îlots sont en voie de dégradation voire d'insalubrité.

Un des enjeux est l'utilisation du bâti existant non affecté et qui ne serait pas soumis aux

contraintes visées ci-dessus.

D'autre part, certains espaces publics (voirie, trottoirs, espaces verts) sont très dégradés et devront faire l'objet de travaux de valorisation. Les déplacements, notamment des personnes à mobilité réduite, y sont contraints.

Point noir « rue des Religieuses ».

Le centre-ville dispose d'une diversité de commerces et de services.

Toutefois, la population devant se rendre dans un autre quartier de Moissac ou sur une autre commune n'a pas ou peu de possibilité (train avec les contraintes évoquées ci-dessus ou le taxi, coûteux).

L'absence de services tels que Pôle Emploi à Moissac est souvent mise en avant (environ 35% de la population active du centre-ville est au chômage).

Quartier du Sarlac

Le quartier du Sarlac a été construit dans les années 1960.

C'est un quartier essentiellement résidentiel, composé de maisons individuelles. Il existe également des logements collectifs.

Ces immeubles collectifs sont, pour la plupart, gérés par des organismes publics (Tarn-et-Garonne Habitat). Il existe également des copropriétés.

Ces ensembles sont composés de 5 niveaux au maximum et ont fait, pour la plupart, l'objet de ravalement de façades.

Les dégradations sont davantage situées à l'intérieur des immeubles et notamment des cages d'escalier et sont le fait d'incivilités.

Les quelques commerces de proximité (boucherie, boulangerie, tabac-presse, pharmacie) existant se situent au rez-de-chaussée d'une copropriété située avenue du Dr Rouanet. Le quartier est également doté d'un stade, d'un centre social CAF, abritant une halte garderie.

Ces équipements sont relativement éloignés de la partie résidentielle du Sarlac, accueillant la plupart des personnes âgées du quartier. La distance à parcourir est souvent un obstacle pour elles.

Pour les personnes résidant dans ce quartier et ne disposant pas de véhicules, les déplacements inter-quartiers sont très difficiles.

Ce quartier est doté d'une population vieillissante (36,5% de la population a 60 ans et plus) ne disposant pas forcément de moyens de transport. Le centre-ville est situé à 20 minutes à pied du quartier du Sarlac. Les déplacements pour les courses alimentaires, notamment, ne sont donc pas envisageables pour ces personnes.

Ces habitants restent dans leur quartier, où il existe encore quelques commerces de proximité (boucherie, boulangerie, pharmacie). Cette carence en transport en commun ne favorise pas les liens inter-quartiers.

Dans ce quartier, les flux piétonniers sont importants à proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Le conflit avec les véhicules motorisés (stationnement) est source d'insécurité et n'incite pas au développement des modes de déplacement doux.

D'autre part, la qualité du réseau viaire, très routier, et des espaces publics ne sécurise pas les déplacements doux.

Il y a un sentiment d'exclusion pour les habitants de ce quartier vis-à-vis du reste de la ville.

Le quartier du Sarlac est très contraint par la servitude inondations. L'ensemble du quartier prioritaire est en zone rouge R1.

Les enquêtes auprès de la population font émerger la nécessité d'un lieu de rencontre intergénérationnel. Or, les contraintes d'urbanisme et la morphologie du quartier n'autorisent aucune nouvelle construction. Cette organisation urbaine ne favorise pas le lien social, les échanges intergénérationnels et interethniques.

Au-delà de la contrainte urbanistique, le passage des réseaux en aérien (téléphone, électricité), la présence d'amiante sur le réseau d'assainissement collectif sont autant de signaux négatifs en terme de qualité urbaine du quartier.

Sur la propreté des espaces publics, une difficulté récurrente concerne un immeuble en copropriété située avenue du Dr Rouanet. La sensibilisation de la population résidente ne suffit pas. Les nuisances olfactives sont donc très importantes pour la population et l'école située à proximité immédiate de ce « point noir ».

➤ **Etude « incivilités » - groupe de travail « prévention jeunesse » - CLSPD de Moissac**

- Une augmentation des faits de délinquance de voie publique surtout en centre ville (place des Récollets, rue commerçantes, périmètre historique, cinéma).
- Une augmentation des faits d'incivilité qui témoignent d'une méconnaissance des règles de vie, troubles du voisinage dans les immeubles collectifs, dégradation des espaces publics.
- Un sentiment d'insécurité au sein des quartiers Sarlac et Figueris (sentiment d'abandon la nuit et le week-end, multiplication des conflits de voisinage, insuffisance d'éclairage public, absence de dialogue). Ce sentiment est accentué par le vieillissement de la population (31% de plus de 60 ans) : difficulté dans le « vivre ensemble ».
- Insécurité aux abords des établissements scolaires (agressivité verbale, manque d'implication des parents, difficultés d'insertion liées à des différences d'origines culturelles).



B. Synthèse du diagnostic « Habitat – Cadre de vie »

Atouts

Une forte valeur patrimoniale (Grand Site Midi-Pyrénées) – Zone ABAF/AVAP.

Bonne coordination des acteurs entre les travailleurs sociaux du CMS, du CCAS, et de l'ARS, l'ADIL, les CHRS, les bailleurs sociaux, le Pact, la DDT, ... : l'accompagnement logement est réalisé « avec confiance » et fluidifie les parcours des personnes. Le travail amont réalisé permet de bien préparer le passage à un statut de locataire.

Un travail en proximité avec les bailleurs sociaux permet d'assurer un suivi de l'offre de logement, des problèmes rencontrés dans les démarches. Cette proximité permet également de prévenir la dégradation de situations.

Une volonté politique de la Ville assortie de moyens de lutte contre l'indécence en concertation avec la CAF, l'ARS,...

Pour permettre la rénovation de ses logements, la commune a lancé en 2012 une **OPAH** afin de permettre aux propriétaires occupant un logement qui a plus de 15 ans et ayant de faibles ressources de bénéficier d'aides.

Une mission « observatoire logement » sur la ville. Mission, portée par le CCAS située en articulation avec le service urbanisme (notamment l'OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui a débuté en 2012 qui a d'ores et déjà induit des actions inter partenariales).

Un service logement porté par le CCAS portant le dossier RSD lutte contre l'indécence et l'insalubrité : plus de 300 logements visités de 2009 à 2013

Une approche globale et une articulation des compétences des services de sécurité (police municipales et gendarmerie) et CLSPD.

Une stratégie de développement de la vidéo protection.

Police municipale renforcée par 2 policiers municipaux et 3 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) permettant de renforcer l'ilotage. Renforcement apprécié par la population.

Sarlac :

Un tissu pavillonnaire en proximité immédiate (une certaine mixité de typologie au sein du quartier).

Une densité raisonnée.

Espaces publics et privés semblent bien entretenus (à noter tout de même une mauvaise gestion des déchets à l'arrière de certaines résidences).

Des services existants : commerces de proximité présents – une école primaire, un centre social, un marché. Importance de préserver ces services.

Un quartier qui « vit plutôt bien ».

Faiblesses – contraintes techniques et financières

PPRI + zone ABF : le risque inondations fort et les zones protégées classées, complique la reconquête des immeubles de centre ville.

Logements anciens, grands, énergivores, augmentant les difficultés financières des habitants.

Difficultés financières pour un grand nombre de ménages : 27% vivent sous le seuil de pauvreté et 41% peuvent prétendre à du logement dit très social (revenus < 60% des plafonds HLM).

13 % de logements vacants sur la ville et 17,1% sur le Centre. Vacance plus importante dans le parc privé (20%) et pour 7 % de locatifs HLM.

Parc locatif important : 30 % privé + 7% pour Tarn-et-Garonne Habitat.

Les contraintes des bailleurs sociaux, parfois difficilement compatibles avec les difficultés rencontrées par les publics précaires, entraînent une orientation des ménages les plus modestes vers un parc privé bien souvent dégradé et à un tarif « compétitif » (marchands de sommeil).

OPAH incitative et pas assez coercitive. Elle atteint ses limites 37% des objectifs atteints en 2014.

400 immeubles en mauvais état, potentiellement insalubres ou très dégradés ont été repérés dans le périmètre OPAH.

Augmentation des problématiques sociales et une baisse des ressources des locataires.

Une stigmatisation de certains quartiers qui peut entraîner une difficulté à se projeter dans un quartier différent. Sarlac souffre d'une mauvaise réputation qui perdure (quartier connoté)

« Idéalisation » du logement par les locataires : de plus en plus de refus de logements (34 refus constatés par Tarn-et-Garonne Habitat en 2014). Certains refus sur Sarlac liés à l'absence de transport en commun.

La précarité et l'absence de mobilité a un réel impact sur les parcours des locataires et sur la réputation du quartier.

Un nombre important de propriétaires occupants aux revenus très sociaux et ayant plus de 65 ans. Les parcours résidentiels ne sont plus orientés vers l'accession à la propriété.

Nécessité de réaliser des **travaux d'amélioration de l'habitat social public** : isolation, création d'ascenseurs pour permettre la location des étages supérieurs ...). Grandes difficultés techniques en cœur de ville.

Age des logements - des biens anciens qui se dégradent : Les logements moissagais, en particulier ceux du centre ville (« centre Historique » et « centre Est »), sont pour la majorité anciens et se dégradent avec des propriétaires qui n'ont souvent pas les moyens de les entretenir.

<p>Cœur de ville : Espaces et équipements publics de qualité sur axes touristiques mais pas le même niveau de traitement ailleurs. Nombreux commerces qui ne trouvent pas de repreneurs. Question des déchets : pas toujours de locaux pour les poubelles. Un diagnostic a été engagé sur la question des incivilités.</p>	<p>30 % des logements datent d'avant 1915. Avec un impact sur la précarité énergétique. Espaces publics à revaloriser : pas de place pour les piétons, sortir les véhicules du cœur de ville, entrer dans une logique de boulevard urbain. Absence de transports en commun. Absence de gestion urbaine de proximité (GUP) : gestion des déchets, gestion des espaces communs, propreté Des zones d'incivilité et/ou de trafic ou de regroupements qui accentuent le sentiment d'insécurité : Ilot Sainte Catherine, Firmin Bouisset, passerelle du Patus, jardin Tour des Moines, rue du Pont, Le Cosec. Insécurité réelle ou sentiment d'insécurité (souvent lié aux attroupements). Une baisse des cambriolages et une augmentation des vols dans les voitures. Une augmentation des faits d'incivilité qui témoignent d'une méconnaissance des règles de vie, troubles de voisinage dans les immeubles collectifs, dégradation des espaces publics.</p>
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPAH : qui va redynamiser le parc, ce qui induit des actions partenariales plus larges. OPAH renforcée (racheter les logements vacants pour les mettre à disposition des bailleurs sociaux). La ville a mis en place dans le cadre de l'OPAH, une prime d'aide aux primo-accédents (1500 euros). - Nécessité d'analyser plus finement le besoin de logements sociaux : pour qui ? Quelle typologie ? - AVAP et mise en valeur du patrimoine : mise en œuvre du dispositif Malraux possible (réduction d'impôt pour investisseurs privés). - Grand site Midi-Pyrénées : contrat d'objectif sur la rénovation du bâti. - Accompagnement « logement » réalisé par le service du CCAS (350 usagers / an) - Action inter partenariale de lutte contre l'indécence/insalubrité. - ANRU : si Moissac est éligible aux financements ANRU, cela permettra de renforcer le partenariat. - Etude de projet urbain sur le cœur de ville prenant en compte la contrainte inondation et pouvant peut-être s'orienter vers un assouplissement du PPRI. 	

2. Les orientations stratégiques

Sont présentés ci-dessous les enjeux et objectifs stratégiques pour chacun des 3 piliers ainsi que les orientations transversales.

Suite à l'analyse du diagnostic participatif, les partenaires se sont accordés sur la définition d'orientations stratégiques, ont formalisé les enjeux et les objectifs stratégiques pour chacun des piliers afin d'aboutir à la déclinaison d'axes opérationnels territorialisés.

A noter, le «pilier Cohésion Sociale» de la Politique de la Ville est décliné en trois grandes thématiques :

- Action sociale et solidarité
- Education culture parentalité
- Santé- préventions

ORIENTATIONS TRANSVERSALES

A. Renforcer la coordination des acteurs, des dispositifs et la formation des acteurs

Enjeux

- Interconnaissance des acteurs.
- Lisibilité des publics et dispositifs sur le territoire.

Objectifs stratégiques

- Passer d'une logique d'offre de service à une logique de suivi de parcours.

B. Rendre la ville plus attractive - Lever les représentations négatives

Enjeux

- Faire des deux quartiers des territoires d'excellence.

Objectifs stratégiques

- Valoriser les actions et dispositifs développés sur les deux territoires.
- Lutter contre les discriminations.

C. Favoriser l'accès au droit et l'accompagnement des familles vulnérables

Enjeux

- L'accès au droit.

Objectifs stratégiques

- Lutter contre le non-recours au droit.
- Développer l'accès des femmes au droit.
- Agir pour les droits des publics discriminés.

D. Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires

Enjeux

- L'accessibilité des services et pôles de vie aux habitants des quartiers prioritaires.
- La prise en compte des situations de handicap.
- Le désenclavement des quartiers.

Objectifs stratégiques

- Lever les freins à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires.
- Développer les transports en commun.
- Développer les déplacements doux.

E. Développer les actions de formation linguistique et professionnaliser les acteurs

Enjeux

L'acquisition de la langue française pour lever les freins liés à l'accès aux droits, à l'emploi, à la vie sociale, ...

Objectifs stratégiques

- Améliorer la lisibilité des actions de formation linguistique.
- Identifier les besoins en formation linguistique des habitants des quartiers.
- Identifier les besoins de professionnalisation des acteurs intervenant en formation linguistique.
- Développer les actions de formation linguistique.

PILIER 1 COHESION SOCIALE

A. Action sociale et solidarité

1.1 Renforcer la participation citoyenne

Enjeux

- Interconnaissance des habitants entre eux, et des habitants avec les acteurs/professionnels/relais associatifs.
- L'engagement citoyen et la participation effective des habitants à l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville.
- L'accueil des habitants en tant que partie prenante par les acteurs, leur intégration dans le processus de décision.
- L'implication des femmes dans la vie publique.
- L'implication des jeunes dans la vie publique.

Objectifs stratégiques

- Créer les conditions de la participation.
- Favoriser l'implication des femmes comme actrices de la vie locale.
- Développer l'engagement des jeunes.

1.2 Développer le lien social

Enjeux

- L'accompagnement de la population à tous les âges de la vie.
- La cohésion sociale.

Objectifs stratégiques

- Accompagner le vieillissement de la population moissagaise par la mise en place d'actions intergénérationnelles, interculturelles.
- Favoriser le vivre ensemble, l'intergénérationnel, l'interculturel ... : jeunes, adultes, femmes/hommes, personnes âgées, multiculturels.
- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

1.3 Agir en matière de prévention

Enjeux

La traduction des axes opérationnels du CLSPD relatifs aux jeunes et aux violences intrafamiliales au profit des quartiers.

Objectifs stratégiques

- Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.
- Développer la coordination des prises en charge des jeunes exposés à la délinquance.
- Valoriser le place des jeunes dans la commune.
- Améliorer la prévention des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes.

1.4 Optimiser l'intervention sociale

Enjeux

- L'observation sociale.
- La prévention sociale.

Objectifs stratégiques

- Accompagner les publics les plus fragiles.
- Surmonter les difficultés liées à la langue.
- Adapter les actions aux personnes en emploi pour mieux répondre aux besoins des travailleurs pauvres.
- Passer d'un travail de réseau d'orientation à un travail en réseau de coordination.
- Identifier les motifs de manque de visibilité, lisibilité des acteurs et des actions (« les gens ne savent pas à qui s'adresser »).

B. Education – Culture – Parentalité

2.1 Développer les actions « parentalité »

Enjeux

- L'accompagnement des parents et mise en valeur de leurs compétences parentales.
- L'intégration des familles immigrées/étrangères.
- L'accompagnement des familles en difficulté sociale.
- La socialisation des enfants par l'intermédiaire du jeu, l'accès à la culture, "l'ouverture" sur le monde.
- La citoyenneté et l'égalité des chances.

Objectifs stratégiques

- Soutenir la parentalité, accompagner les familles dans leur rôle parental et valoriser la relation parents-enfants.
- Faciliter l'intégration des familles d'origine étrangère.
- Permettre aux parents de partager de nouvelles expériences avec leurs enfants.
- Accompagner les enfants, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

2.2 Mieux informer les familles sur l'offre d'accueil, de soutien à la parentalité

Enjeux

- La lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire.
- La coordination des services petite enfance de la ville.

Objectifs stratégiques

- Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire, sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif.
- Permettre les échanges et les rencontres entre parents, professionnels de la petite enfance et enfants.
- Renforcer la coordination des acteurs de la petite enfance.

2.3 Renforcer les moyens d'accompagnement pendant et autour de la scolarité, du périscolaire, de la culture des sports et des loisirs

Enjeux

- La lutte contre le décrochage scolaire.
- Le renforcement de l'apprentissage, la consolidation des acquis linguistiques.
- Le repérage des difficultés des enfants.
- L'apprentissage de la langue pour les différents âges.
- L'accès de tous à l'offre de loisirs de sport et de culture.

Objectifs stratégiques

- Accompagner les enfants, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.
- Renforcer l'apprentissage et consolider les acquis linguistiques.
- Éviter la fracture numérique.
- Veiller à la mixité de l'offre de loisirs de sport et de culture en garantissant l'égal accès des filles.
- Veiller à l'accès des publics les plus défavorisés à l'offre de loisirs, de sport, de culture et les accompagner vers cette offre.
- Prévenir les comportements sexistes dans les activités périscolaires et les loisirs.
- Réduire les écarts scolaires des élèves Réseau d'Education Prioritaire / hors REP.

C. Santé - Prévention

3.1 Renforcer la prévention et la promotion de la santé sur les quartiers « Politique de la Ville »

Enjeux

- La prévention des conduites addictives des jeunes.
- La promotion de l'alimentation et de l'activité physique des enfants.
- L'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, jeunes).
- L'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.
- L'accès aux droits des femmes en matière de santé.

Objectifs stratégiques

- Lutter contre les conduites addictives en développant la prévention auprès des jeunes.
- Promouvoir des actions nutrition dans les écoles maternelles et primaires des quartiers prioritaires en prévention du surpoids.
- Permettre aux publics des quartiers prioritaires de la ville d'être acteurs de leur santé.
- Développer l'éducation à la vie affective et sexuelle, notamment auprès des enfants et des jeunes.

PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

A. Développer l'activité économique et l'emploi

Enjeux

- La coordination des actions et des acteurs (création d'entreprises, accompagnement des jeunes vers l'emploi, formation, métiers de l'agriculture, du tourisme, ...).
- La transmission/reprise des entreprises artisanales et commerciales du territoire.
- La pérennité des entreprises et des emplois locaux.

Objectifs stratégiques

- Se donner les éléments d'analyse et d'aide à la décision pour construire une stratégie de développement économique.
- Soutenir la création d'entreprises par les femmes, les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires.
- Anticiper les fins d'activité.
- Maintenir les entreprises et les emplois sur les quartiers prioritaires.
- Assurer le développement économique pour la création d'emplois.
- Accompagner le développement de l'entreprise.
- Garantir l'accès au droit commun pour le retour à l'emploi aux habitants des quartiers prioritaires.

B. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des hommes. Lutter contre les discriminations

Enjeux

- La mobilité géographique : l'accès à l'emploi et les modes de déplacement à analyser à l'échelle du bassin d'emplois.
- La formation et l'insertion professionnelle des jeunes.
- Une réflexion à mener sur la formation initiale, l'offre d'orientation scolaire des filles et des garçons.
- L'égalité femmes/hommes dans l'accès à l'emploi.
- La réponse aux besoins en savoirs de base, linguistique, véritables freins à l'emploi.

Objectifs stratégiques

- Engager un travail collectif et une approche globale sur la mobilité : l'accès au permis de conduire (coût, capacités individuelles à suivre la formation, ...), les moyens de transport collectif.
- Mettre en place un accompagnement favorable à l'accès à l'emploi des femmes.
- Répondre aux besoins en savoirs de base, linguistique.
- Développer les clauses sociales dans tous les marchés publics du territoire.
- Contribuer à l'indépendance économique des femmes.

PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

A. Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti

Enjeux

- Sur les 2 Quartiers Politique de la Ville, la mixité fonctionnelle.
- Pour le centre ville, la revitalisation du centre ancien et la valorisation de sa qualité patrimoniale dans un contexte d'inondabilité et de périmètre classé.
- Pour Sarlac, la pérennisation du parc public et son accessibilité, l'amélioration de la qualité des copropriétés

Objectifs stratégiques

- Réfléchir à la destination du bâti et au rôle fonctionnel des quartiers.
- Revitaliser l'activité commerciale dans les quartiers.
- Intensifier la lutte contre l'habitat indigne, indécent et insalubre.
- Réinvestir les logements vacants du centre ville.
- Créer du logement social de qualité, Agir contre le logement social de fait et lutter ainsi contre le phénomène des « marchands de sommeil » du centre ville.
- Conforter l'attractivité et l'accessibilité de l'ensemble du parc.
- Redynamiser le parc de logement privé et public.

B. Assurer une gestion du quartier en favorisant l'implication des habitants sur les deux quartiers prioritaires

Enjeux

- La propreté et le respect des espaces communs.
- La sensibilisation des habitants au respect de l'environnement et du cadre de vie.
- La participation des femmes/filles à la vie des quartiers.
- La tranquillité publique.
- La valorisation du patrimoine historique.

Objectifs stratégiques

- Définir, coordonner, accompagner les opérations de gestion urbaine et sociale de proximité.
- Développer/permètre la participation des habitants.
- Améliorer les conditions de vie et d'usage des quartiers.
- Favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes.

C. Agir sur l'avenir du peuplement sur les deux quartiers prioritaires

Enjeux

- La mixité sociale.
- Un parc de logement permettant un parcours résidentiel tout au long de la vie.
- L'accessibilité.
- Le lien social.

Objectifs stratégiques

- Conforter le maintien dans le logement (impayés, précarité énergétique, prévenir les expulsions,...).
- Assurer l'accessibilité aux quartiers et la mobilité de leurs habitants.
- Diversifier l'offre de logement pour permettre les parcours résidentiels (vieillesse, accueil de saisonniers ou de jeunes en formation, familles monoparentales, femmes victimes de violences ...).
- Analyser plus finement le besoin de logements sociaux : pour qui ? Quelle typologie ?
- Renforcer l'attractivité du centre ancien pour faire revenir les classes moyennes.

3. Définition des quartiers vécus

L'ensemble des éléments de diagnostic et la concertation des groupes de citoyens ont défini les quartiers vécus. Les listes ci-dessous sont indicatives, elles forment un premier repérage des équipements et associations susceptibles de constituer les quartiers vécus.

CENTRE VILLE

Administrations, structures d'accès aux droits

- Service des Impôts
- La Mairie
- Permanences CAF, CPAM
- MSA
- Mission Locale
- CCAS
- Pôle Social (Centre Médico-social Conseil départemental)
- Centre social du Sarlac
- Conciliateur de justice
- Hôpital
- Les permanences à la MES (Maison de l'emploi et de la solidarité)
- Gendarmerie
- Police Municipale
- Pompiers
- Greta (MES)

Equipements de santé

- CHIC (hôpital)
- Centre Alzheimer
- CMPP
- ADAPEI
- EHPAD Maison de retraite
- ANPAA
- Les professionnels de santé (médecins, infirmières, pharmacies, laboratoire, kinés, etc.)

Equipements culturels

- Centre culturel et les associations qui y ont leur siège
- Cinéma
- Hall de Paris
- Bibliothèque
- Festival de la voix
- Librairie presse (1 seule)
- Musée Marguerite Vidal
- Office du tourisme
- Musée d'art roman
- Concerts d'été sur le parvis
- Association Organum
- Rue des Arts
- Chapelle du Séminaire
- Ecole de musique
- Association Faites de la musique
- Uvarium
- Radio d'Oc

Equipements de proximité

- Gare SNCF
- Commerces
- Stade

Espaces publics aménagés

- Stade
- COSEC
- Gymnase de l'Uvarium
- Aires de jeux (bord du Tarn Moulin, Petit bois, îlot Sainte Catherine, Firmin buisset)
- Bords du canal
- Pistes cyclables
- Patus
- Parking
- Jardin du Carmel
- Boulodromes (Montebello, bibliothèque, près de la piscine)
- Square du Sarlac
- Ile du Bidounet, ile du Baucaire
- Bords du canal
- Bords du Tarn
- Aires d'escalade (2)

Ecoles, structures petite enfance, lycées...

- Montebello
- Sarlac
- Chabré
- Camille Delthil
- Ainsi que toutes les écoles de Moissac (Jeanne d'Arc, la Mégère,...)
- La Mômérie (Relais assistantes maternelles, Lieu d'Accueil Enfants parents)
- Crèche
- Halte garderie Sarlac
- 2 collèges
- Lycée agricole
- MFR
- Moissac Animation Jeunes
- Centre de loisirs municipal

Autres

- UNSS
- Déchetterie
- Parvis
- Abbatiale
- Fête des fruits
- Clubs de sports
- Port du canal
- Port du Tarn
- Plan de circulation
- Fête des couleurs
- Marches à thèmes / nocturnes
- Pentecôte
- Rue des Arts
- Capharnaüm (association plein vent)
- Association des artisans

SARLAC

Administrations, structures d'accès aux droits

- Centre social du Sarlac
- Mairie
- La Poste
- Permanence CAF, au centre social (le mercredi)
- La Maison de la Solidarité, avec notamment :
- CPAM
- Pôle Emploi
- Mission locale
- MAJ
- Finances Publiques (Paiement des loyers, impôts, etc...)
- Gendarmerie (Procurations, etc...)
- Police municipale

Equipements de santé

Dans le quartier ou sa périphérie immédiate

- Groupe médical
- 2 médecins généralistes
- Pharmacie
- Dermatologue
- Allergologue
- Dentiste
- Psychomotricienne

Hors du quartier :

- Hôpital
- Pédiatre
- Gynécologue
- Ostéopathe
- Kinésithérapeute

Equipements culturels

- Bibliothèque (en centre ville)
- Cinéma
- Hall de Paris
- Centre culturel
- Espace Confluence
- MAJ
- Musée de l'Abbaye
- Musée Marguerite-Vidal
- Festival de la Voix
- Spectacles / parvis de l'abbatiale, en été
- Fête foraine
- Journées de la Rosière et des Marins
- Uvarium et ses expos
- Centre social (Cf. Sorties, artisanat, ateliers, etc...)
- Ensemble abbatial (Abbatiale, cloître, etc...)
- Églises St Martin, St Jacques
- Carmel et point de vue de la Vierge
- Pont Napoléon
- Vieux Moissac

Equipements de proximité

- Commerces (commerces de bouche, tabac, supérette, auto-école, par exemple)
- Stades : COSEC Cadossang et Jo-Carabignac
- City stade
- Espace de l'Uvarium : salle de sport et boulodrome
- Salle de boxe et de karaté
- Circuit de moto-cross
- Port et base nautique
- Centre culturel
- Lieux de culte
- Gare
- Cimetière

Espaces publics aménagés

- Petit Bois
- Le Jardin du Logis du Sarlac
- Espace Firmin-Bouysset
- Espace-jeu de Montebello
- Îlot Ste Catherine
- Quai du Tarn, port et Uvarium (Jeux, pique-nique, etc...)

Ecoles, structures petite enfance, lycées...

- Halte garderie du centre social du Sarlac
- Écoles et particulièrement celle du Sarlac
- Crèches (Cf. Les Grappillous et autres)
- Joujouthèque
- Assistantes maternelles
- Centre social
- PMI
- Collèges (Collège François-Mitterrand, Jeanne d'Arc)
- Lycée François-Mitterrand et lycée agricole
- MFR

Autres

- Marchés (Marchés hebdomadaires, nocturnes, etc...)
- Lieux d'alphabétisation et d'apprentissage des savoirs de base (Centre social, notamment)

IV. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE

La stratégie du contrat de ville de Moissac a pour vocation d'orienter la définition et le choix des actions qui seront mises en œuvre et des dispositifs qui seront déployés sur le terrain avec le soutien technique et financier des partenaires.

La définition précise de ces actions et dispositifs se fera tout au long de la période de mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de la préparation des programmations annuelles et des appels à projet qui serviront d'outils supports pour la mise en œuvre du contrat.

L'ensemble des partenaires (acteurs institutionnels et collectifs d'habitants candidats aux conseils citoyens) ont été amenés à produire des contributions écrites traduisant les orientations et objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, ainsi que leurs propres engagements pour la mise en œuvre du contrat de ville. L'équipe projet s'est chargée de la capitalisation des retours et de la formalisation du plan d'action soumis à la validation du comité de pilotage stratégique du 19 mai 2015.

Ces pistes d'actions et le partenariat financier et opérationnel sont indicatifs et non exhaustifs. Ils ont vocation à évoluer.

Ils seront complétés et validés selon les règles propres à chacun des partenaires (délibération des instances décisionnelles, appels à projets ou dialogue de gestion, sous conditions de crédits mobilisables et de l'éligibilité des actions).

ORIENTATIONS TRANSVERSALES

1- Renforcer la coordination des acteurs, des dispositifs et la formation des acteurs

Objectifs opérationnels

- Développer les lieux d'échanges et les outils supports de communication et d'information (annuaires, fiches navettes, ...) :
- Définir les groupes de travail,
- Identifier les dispositifs sur lesquels s'appuyer.
- Former les acteurs notamment dans les champs de l'égalité Femmes/Hommes et les discriminations.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<p>Développer les lieux d'échanges et les outils supports de communication et d'information (annuaires, fiches navettes,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les groupes de travail, - identifier les dispositifs sur lesquels s'appuyer. 	<p>Ville - DDCSPP</p>	<p>CD 82</p>	<p>Le travail amont d'élaboration du contrat de ville a permis d'identifier les coordinations existantes qui seront mises en synergie, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des équipes du CD 82 (Pôle social, PMI, ...) aux coordinations. • Pacte Territorial d'Insertion (PTI) Conseil Départemental Axe 1 du PTI : Rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : <ul style="list-style-type: none"> - Créer, développer, renforcer les collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions partenariales. - Faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire. Participer aux temps d'échanges et aux instances des référents de parcours. • Coordination petite enfance, personnes âgées/personnes en situation de perte d'autonomie, Coordination des aides (acteurs de l'action sociale). • Coordination des dispositifs de soutien à la parentalité. • Organiser une formation / information coordonnée des acteurs médico-sociaux du territoire sur les dispositifs de droit commun en s'appuyant sur les autres acteurs pour le repérage des personnes à former.
		<p>Ville CAF CPAM</p>	
		<p>Pôle Emploi</p>	<p>Information sur le marché du travail et sur l'offre de service Pôle Emploi.</p>

Former les acteurs notamment dans les champs de l'égalité femmes/hommes et les discriminations.	DDCSPP	DDCSPP CD 82 Ville ...	Mobilisation des ressources en matière d'intervention et Appel à projets le cas échéant.
---	--------	---------------------------------	--

2- Lever les représentations négatives sur les quartiers – Rendre les quartiers attractifs.

Objectifs opérationnels

- Réaliser un état des lieux des actions et dispositifs développés.
- Définir une stratégie de communication de l'état des lieux.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels

Réaliser un état des lieux des dispositifs développés.

Définir une stratégie de communication de l'état des lieux.

Pilotes pressentis

Ville

Principaux acteurs concernés

Améliorer l'image des quartiers : construire l'histoire des quartiers et de ses habitants.
Stratégie de communication dans l'objectif d'agir sur le bâti : rénovation urbaine, réhabilitation du bâti patrimonial (ancien tribunal, îlots dégradés).

Catégories d'actions indicatives et non limitatives

3- Favoriser l'accès au droit et l'accompagnement des familles vulnérables.

Objectifs opérationnels

- Mobiliser les outils du plan de lutte contre la pauvreté.
- Créer un groupe de travail spécifique accès aux droits regroupant les acteurs concernés
- Faire intervenir des associations spécialisées.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<p>Créer un groupe de travail spécifique accès au droit regroupant les acteurs concernés dont les objectifs seront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les outils du plan de lutte contre la pauvreté. • Développer l'interconnaissance et le partenariat avec les associations. 	DDCSPP - CCAS	CD 82	<p>Mobilisation des outils d'accès au droit des différents partenaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 du PTI : <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Améliorer la communication auprès des usagers. - Former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires. - Organiser des sessions d'informations collectives auprès des usagers. • Programmation de séances de bilans de santé : pour cela, résoudre avec les acteurs présents la question de la mobilité de Moissac vers Montauban, • Organisation de réunions d'information auprès du public vulnérable ciblé par les partenaires sur les dispositifs CMUC/ACS, • Poursuivre l'action avec la PASS de Moissac (convention en cours de signature). • Création d'un bureau des nouveaux arrivants (ancien tribunal). • Permanences au centre social (travail social et accueil Prestations Caf), labellisation des points Caf assortie d'une formation dédiée et les réunions d'information collectives dans le cadre des offres globales de service
		CPAM	
		Ville	
		CAF	
		...	

4. - Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels

- Engager une réflexion sur les déplacements à l'échelle du bassin de vie.
- Expérimenter une navette qui relierait les quartiers à différents pôles pertinents : La poste, les médecins, les magasins, vie quotidienne... vers le Tarn (promenade loisirs...) : Echanger avec les collectivités ayant initiés des expériences de ce type, expérimenter sur 6 mois.
- Accompagner la levée des freins à la mobilité.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
Engager une réflexion sur les déplacements à l'échelle du bassin de vie.	EPCI Ville	Ville	Réflexion pour la mise en place d'un transport en commun en lien avec le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et mise en place de plans d'actions annuels. Expérimenter une navette qui relierait les quartiers à différents pôles pertinents. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).
Accompagner la levée des freins à la mobilité.	A déterminer	Pôle Emploi Ville CAF	- Travail au cours du parcours d'accompagnement. - Ateliers sur la mobilité géographique (y compris ateliers délocalisés à Moissac). - Mobilisation des aides à la mobilité géographique. Amélioration de la voirie de la rue de l'inondation (projet « de l'eau à la pierre ») pour sécuriser les déplacements doux et favoriser le vivre ensemble. Mobilisation des aides sur projet dans le cadre d'accompagnements individuels.

5- Développer les actions de formation linguistiques et professionnaliser les acteurs.

Objectifs opérationnels

- Faire émerger une plate-forme savoirs de base qui évaluerait les niveaux de compétences et rechercherait des financements pour mener les actions.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
Faire émerger une plate-forme savoirs de base qui évaluerait les niveaux de compétences et rechercherait des financements pour mener les actions.	DDCSPP	DIRECCTE Conseil Régional Pôle Emploi CD 82	Pôle Emploi peut contribuer à la remontée des besoins en Français Langue Etrangère (FLE) ou savoirs de base. Mise en place d'une plate forme des savoirs de base qui pourrait s'installer au sein de l'ancien tribunal (rénovation du bâti existant).

PILIER 1 COHESION SOCIALE

1- Action sociale et solidarité

1-1 Renforcer la participation citoyenne

Objectifs opérationnels

- Constituer les conseils citoyens et leur donner les moyens de fonctionner.
- Promouvoir la participation des habitants, notamment dans les initiatives de type Gestion Urbaine de Proximité.
- Proposer des lieux d'expression de la citoyenneté et d'échanges.
- Elaborer de façon partagée le projet du centre social du Sarlac.
- Créer un fonds d'initiatives habitants.
- Mobiliser les outils de développement de l'autonomie des femmes (information sur leurs droits, sensibilisation à l'égalité hommes femmes, lutte contre les comportements sexistes, marches exploratoires, accès à la langue,)
- Soutenir l'engagement des jeunes au travers du développement pour les quartiers du service civique et de la promotion de dispositifs tels que les juniors associations, le Service volontaire européen (SVE), et l'appui aux projets de jeunes.
- Promouvoir leur implication dans les associations et clubs sportifs en qualité de bénévoles, ou animateurs/éducateurs.
- Promouvoir leur implication dans les conseils citoyens.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels

Pilotage pressenti

Principaux acteurs concernés

Catégories d'actions indicatives et non limitatives

Constituer les conseils citoyens et leur donner les moyens de fonctionner.	DDSCPP/ Ville	Ville EPCI DDCSPP CAF/Centre social	Mise à disposition de moyens humains et matériels pour la constitution des conseils citoyens (2 bureaux à la Maison de l'Emploi et de la Solidarité + salle de réunion). Mise à disposition d'une salle de réunion.
Promouvoir la participation des habitants, notamment dans les initiatives de type Gestion Urbaine de Proximité, diagnostic en marchant et marches exploratoires.	Ville	Ville Com Com DDCSPP DDT	Créer une mission de médiation. Créer un « bureau des nouveaux arrivants » (ancien Tribunal). Marches exploratoires.
Proposer des lieux d'expression de la citoyenneté et d'échanges.	Ville	Ville-Education nationale CAF/Centre social	Ouvrir les écoles primaires. Créer des lieux de convivialité dans les deux quartiers prioritaires. Mobilisation du centre social et mise en place d'actions.

Elaboration partagée du projet du centre social du Sarlac.	CAF/Centre social		Démarrer l'élaboration du projet en septembre 2015 en associant les habitants du quartier et/ou le conseil citoyen.
Créer un fonds d'initiatives habitants.	A déterminer		Accompagnement et promotion des initiatives citoyennes.
Mobiliser les outils de développement de l'autonomie des femmes (information sur leurs droits, sensibilisation à l'égalité hommes femmes, lutte contre les comportements sexistes, marches exploratoires, accès à la langue, ...)	A déterminer		Plan d'actions à construire.
Soutenir l'engagement des jeunes au travers du développement pour les quartiers du service civique et de la promotion de dispositifs tels que les juniors associations, le Service volontaire européen (SVE), et l'appui aux projets de jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir leur implication dans les associations et clubs sportifs en qualité de bénévoles, ou animateurs/éducateur, - Promouvoir leur implication dans les conseils citoyens. 	DDCSPP	DDCSPP CAF CD82 Ville ... Mission locale	Mobilisation des dispositifs et associations positionnés. Accompagnement au développement des missions en service civique.

1-2 Développer le lien social.

Objectifs opérationnels

- Co-construire avec les habitants des lieux, des événements, des espaces collectifs et adaptés (accessible à tous) séniors/jeunes pour « le vivre ensemble » : jardins en bas des immeubles, bancs publics, jeux d'enfants, lieux culturels...
 - Créer des événements de quartier culturels, sportifs, conférences à thèmes où réunions où sera privilégiée l'expression interculturelle, intergénérationnelle ... - autres que des repas festifs, permettant à toute la population de s'approprier son lieu de vie
 - Créer un lieu d'accueil et développer les activités pour les jeunes
 - Créer des groupes d'échanges de savoirs intergénérationnels et interculturels
- Renforcer les actions éducatives tout au long de la vie
- Développer les actions de médiation
- Développer les permanences sociales et autres sur le quartier : contact de proximité, régularité, suivi, accompagnement

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<p>Co-construire avec les habitants des lieux, des événements, des espaces collectifs et adaptés (accessible à tous) séniors/jeunes pour « le vivre ensemble » : jardins en bas des immeubles, bancs publics, jeux d'enfants,...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des événements de quartier culturels, sportifs, conférences à thèmes où réunions où sera privilégiée l'expression interculturelle, intergénérationnelle ... - autres que des repas festifs, permettant à toute la population de s'approprier son lieu de vie. - Créer un lieu d'accueil et développer les activités pour les jeunes - Créer des groupes d'échanges de savoirs intergénérationnels et interculturels 	<p>A déterminer</p>	<p>Centre social - CAF CAF Ville/CCAS MSA CD 82</p> <p>Ville Ville/CCAS</p>	<p>Soutien des actions et mise à disposition de moyens, ingénierie, mise en place d'actions</p> <p>Soutien accueil jeune</p> <p>Monalisa</p> <p>Action éducative à domicile (AED)</p> <p>Compétence personnes âgées et personnes handicapées du département</p> <p>Présence de référents PA/PH sur le territoire</p> <p>Création d'une mission animation médiation</p> <p>Création d'un service d'accompagnement social à la mobilité dans le cadre d'une mission service civique</p> <p>Développement d'échanges intergénérationnels associant les services scolaires, le milieu associatif et les services de la mairie</p> <p>Création de lieux d'animation intergénérationnelle dans les deux quartiers (rénovation du bâti existant)</p>
<p>Renforcer les actions d'éducation populaire tout au long de la vie.</p>	<p>A déterminer</p>		<p>Plan d'action à construire</p>
<p>Développer les actions de médiation</p>	<p>Ville</p>		<p>Création de missions de médiation (cf infra actions du CLSPD)</p>
<p>Développer les permanences sociales et autres sur le quartier : contact de proximité, régularité, suivi, accompagnement</p>	<p>A déterminer</p>		<p>Plan d'action à construire</p>

Objectifs opérationnels

- Décliner les axes du CLSPD
 - Programme d'action prévention jeunesse
 - Axe 1 : Eviter le basculement dans la délinquance,
 - Axe 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance,
 - Axe 3 : Prévenir les conduites à risques et notamment les conduites addictives chez les jeunes du bassin de Moissac afin de réduire les risques de récurrence et de prévenir la délinquance.
 - Programme d'action Prévention des Violences intrafamiliales
 - Axe 1 : Favoriser la cohérence et le suivi de la prise en charge des personnes victimes des violences intrafamiliales sur le territoire de Moissac.
 - Avec l'accord des personnes accompagnées associer les professionnels de santé au travail de coordination des acteurs concourant à la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences.
 - Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au regard des conséquences physiques et psychiques des ces violences sur les femmes qui en sont victimes et sur les enfants qui y sont exposés.
 - Axe 2 : Améliorer l'accueil des publics : Maintenir et soutenir les permanences des associations spécialisées (informations juridiques, écoute psychologique).
 - Axe 3 : Sensibiliser les professionnels.
 - Soutenir des actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels de santé en matière de violences intrafamiliales.
 - Axe 4 : Promouvoir des actions de sensibilisation du grand public et ainsi favoriser une meilleure compréhension du processus des violences conjugales, ainsi que le changement de regard sur cette problématique.
- Renforcer les actions éducatives, notamment auprès des fratries vulnérables
- Utiliser la médiation sociale comme levier pour stabiliser et sécuriser l'espace public, voir l'articulation avec le développement de la vidéo protection (volet cadre de vie et renouvellement urbain)

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
Décliner les axes du CLSPD : <u>Programme d'action prévention jeunesse</u> Axe 1 : Eviter le basculement dans la délinquance Axe 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance Axe 3 : Prévenir les conduites à risques et notamment les conduites addictives chez les jeunes du bassin de Moissac afin de réduire les risques de récurrence et de prévenir la délinquance.	Ville	Réseau du CLSPD Ville CD 82	Articulation contrat de ville/CLSPD. Création de missions de médiation sociale. Implication dans le CLSPD, Missions de la protection de l'enfance.

<p><u>Programme d'action Prévention des Violences intrafamiliales :</u> Axe 1 : Favoriser la cohérence et le suivi de la prise en charge des personnes victimes des violences intrafamiliales sur le territoire de Moissac. Axe 2 : Améliorer l'accueil des publics : Maintenir et soutenir les permanences des associations spécialisées (informations juridiques, écoute psychologique). Axe 3 : Sensibiliser les professionnels. Axe 4 : Promouvoir des actions de sensibilisation du grand public et ainsi favoriser une meilleure compréhension du processus des violences conjugales, ainsi que le changement de regard sur cette problématique</p>		<p>Ville</p> <p>CAF</p> <p>CD 82</p>	<p>Mise en place d'actions de prévention pour le grand public en zoomant sur l'impact sur les enfants.</p> <p>Mobilisation des crédits dédiés (FIPD, MILDECA, PDASR), Mobilisation du Reaap, Travail sur le PRE.</p> <p>Partenariat avec les services de la gendarmerie. Contribution financière du CD 82 + Permanence du CDAD sur le CMS de Moissac.</p>
<p>Renforcer les actions éducatives, notamment auprès des fratries vulnérables</p>	<p>Ville/CCAS</p>	<p>Partenaires de ces instances</p>	<p>Mise en œuvre d'un groupe de travail PRE/CLSPD</p>

1-4 Optimiser l'intervention sociale

Objectifs opérationnels

- Promouvoir la langue française comme vecteur d'intégration sociale.
- Introduire de la diversité dans les recrutements (promotion de la charte de la diversité auprès du monde associatif, des entreprises et services, dispositifs de parrainage).
- Regrouper les acteurs autour des objectifs (coordination des actions et des parcours).
- Former les bénévoles des associations, faire évoluer les pratiques (de l'accueil au « aller vers » / d'une logique de guichet à une logique de projet).
- Accompagner les publics les plus fragiles au travers de l'information et dans l'appui aux démarches, notamment via le numérique.
- Favoriser les réseaux d'échange et l'interconnaissance de l'offre et des besoins des publics.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
Promouvoir la langue française comme vecteur d'intégration sociale.	DDCSPP	CD 82 Ville	Observation sociale et prévention sociale : les données sociales du Conseil départemental continueront d'être transmises et alimentées régulièrement sur la typologie des publics concernés. Favoriser l'implantation d'une plate forme des savoirs de base.
Introduire de la diversité dans les recrutements (promotion de la charte de la diversité auprès du monde associatif, des entreprises et services, dispositifs de parrainage).	A déterminer	Pôle Emploi Mission locale	Lors des contacts employeurs : accompagnement à la mise en relation, démarche de promotion de profils demandeurs d'emploi. Cf Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi.
Former les bénévoles des associations, faire évoluer les pratiques (de l'accueil au « aller vers » / d'une logique de guichet à une logique de projet).	A déterminer	A déterminer	Plan d'actions à construire.
Accompagner les publics les plus fragiles au travers de l'information et dans l'appui aux démarches, notamment via le numérique.	Ville		Transformer la bibliothèque en médiathèque pour favoriser l'accès aux nouveaux médias Renforcement de l'équipement numérique dans les établissements scolaires des deux quartiers.
Favoriser les réseaux d'échange et l'interconnaissance de l'offre et des besoins des publics	CD 82 Ville/CCAS	CD 82- Ville -CCAS	Envisager de formaliser le travail partenarial entre le pôle de développement de la DSD et le CCAS de Moissac

2- Education – Culture – Parentalité

2.1 Développer les actions « parentalité »

Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer/développer les actions de soutien à la parentalité : LAEP, dispositifs de réussite éducative, groupes de paroles, consultations de thérapie familiale, ... • Développer un axe parentalité autour de la citoyenneté, le sport et la culture, l'orientation scolaire, la scolarisation avant le CP où l'éducation sexuée, les représentations et les stéréotypes seraient abordés. • Soutenir les familles notamment monoparentales : favoriser l'accès au mode de garde d'enfants, au logement, ... • Faire de la langue française un vecteur de l'accompagnement scolaire par les parents. • Promouvoir des actions partagées parents-enfants (au travers du Lieu d'Accueil Enfants Parents, de l'accompagnement favorisant l'accès aux équipements culturels, sportifs, etc.). • Favoriser la mise en place d'un accueil pour les ados et leurs parents.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<p>Renforcer/développer les actions de soutien à la parentalité : LAEP, dispositifs de réussite éducative, groupes de paroles, consultations de thérapie familiale, ...</p> <p>Développer un axe parentalité autour de la citoyenneté, le sport et la culture, l'orientation scolaire, la scolarisation avant le CP où l'éducation sexuée, les représentations et les stéréotypes seraient abordés.</p>	Etat / CAF	<p>Ville</p> <p>Ville CCAS</p> <p>CAF Centre social</p> <p>DDCSPP</p>	<p>Participer au déploiement du Schéma départemental des services aux familles, qui sera initiée en 2015 par le Préfet dont l'objectif est de favoriser l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Programme de Réussite Educative au sein de la maison de l'enfance et de la famille, • Coordination petite enfance associant l'ensemble des acteurs. <p>Mobilisation du Reaap et soutien du PRE</p> <p>Accompagner sur le projet et le financement les actions de soutien à la parentalité (groupes de parole de parents, réunions thématiques avec intervention de professionnels, ...) : Ateliers « Vitalité familles » ; Développement de consultations de thérapie familiale ; Création à Moissac d'un espace rencontre ; Organisation de permanences de médiation familiale ; Identifier un point d'information des familles.</p>

<p>Soutenir les familles notamment monoparentales : favoriser l'accès au mode de garde d'enfants, au logement, ...</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Ville / CCAS CAF / Centre social</p> <p>CD 82</p>	<p>Favoriser l'accès des familles monoparentales à l'ALAE, à la cantine, aux logements, accès aux modes de garde d'enfants Adapter la tarification (ALAE, cantine).</p> <p>Compétence enfance famille, aide sociale à l'enfance et prévention (loi de 2007).</p> <p>Financement de l'association Espace et Vie à Moissac qui est un établissement d'accueil mère-enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil : 28 places - Cœur de cible : jeunes majeurs, femmes enceintes, familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans. - Action de formations à destination du public accueillis : Atelier de remobilisation sociale ; Travail autour de la gestion du quotidien; Savoir de Base; Action autour de la parentalité.
<p>Faire de la langue française un vecteur de l'accompagnement scolaire par les parents.</p>	<p>DDCSPP</p>	<p>Avec les acteurs concernés</p> <p>Ville CCAS CAF Centre social ...</p>	<p>Actions Reaap. Lieu d'Accueil Enfants Parents, actions d'accompagnement favorisant l'accès aux équipements culturels, sportifs, etc.</p>
<p>Favoriser la mise en place d'un accueil pour les ados et leurs parents.</p>	<p>A déterminer</p>	<p>ARS Ville CAF</p>	<p>Soutenir une éventuelle antenne de la maison des ados.</p>

2.2 Mieux Informer les familles sur l'offre d'accueil, de soutien à la parentalité

Objectifs opérationnels

- Concentrer l'information sur l'offre de service petite enfance dans un lieu unique pour les familles.
- Rendre plus lisibles les services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire, les services « petite enfance » de la ville.
- Coordonner les services petite enfance de la ville.
- Créer un lieu d'échange, de documentation, d'accueil, d'écoute, d'orientation, de diffusion d'outils d'information en direction des parents.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
Concentrer l'information sur l'offre de service petite enfance dans un lieu unique pour les familles.	Ville-CCAS	Ville CAF CD82 MSA ...	Maison de l'enfance et de la famille à l'intersection des deux quartiers.
Rendre plus lisibles les services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire, les services « petite enfance » de la ville.	Ville-CCAS	Ville CAF CD82 MSA ...	Maison de l'enfance et de la famille à l'intersection des deux quartiers.
Coordonner les services petite enfance de la ville.	Ville-CCAS	Ville CAF CD82 MSA ...	Maison de l'enfance et de la famille à l'intersection des deux quartiers.
Créer un lieu d'échange, de documentation, d'accueil, d'écoute, d'orientation, de diffusion d'outils d'information en direction des parents.	Ville-CCAS	Ville CAF CD82 MSA ...	Maison de l'enfance et de la famille à l'intersection des deux quartiers.

2.3 Renforcer les moyens d'accompagnement pendant et autour de la scolarité, du périscolaire, de la culture des sports et des loisirs

Objectifs opérationnels

- Développer du sport loisir et santé pour les petits et les grands avec une attention particulière pour les filles et les femmes (mixité dans les pratiques).
- Renforcer l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école dans les écoles primaires des deux quartiers prioritaires.
- Mettre en place des actions qui reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants et d'adolescents vulnérables.
- Soutenir le dispositif « ouvrir l'école aux parents ».
- Développer pour les deux quartiers un programme de réussite éducative adossé au Projet éducatif territorial (PEDT).
- Soutenir les actions du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Veiller à un encadrement mixte pour toute activité de loisir (culture, sport...) dans une perspective de mixité des publics. Favoriser la pratique sportive féminine, notamment des adolescentes.
- Renforcer le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Diminuer le taux de redoublement.
- Renforcer l'aide aux devoirs.
- Poursuivre le partenariat Education nationale / Ville.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels

Développer du sport loisir et santé pour les petits et les grands avec une attention particulière pour les filles et les femmes (mixité dans les pratiques).

Renforcer l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école dans les écoles primaires des deux quartiers prioritaires.

Mettre en place des actions qui reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants et d'adolescents vulnérables.

Pilote pressenti

Ville

Ville/CCAS

Acteurs concernés

Ville
Education Nationale

Ville
Education Nationale
CAF

Ville
Education Nationale
CAF
Les partenaires du PRE

Catégories d'actions indicatives et non limitatives

Création d'un complexe sportif sur le territoire vécu des deux quartiers : Equipement adapté à la pratique du plus grand nombre, également destiné aux premier et second degrés
Développer la pratique sportive des filles.

Renforcement de l'encadrement ALAE à l'école du Sarlac

Mobilisation du Contrat enfance jeunesse pour renforcer l'encadrement de l'ALAE

Repérage des difficultés des élèves par l'intermédiaire des dispositifs existants,
Développement du PRE,
Proposition du dispositif d'accueil des élèves allophones (1er et 2nd degré),
Soutenir les actions d'accompagnement éducatif.

Soutenir le dispositif « ouvrir l'école aux parents ».	Education Nationale	Ville Education Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un travail partenarial sur l'info-formation aux parents des concepts de citoyenneté, laïcité avec la FCPE. - Engager une réflexion partenariale sur l'ouverture de l'école aux parents. - Accompagnement des parents dans leur apprentissage de la langue française.
Développer pour les deux quartiers un programme de réussite éducative adossé au Projet éducatif territorial.	Ville	CAF Ville Education Nationale DDCSPP Parents d'élèves	PEDT
Développer les actions CLAS.	CAF	CAF Ville Education Nationale DDCSPP ...	Financement des actions CLAS.
Veiller à un encadrement mixte pour toute activité de loisir (culture, sport...) dans une perspective de mixité des publics.	Ville Education Nationale	Ville Education Nationale DDCSPP..	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du parcours culturel par les écoles ; - Insérer un volet culturel au projet d'école ; - Poursuivre les interventions musique, EPS, classe orchestre en partenariat (Ville/Education nationale).
Favoriser la pratique sportive féminine, notamment des adolescentes.	Ville Education Nationale	Ville Education Nationale DDCSPP ...	Programme de l'UNSS
Renforcer le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.	Ville Education Nationale	Ville Education Nationale	
Diminuer le taux de redoublement.	Education Nationale	Education Nationale	

3- Santé – Prévention

A l'issue du diagnostic partagé et des axes prioritaires identifiés lors des groupes de travail thématiques, l'axe « **prévention - promotion de la santé** » sera déployé sur les quartiers prioritaires, dans le cadre du **contrat de ville**.

Les axes portant sur la coordination des acteurs et l'offre sanitaire du territoire, serviront de base d'élaboration du **contrat local de santé**. Le CLS concernera le territoire de la Communauté de Communes « Terres de Confluences » et sera conclu entre l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées et les collectivités locales. Il sera mis en œuvre courant 2015.

Objectifs opérationnels

- Renforcer l'information sur les risques liés aux addictions (avec et sans produit), sur la législation et sur les ressources d'aide et de soutien.
- Développer les compétences psychosociales (savoir faire des choix, résister à la pression, ...).
- Accompagner la communauté éducative (enseignants, cantines, ALAE) à promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique à l'école.
- Informer les parents des enjeux de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière pour leurs enfants.
- Mettre en place des ateliers nutrition avec les enfants des écoles maternelles et primaires, en y associant les parents.
- Déployer avec la CPAM 82 les ateliers M'T dents (lien alimentation et santé bucco-dentaire) dans les écoles.
- Former les acteurs de terrain à aborder la question de la santé avec les personnes vulnérables
- Faciliter l'orientation vers les structures et les dispositifs adaptés.
- Proposer des informations collectives aux différents publics avec des supports ludiques et conviviaux.
- Mettre en place des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles maternelles, primaire et collèges des quartiers prioritaires de Moissac.
- Proposer des actions sur les violences sexistes et sexuelles aux jeunes accueillis au PIJ, à la Mission Locale, MAJ, et aux lycéens.
- Former des jeunes à être des relais pour leurs pairs.
- Veiller à l'accès aux droits en matière de contraception et d'IVG.
- Faire intervenir les professionnels de santé auprès des jeunes pour les informer sur la contraception.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels

- Renforcer l'information sur les risques liés aux addictions (avec et sans produit), sur la législation et sur les ressources d'aide et de soutien.
- Développer les compétences psychosociales (savoir faire des choix, résister à la pression, ...).

Pilote pressenti
DTARS 82

Principaux acteurs concernés
DTARS 82

Catégories d'actions indicatives et non limitatives

Articulation Contrat de ville et contrat local de santé
Mobilisation des opérateurs de prévention.
Accompagnement de projets.

<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la communauté éducative (enseignants, cantines, ALAE) à promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique à l'école. - Informer les parents des enjeux de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière pour leurs enfants. - Mettre en place des ateliers nutrition avec les enfants des écoles maternelles et primaires, en y associant les parents. - Déployer avec la CPAM 82 les ateliers M'T dents (lien alimentation et santé bucco-dentaire) dans les écoles. 	DTARS 82	DTARS 82 CD 82	<p>Articulation Contrat de ville et contrat local de santé.</p> <p>Contrat Local de Santé.</p> <p>A l'instar du CLS réalisé à Beaumont de Lomagne, le CD 82 participera à l'élaboration du CLS de Moissac en matière de prévention et au titre du partenariat renforcé avec l'ARS.</p> <p>Prévention : compétence PMI.</p> <p>Dans le cadre du Reaap.</p> <p>Actions M'TDents et Education nutritionnelle dans les écoles. Le choix des écoles est en cours sur ces deux programmes. L'inclusion des écoles dans les contrats villes est un critère de choix pour les membres des comités de pilotage de ces deux programmes de prévention.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Former les acteurs de terrain à aborder la question de la santé avec les personnes vulnérables - Faciliter l'orientation vers les structures et les dispositifs adaptés. - Proposer des informations collectives aux différents publics avec des supports ludiques et conviviaux. 	DTARS 82	DTARS 82 CD 82 EPCI	<p>Articulation Contrat de ville et contrat local de santé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles maternelles, primaire et collèges des quartiers prioritaires de Moissac. - Proposer des actions sur les violences sexistes et sexuelles aux jeunes accueillis au PIJ, à la Mission Locale, MAJ, et aux lycéens. - Former des jeunes à être des relais pour leurs pairs. - Veiller à l'accès aux droits en matière de contraception et d'IVG. - Faire intervenir les professionnels de santé auprès des jeunes pour les informer sur la contraception. 	DTARS 82	DTARS 82 CD 82 EPCI	<p>Articulation Contrat de ville et contrat local de santé.</p>

PILIER 2. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

1- Développer l'activité économique et l'emploi

Objectifs opérationnels

- Mettre en place un observatoire des activités économiques pour accompagner la pérennité des entreprises et la diversification de l'offre.
- Analyser le potentiel de développement des activités économiques prépondérantes sur le territoire : le tourisme, l'agriculture.
- Développer un accompagnement global pour les femmes porteuses de projets (garde d'enfants, ressources, transport...).
- Faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire (FGIF).
- Identifier, accompagner les créateurs d'entreprises, les repreneurs potentiels d'entreprises (formation, financement).
- Accompagner la transmission/reprise d'entreprise : sensibiliser les cédants, informer les créateurs d'entreprise des opportunités de la reprise, comme une alternative crédible à la création.
- Optimiser les parcours d'accompagnement du futur chef d'entreprise par la mise en place d'une organisation locale d'accompagnement multi-compétences et multi-partenaires.
- Créer une maison de l'entrepreneuriat.
- Développer l'offre touristique (hébergement, valorisation des ressources locales : production fruitière, etc.-...).
- Redynamiser la filière agricole.
- Accompagner les chefs d'entreprises
 - par l'information/sensibilisation aux différents dispositifs existants (contrat Ardan, Frie, ...)
 - dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines non discriminante : développement de la charte de la diversité en entreprise, de l'égalité professionnelle (recrutement, formation, carrière, salaire), contrats de génération, ...
- Relancer le dispositif OMCA permettant d'apporter des aides aux travaux de modernisation des entreprises et aux actions collectives d'animation du commerce et de l'artisanat.
- Développer de l'offre d'apprentissage pour les jeunes Femmes et Hommes.
- Délocalier des informations sur l'offre de formation des CFA.
- Développer des actions d'acquisition de savoirs de base (vers une logique de plateforme).
- Permettre une insertion dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires dans une logique de gestion de parcours : à l'issue de certains contrats aidés (CAE, EAV) et Garanties Jeunes, des mesures d'acquisition de qualification professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation) pourraient être mises en place.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un observatoire des activités économiques pour accompagner la pérennité des entreprises et la diversification de l'offre Analyser le potentiel de développement des activités économiques prépondérantes sur le territoire : le tourisme, l'agriculture 	A déterminer	EPCI Ville CMA 82 Caisse des Dépôts DIRECCTE Pôle Emploi Conseil Régional CD 82	<p>Création d'une pépinière d'entreprise intercommunale Opération « Ma boutique à l'essai »</p> <p>Accompagnement au maintien, à la création et à la reprise d'entreprises</p> <p>Déploiement du SIG « Géométiers » (CMA 82) aux quartiers prioritaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> Développer un accompagnement global pour les femmes porteuses de projets (garde d'enfants, ressources, transport...) Faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire (FGIF) Identifier, accompagner les créateurs d'entreprises, les repreneurs potentiels d'entreprises (formation, financement) Accompagner la transmission/reprise d'entreprise : sensibiliser les cédants, informer les créateurs d'entreprise des opportunités de la reprise, comme une alternative crédible à la création Optimiser les parcours d'accompagnement du futur chef d'entreprise par la mise en place d'une organisation locale d'accompagnement multi-compétences et multi-partenaires. 	A déterminer	Caisse des Dépôts CD 82 Ville Pôle Emploi	<p>Expertise et moyens financiers sur fonds propres ou sur fonds d'épargne autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...). <p><u>Axe 5 du PTI</u> : L'accès à l'emploi</p> <p>Correction de la répartition des zones fiscales – réforme des baux professionnels - Coefficient de localisation</p> <p><u>Création reprise d'activité</u> : Information sur la création reprise d'activité. Evaluation préalable à la création reprise d'entreprise Accompagnement d'entreprises, accompagnement de</p>

		projets de création Forum départemental « entreprendre au féminin » (à Montauban) Atelier « entreprendre au féminin » Action Individuelle de Formation pour le stage obligatoire avant installation en lien avec la CMA ACRE (aide à la reprise création d'entreprise pour les DE créateurs bénéficiaires de l'ACCRE) Maintien des allocations chômage (en fonction des revenus liés à l'activité non salariée) AGEPI (Aide garde d'enfants pour parent isolé) Développement du contrat de génération	pôles de création Forum départemental « entreprendre au féminin » (à Montauban) Atelier « entreprendre au féminin » Action Individuelle de Formation pour le stage obligatoire avant installation en lien avec la CMA ACRE (aide à la reprise création d'entreprise pour les DE créateurs bénéficiaires de l'ACCRE) Maintien des allocations chômage (en fonction des revenus liés à l'activité non salariée) AGEPI (Aide garde d'enfants pour parent isolé) Développement du contrat de génération
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une maison de l'entreprenariat • Développer l'offre touristique (hébergement, valorisation des ressources locales : production fruitière, etc....) • Redynamiser la filière agricole • Accompagner les chefs d'entreprises <ul style="list-style-type: none"> - Information/sensibilisation aux différents dispositifs existants (contrat Ardan, Frie, ...) - Définition et mise en œuvre d'une politique de ressources humaines non discriminante : développement de la charte de la diversité en entreprise, de l'égalité professionnelle (recrutement, formation, carrière, salaire), contrats de génération, ... • Relancer le dispositif OMCA permettant d'apporter des aides aux travaux de modernisation des entreprises et aux actions collectives d'animation du commerce et de l'artisanat. 	A déterminer	Pôles emploi (suite) DIRECCTE Pôle Emploi CCI/CMA Ville EPCI Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional Unique Ville EPCI DIRECCTE CCI/CMA	Sensibilisation des chefs d'entreprise à la transmission/reprise Première information aux créateurs d'entreprise Orientation vers les dispositifs d'aide Création d'un groupement de commerçants et des artisans du territoire pour promouvoir leur activité par internet : office du commerce (dans l'ancien Tribunal) Création d'une pépinière d'entreprises intercommunale Création d'un bureau de l'emploi et de développement économique : coordination de l'offre et de la demande d'emplois saisonniers. Création d'une mission « facilitateur clause insertion » adossée au bureau de l'emploi. Sensibilisation des entreprises et porteurs de projet aux dispositifs existants.

<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre d'apprentissage pour les jeunes Femmes et Hommes. • Délocaliser des informations sur l'offre de formation des CFA. • Développer des actions d'acquisition de savoirs de base (vers une logique de plateforme). • Permettre une insertion dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires dans une logique de gestion de parcours : à l'issue de certains contrats aidés (CAE, EAV) et Garanties Jeunes, des mesures d'acquisition de qualification professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation) pourraient être mises en place. 	<p>A</p> <p>déterminer</p>	<p><u>Promotion de la diversité / placement :</u></p> <p>Lors de contacts employeurs, accompagnement à la mise en relation, démarche de promotion de profil demandeurs d'emploi par l'équipe dédiée entreprise Job dating</p> <p>Mobilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation pour des contrats en alternance, pour les métiers de conditionnement et l'aide à la personne</p> <p>Accompagnement des transitions professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers (sectoriels, projet, mobilité géographique), - Conseil en évolution professionnelle, mobilisation du CPF et des dispositifs formation, - Prestation Activ'projet, - Accompagnement à l'emploi, - Accompagnement global, - Accompagnement intensif jeunes, - Mobilisation de l'IAE, - Ateliers (techniques de recherche d'emploi, services à distance, recherche d'emploi et réseaux sociaux), - Prestation Activ'emploi, - Promotion de CV et dépôt de CV sur pole-emploi.fr, - Promotion de l'alternance, - Promotion des contrats aidés, - Accompagnement dans l'emploi, anticipation fin de CUI, - Mobilisation des aides à la mobilité géographique (recherche d'emploi, reprise d'emploi, entrée en formation). 	<p>Pôle Emploi</p>
		<p>Engager une réflexion avec les acteurs de l'enseignement sur le développement de formations post bac (BTS) pluridisciplinaires : métiers de l'artisanat, design et numérique</p>	<p>CMA</p> <p>Conseil régional, CCI, Chambre d'agriculture, Education nationale...</p>

2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des hommes. Lutter contre les discriminations.

Objectifs opérationnels

- S'ancrer dans le partenariat local, notamment le Service Public de l'Emploi de Proximité et en particulier son action de rapprochement de l'offre et de la demande dans le secteur de l'agriculture (emplois saisonniers) et le développement de la pluriactivité.
- Accompagner les jeunes dans leur projets professionnels en garantissant la mobilisation des leviers d'accès à l'emploi (garantie jeunes, emplois d'avenir, ...) et en leur proposant un accompagnement global (logement, transport, formation...).
- Favoriser la mixité des parcours d'orientation et de formation.
- Assurer la promotion de l'apprentissage des filles.
- Veiller à la part des femmes dans les dispositifs publics d'aide à l'emploi et à l'insertion (contrats aidés, garantie jeune...).
- Développer la charte de la diversité en entreprise.
- Préparer le public (le moins éloigné de l'emploi) à la reprise d'entreprise sur le bassin d'emploi.
- Renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes et des femmes des quartiers vers la création d'entreprise.
- Développer une compétence sur la clause d'insertion dans les marchés publics sur l'aire de l'intercommunalité (facilitateur clause insertion).
- Conforter économiquement les structures d'insertion par l'activité économique pour assurer un essor de l'offre de postes en insertion.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
S'ancrer dans le partenariat local, notamment le Service Public de l'Emploi de Proximité et en particulier son action de rapprochement de l'offre et de la demande dans le secteur de l'agriculture (emplois saisonniers) et le développement de la pluriactivité.	A déterminer	SPE CD 82	Programme départemental d'Insertion 2015/2017 : renforcer l'accès à l'emploi ; Analyse des besoins territorialisée ; Mise en place d'un appel à projets PTI ; Animation territoriale du PTI Action de l'Agence de Développement Economique Financement Mission locale Participation au déploiement de la garantie jeune
		CAF	Si problème mode de garde : mobiliser le fonds publics et territoriaux (axe 2)
		Etat	FGIF
		Ville	Création d'un bureau de l'emploi et développement économique
		Conseil Régional	Compétences clés

		Pôle Emploi	<p>Formations qualifiantes</p> <p>Forum de l'emploi agricole</p> <p>Délocalisation d'ateliers (services à distance, mobilité géographique, sectoriels, création, ...)</p> <p>Mise à disposition d'information sur les métiers, les formations, le marché du travail</p> <p>Mobilisation des PMSMP pour la vérification des compétences et capacités professionnelles des candidats</p> <p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA et activation du PTI</p> <p>Promotion de l'alternance et des mesures pour l'emploi</p> <p>Création d'un bureau de l'emploi : coordination de l'offre et de la demande, notamment en termes d'emplois saisonniers</p> <p>Mise en place d'un protocole d'accueil des stagiaires (et formation tutorat) dans tous les services de la ville.</p>
<p>Accompagner les jeunes dans leur projets professionnels en garantissant la mobilisation des leviers d'accès à l'emploi (garantie jeunes, emplois d'avenir, ...) et en leur proposant un accompagnement global (logement, transport, formation...)</p>	Mission locale	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité des parcours d'orientation et de formation - Assurer la promotion de l'apprentissage des filles - Veiller à la part des femmes dans les dispositifs publics d'aide à l'emploi et à l'insertion (contrats aidés, garantie jeune...). - Développer la charte de la diversité en entreprise - Renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes et des femmes des quartiers vers la création d'entreprise. - Développer une compétence sur la clause d'insertion dans les marchés publics sur l'aire de l'intercommunalité (type « clauseur »). - Conforter économiquement les structures de l'IAE pour assurer un essor de l'offre de postes en insertion. 	<p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p> <p>DIRECCTE</p>	<p>CCI /CMA</p> <p>Pôle Emploi Mission Locale DIRECCTE</p> <p>EPCI Ville</p> <p>Ville EPCI</p> <p>DIRECCTE Conseil régional CD 82 Ville</p>	<p>Programme rapprochement écoles/entreprises.</p> <p>Création d'une pépinière d'entreprise intercommunale. Accompagnement au maintien, à la création et à la reprise d'entreprises.</p> <p>Création d'une mission « facilitateur clause insertion » adossée au bureau de l'emploi.</p> <p>Mise en place d'un protocole d'accueil des stagiaires (et formation tutorat) dans tous les services de la ville.</p>

PILIER 3 - CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN
1. Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti

Objectifs opérationnels	
-	Mettre en place des actions renforcées par un volet de recyclage du foncier et la mobilisation des logements vacants.
-	Requalifier les deux quartiers et favoriser la circulation des habitants inter quartiers.
-	Faire de la prospective urbaine en intégrant la contrainte inondation : création d'un poste de chargé de mission rénovation urbaine sur le territoire intercommunal.
Centre ville	
•	Mettre en place des actions d'accompagnement à la rénovation pour les propriétaires bailleurs de logements vétustes,
•	Aller vers une OPAH-RU et une opération de rénovation urbaine en partenariat avec les bailleurs sociaux,
•	Développer une offre de logements pour les personnes âgées,
•	Rénover et mettre en location HLM.
Sarlac	
•	Rénover le parc public,
•	Créer des équipements publics structurants, favorisant l'intégration et le vivre ensemble (médiathèque intercommunale, complexe sportif, espace d'animation intergénérationnelle...),
•	Améliorer l'espace public,
•	Prévenir la dégradation des copropriétés.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
-	Ville-EPCI	Ville-EPCI ANRU - DDT 82 - Caisse des dépôts - ABF - Conseil régional CD 82	Création d'un poste de chargé de mission pendant 3 ans : diagnostic logement et espaces publics en articulation avec les aides ANAH, OPAH sous réserve d'attribution de financements ANRU, CPER / FEDER.
-		Bailleurs sociaux	- Participation à la mise en œuvre de l'OPAH centre ancien en qualité de délégataire des aides à la pierre sur ce territoire. - Plan de réhabilitation (Tarn et Garonne Habitat), - Plan d'action des bailleurs sociaux : Accessibilité handicap (ascenseurs...), rénovation énergétique, ... en fonction des financements pouvant être mobilisés.
-		ARS	Insalubrité.

<p>Centre ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions d'accompagnement à la rénovation pour les propriétaires bailleurs de logements vétustes, - Aller vers une OPAH RU et une opération de rénovation urbaine en partenariat avec les bailleurs sociaux, - Rénover et mettre en location HLM, - Développer une offre de logements pour les personnes âgées, - Revitaliser l'activité commerciale dans le quartier. 	<p>Ville</p>	<p>DDT 82 CD 82 Conseil Régional Caisse des dépôts Bailleurs sociaux Ville - EPCI ANRU ABF Ville</p>	<p>Soutien financier des opérations éligibles aux cahiers des charges (CPER / FEDER).</p> <p>Sur les îlots très dégradés du centre ville : préemption/rénovation/mise sur le marché locatif. Renforcement du programme OPAH en cours en lien avec un programme d'intérêt général PDALPD. Actions coercitives auprès des bailleurs privés.</p> <p>Observatoire des activités économique pour accompagner la pérennité des entreprises et la diversification de l'offre. Analyser le potentiel de développement des activités économiques prépondérantes du territoire : tourisme, agriculture (DDT).</p>
<p>Sarlac</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover le parc public - Créer des équipements publics structurants, favorisant l'intégration et le vivre ensemble, - Prévenir la dégradation des copropriétés. 	<p>Ville</p>	<p>Ville - ANRU - DDT 82 - CD 82 - Bailleurs sociaux - Conseil Régional - Caisse des dépôts</p>	<p>Rénovation de l'habitat social HLM : accessibilité, parties communes.</p> <p>Accès Médiathèque, complexe sportif, Création d'un espace d'animation intergénérationnelle.... Améliorer l'espace public.</p>

2. Assurer une gestion du quartier en favorisant l'implication des habitants sur les deux quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels

- Définir les engagements de l'ensemble des parties prenantes pour améliorer durablement l'attractivité des quartiers prioritaires.
- Développer la charte de gestion urbaine et sociale de proximité sur chacun des quartiers.
- Mettre en place la GUP.
- Favoriser les actions qui permettent à tous les habitants d'occuper toute la ville, à tout moment, du jour et de la nuit.
- Développer des marches exploratoires.
- S'assurer de la mixité des équipements collectifs publics.
- Développer les actions où les habitants seront acteurs de la transformation de leur environnement.
- Améliorer la tranquillité publique (en lien avec le CLSPD, Programme d'action tranquillité publique).
 - Axe 1 Développer une approche globale des actions de prévention situationnelle
 - Articuler les réponses techniques avec la mobilisation des moyens humains visant à réguler l'espace public.
 - Poursuivre le développement et l'optimisation de la vidéo-protection en lien avec des aménagements urbains.
 - Axe 2 Renforcer la présence humaine dans l'espace public
 - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation et la population afin de mieux répondre aux enjeux de tranquillité dans l'espace public.
 - Développer des initiatives impliquant des habitants
- Axe 3 Améliorer le cadre de vie dans les espaces publics
 - Participer à l'amélioration et la régulation de l'espace public.
 - Procéder à une analyse quantitative des incivilités sur le territoire
 - Faire des rappels à l'ordre

Pistes d'actions / objectifs opérationnels

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote pressenti	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
- Définir les engagements de l'ensemble des parties prenantes : la commune, la communauté de communes, la police, les habitants, les bailleurs sociaux (contreparties / abattement 30% TFPB) Développer la charte de gestion urbaine et sociale de proximité sur chacun des quartiers	Ville	EPCI / Ville Bailleurs sociaux Conseil régional...	- Mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité - Mise en place de la « charte d'engagement Qualité de service »
- Favoriser les actions qui permettent à tous les habitants d'occuper toute la ville, à tout moment, du jour et de la nuit. <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des marches exploratoires ○ S'assurer de la mixité des équipements collectifs publics 	Ville	Conseils citoyens Centre social CAF	Développement d'actions conviviales : Fresques d'enfants, tags " dirigés ", ateliers de jardinages dans l'espace public, ...
- Développer les actions où les habitants seront acteurs de la transformation de leur environnement			

<p>Améliorer la tranquillité publique</p> <p>Axe 1 Développer une approche globale des actions de prévention situationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articuler les réponses techniques avec la mobilisation des moyens humains visant à réguler l'espace public. - Poursuivre le développement et l'optimisation de la vidéo-protection en lien avec des aménagements urbains. <p>Axe 2 Renforcer la présence humaine dans l'espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation et la population afin de mieux répondre aux enjeux de tranquillité dans l'espace public. <p>Axe 3 Améliorer le cadre de vie dans les espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'amélioration et la régulation de l'espace public. - Procéder à une analyse quantitative des incivilités sur le territoire - Faire des rappels à l'ordre 	Ville	Ville EPCI	
--	-------	---------------	--

3. Agir sur l'avenir du peuplement sur les deux quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels

- Améliorer la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers prioritaires.
- Améliorer l'accessibilité pour tous.
- Favoriser le lien social.
- Mieux connaître les fonctions des deux quartiers prioritaires dans le parcours résidentiel.
- Développer les modes de transport (en commun, doux et stationnement).
- Repenser le plan de circulation.

Pistes d'actions / objectifs opérationnels	Pilote	Principaux acteurs concernés	Catégories d'actions indicatives et non limitatives
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers prioritaires. • Améliorer l'accessibilité pour tous. <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les logements aux seniors • Favoriser le lien social. <ul style="list-style-type: none"> - Aménager des espaces dédiés au lien social • Mieux connaître les fonctions des deux quartiers prioritaires dans le parcours résidentiel. <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic du peuplement et des parcours résidentiels dans les quartiers 	Ville	Ville- ANRU Caisse des dépôts Ville - EPCI Ville DDT	Création d'un complexe sportif sur le territoire vécu des deux quartiers Création de lieux d'animation intergénérationnelle dans les deux quartiers (rénovation du bâti existant) Rénovation de l'habitat social HLM : accessibilité, parties communes Connaître les espaces de relégation ou d'accès au parcours résidentiel. Selon la fonction constatée ou voulue pour ces quartiers, les objectifs de mixité sociale pourront être très différents. Cette démarche pourrait entrer dans le processus d'élaboration du contrat de mixité sociale.
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les transports, - Repenser le plan de circulation. 	EPCI/Ville	EPCI	Inscrire la réflexion dans le cadre du PLUIH.

V. SUIVI ET EVALUATION

La démarche d'évaluation constitue aujourd'hui une nécessité pour l'action publique. En lien avec la démarche participative, les institutions se doivent de faire preuve du bon usage de l'argent public. L'évaluation du dispositif doit également prendre en compte l'évolution du contexte.

Deux grands champs seront évalués :

➔ **L'action des institutions elles-mêmes :**

Le contrat de ville engage à une évolution de l'organisation de l'action publique (un partenariat renforcé), et en même temps à un renforcement des politiques « sectorielles » de droit commun en direction des quartiers prioritaires.

La démarche d'évaluation devra ici permettre :

- de mesurer le renforcement des moyens « de droit commun » en direction des quartiers prioritaires, sur la base d'un recensement précis, par quartier et par thématique. Les indicateurs de moyens proposés par l'État dans le cadre des conventions interministérielles seront ici mobilisés ainsi que d'autres critères qui émergeront lors du travail partenarial mené pour élaborer le programme d'actions et assurer son suivi.
- de mesurer les résultats produits, c'est à dire le bénéfice pour les habitants des quartiers. Des indicateurs statistiques pourront être mobilisés et seront complétés par des indicateurs de résultats plus fins pour chacun des 3 piliers.

➔ **L'action des associations et organismes financés :**

Dans le cadre du Contrat de Ville est publié, chaque année, un appel à projet auprès des acteurs associatifs et autres porteurs de projets. Cet appel à projet devra comporter des indicateurs qui permettront aux financeurs de vérifier la pertinence des actions menées.

Un diagnostic de l'état initial des associations existantes dans chaque quartier sera réalisé afin de vérifier l'impact des politiques d'aide à la structuration et à la pérennité du tissu associatif, élément clé dans l'animation et la cohésion des quartiers.

L'évaluation collégiale devra permettre de vérifier que les actions soutenues s'inscrivent pleinement dans les orientations du Contrat de Ville d'une part et que le porteur de projet a bien mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ses engagements.

Afin de permettre une lecture rapide de l'efficacité des actions soutenues, l'ensemble des données à communiquer aux partenaires sera formellement mentionnée dans les bilans (typologie et nombre de bénéficiaires dont ceux des quartiers prioritaires, genre ...).

D'une manière plus large, les partenaires s'engagent à définir collectivement, à renseigner et à communiquer, dans le cadre des plans d'actions, des indicateurs de contexte, de suivi et de résultat pour chacune des orientations stratégiques au sein de chaque pilier.

Ce dispositif partagé d'évaluation devra permettre d'élaborer un rapport d'étape annuel afin de réactualiser les diagnostics et ajuster les actions. Le contrat de ville de Moissac fera également l'objet d'une évaluation à mi - parcours.

S'agissant de l'observation, dans la continuité des travaux préparatoires du contrat de ville, le principe de mutualisation des outils d'observation des différents partenaires est réaffirmé afin de structurer et coordonner la production d'observation sur l'évolution du territoire, à partir des données statistiques de chaque partenaire.

Un référentiel d'évaluation sera élaboré et partagé dans le cadre du pilotage du contrat de ville.

VI. DISPOSITIONS DE REVISION

Afin que l'action publique portée par le présent contrat de ville conserve le maximum de pertinence et d'actualité, il est nécessaire qu'il puisse évoluer.

C'est pourquoi le présent contrat pourra être révisé par le comité de pilotage par voie d'avenant, sur proposition des différentes instances de travail prévues afin de pouvoir, le cas échéant, procéder à des ajustements en vue de prendre en compte :

- les documents complémentaires au contrat en cours d'élaboration concernant notamment son volet urbain (protocole de préfiguration NPNRU, convention NPNRU et l'ensemble des documents afférents),
- les évolutions institutionnelles et notamment de la réforme territoriale,
- les évolutions législatives ou réglementaires,
- l'évolution du contexte urbain local,
- les résultats des évaluations suite aux dispositions du contrat de ville qui impliqueraient d'ajuster les objectifs fixés et les orientations stratégiques et opérationnelles définis,
- et toute autre évolution qui justifierait une modification du présent contrat.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **MOISSAC**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

VII. GLOSSAIRE

Glossaire des sigles et autres acronymes rencontrés dans le contrat de ville de MOISSAC et plus largement en politique de la ville

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ABF	Architecte des bâtiments de France
ABS	Analyse des besoins sociaux
ACS	Aide pour une complémentaire santé
ACUF	Association des communautés urbaines de France
AED	Actions éducatives à domicile
ALAE	Accueil de loisirs associé à l'école
AME	Aide médicale de l'Etat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
AOTU	Autorité organisatrice de transport urbain
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APCMA	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
ARDAN	Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles
ARF	Association des régions de France
ARS	Agence régionale de santé
(DT ARS)	(Délégation territoriale de l'ARS)
ASDO	Agence d'études sociologiques pour les décideurs publics
AVAP	Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BOP	Budgets opérationnels de programme
BPI	Banque publique d'investissement
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAR	Comité d'administration régionale
CATTP	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CCAS	Centres communaux d'action sociale
CCI	Chambres de commerce et d'industrie
CD 82	Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
CDAD	Conseil départemental d'accès au droit
CES	Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFA	Centres de formation d'apprentis
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHIC	Centre hospitalier intercommunal
CHRS	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDF	Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes
CIDFF	Centres d'information sur les droits des femmes et des familles
CIJ	Comité interministériel à la jeunesse
CI-MAP	Comité interministériel de modernisation de l'action publique
CIPD	Comité interministériel de prévention de la délinquance
CIV	Comité interministériel des villes
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CJC	Consultations jeunes consommateurs
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire
CLS	Contrat local de santé
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambres des métiers et de l'artisanat
CMP	Centre médico-psychologique

CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CMS	Centres médico-sociaux du conseil départemental de Tarn-et-Garonne
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNDS	Centre national du développement du sport
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNV	Conseil national des villes
CPAM	Caisses primaires d'assurance maladie
CPI	Classe préparatoire intégrée
CPER	Contrat de plan État-région
CPF	Compte personnel de formation
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CUI	Contrat unique d'insertion
DASEN	Direction académique des services de l'éducation nationale
DDCSPP	Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
DDSP	Direction départementale des services de police
DDT – M	Directions départementales des territoires (et de la mer)
DDU	Dotation de développement urbain
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DIRECCTE (UT DIRECCTE)	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Unité territoriale de la DIRECCTE)
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DSC	Dotation de solidarité communautaire
DSD	Direction de la solidarité départementale
DSU	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
E2C	Écoles de la deuxième chance
EAV	Emploi d'avenir
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESS	Économie sociale et solidaire
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
EPIDe	Établissement public d'insertion de la Défense
FEDER	Fonds européen de développement régional
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FILOCOM	Fichier des logements à la commune
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FLE	Français langue étrangère
FPE	Fonction publique d'État
FPT	Fonction publique territoriale
FRIE	Fonds régional d'innovation pour l'emploi
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
FVM	Fédération des villes moyennes
GUP	Gestion urbaine de proximité
HLM	Habitation à loyer modéré
IAE	Insertion par l'activité économique
IGA	Inspection générale de l'administration
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LAEP	Lieux d'accueils Enfants / Parents
MAIA	Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer
MES	Maison de l'emploi et de la solidarité
MILDECA	Mission interministérielle pour la lutte contre les drogues et les conduites addictives

MJD	Maison de Justice et du droit
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
NACRE	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
OMCA	Opérations de modernisation des commerces et de l'artisanat
ONACVG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ONPV	Observatoire national de la politique de la ville
ORSMIP	Observatoire régional de santé de Midi-Pyrénées
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
PAVE	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
PDALPD	Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées
PDASR	Plan départemental d'actions pour la sécurité routière
PDEC	Préfet délégué à l'égalité des chances
PDU	Plan de déplacement urbain
PEDT	Projets éducatifs territoriaux
PIJ	Point information jeunesse
PLF	Projet de loi de finances
PLH	Programme local de l'habitat
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PMI	Protection maternelle infantile
PMSMP	Périodes de mise en situation en milieu professionnel
PNRU	Programme national de renouvellement urbain
PO	Programmes opérationnels
PPI	Parc privé potentiellement indigne
PPRE	Projet personnalisé de réussite éducative
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PRE	Programme de réussite éducative
PRU	Projet de renouvellement urbain
PTCE	Pôles territoriaux de coopération économique
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REAAP	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RLJC	Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté
RSA	Revenu de solidarité active
RSD	Règlement sanitaire départemental
SAMSAH	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SGAR	Secrétaires généraux pour les affaires régionales
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIG	Systèmes d'information géographique
SPCSJ	Sous-préfet chargé de mission pour la cohésion sociale et la jeunesse
SPE	Service public de l'emploi
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SPV	Sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville
SROS	Schémas régionaux d'organisation des soins
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
UNSS	Union nationale du sport scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
USH	Union sociale pour l'habitat
ZFU	Zones franches urbaines
ZSP	Zones de sécurité prioritaires

Fait à Moissac, le

<p>Le Préfet, représentant de l'Etat,</p> <p>M. Jean-Louis GERAUD</p>	<p>La Communauté de communes Terres de Confluence, le Président,</p> <p>M. Bernard GARGUY</p>
<p>La Ville de Moissac, le Maire,</p> <p>M. Jean-Michel HENRYOT</p>	<p>Le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Président,</p> <p>M. Martin MALVY</p>
<p>Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, le Président,</p> <p>M. Christian ASTRUC</p>	<p>La Caisse d'allocation familiale de Tarn-et-Garonne, la Directrice,</p> <p>Mme Marie-Christine PELISSOU</p>
<p>La Caisse primaire d'assurance maladie, le Directeur,</p> <p>M. Bruno BÂTY</p>	<p>La Procureure de la République,</p> <p>Mme Alix-Marie CABOT-CHAUMETON</p>

<p>L'Education nationale de Tarn-et-Garonne, le Directeur académique,</p> <p>M. François-Xavier PESTEL</p>	<p>La Chambre de commerce et d'industrie de Tarn-et-Garonne, le Président,</p> <p>M. Jean-Louis MARTY</p>
<p>La Chambre des métiers et de l'artisanat de Tarn-et-Garonne, le Président,</p> <p>M. Roland DELZERS</p>	<p>L'Agence régional de Santé, la Directrice,</p> <p>Mme Monique CAVALIER</p>
<p>L'Unité territoriale de la DIRECCTE, le Directeur,</p> <p>M. Pierre GARCIA</p>	<p>Les Affaires culturelles régionales, le Directeur,</p> <p>M. Laurent ROTURIER</p>
<p>La Caisse des dépôts et consignations, le Directeur régional,</p> <p>M. Philippe LAMBERT</p>	<p>Le Pôle emploi, le Directeur Territorial Lot et Tarn-et-Garonne,</p> <p>M. Thierry COUVE</p>

Tarn-et-Garonne Habitat, le Président,

M. José GONZALEZ

Promologis, le Président

M. Philippe PACHEU